



# Pêche Plaisance

*Organisations internationales : Cicta & PCP (2) - Le sar breton  
Le pageot - Zostères marines - Raies des côtes françaises (2)  
Initiation pêche en mer - Journée Handuro*



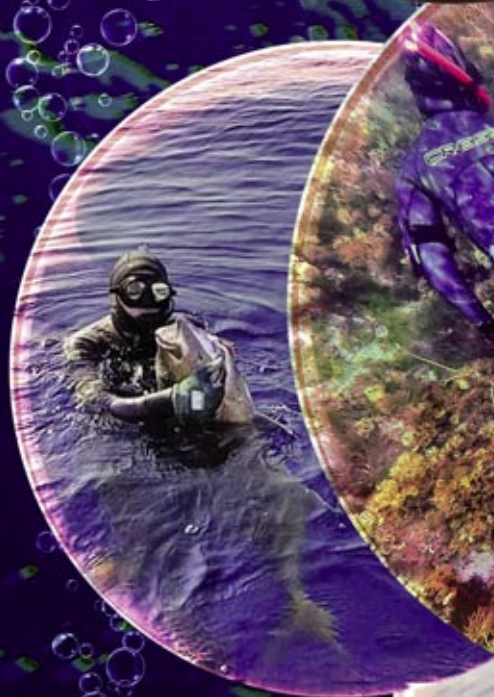
JE PEUX SAUVER  
• UNE VIE •  
RESPECTEZ-MOI



La **FCSMP**  
rejoint  
la **FNPP**

**FNPP**  
**FCSMP**

Chasse Sous-Marine Passion



Impression: Jimenez Godoy - 672231532 - ©FNPP tous droits réservés. Reproduction interdite. Edition 2024.



Rejoignez-nous !

# SOMMAIRE

## ■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Actualité nationale P 6 à 21
- Actualité régionale P 22 à 27

## ■ REPORTAGES PÊCHE & PLAISANCE

- Le sar breton P 28 & 29
- Mésaventure en bateau P 29
- Le pageot P 30 & 32
- Zostères marines - Sortie à Valras P 33
- Les raies des côtes françaises P 34 & 35
- Journée Handuro P 36
- Initiation pêche en mer - Sortie en mer P 37
- Parc national marin d'Iroise P 38 & 39
- Nettoyage des plages Suivi morpho-sédimentaire P 40
- Fort Boyard P 41

## ■ DIVERS

- Vos belles prises P 42
- Les brèves - Les beaux livres P 43

## ■ VIE DES ASSOCIATIONS

- Cap d'Agde P 44
- Carnon - Argelès-s/Mer P 45
- Port-Camargue - Fécamp P 46
- Noirmoutier - Cancale - Pempoul P 47
- Camaret-s/Mer - Pleubian - Bénodet P 48
- Plougasnou - Bréhat - Barfleur P 49

## ■ ACTUALITÉ

- Fiche recette : tagliatelles aux fruits de mer P 50

La FNPP défend ce à quoi vous tenez...



[fnpp.fr](http://fnpp.fr)



## PÊCHE PLAISANCE N° 83 - Septembre 2024

Bulletin de liaison de la FNPP  
 Directeur de la publication : Jean Mitsialis  
 Assistante : Muriel Jourdein  
 Graphiste : Gaëlle Kervarec-Le Borgne

### FNPP

BP N°14  
 29393 Quimperlé Cedex  
 Tél. 09.62.02.00.76 - contact@fnpp.fr

**Ont collaboré :**

Patrice Allin	Jacques Andrieu	Patrick Gobbé
Jean Lepigouchet	Hugues Andrieu	Michel Larose
Annick Danis	Jean-Claude Hodeau	Sonia Broux
Dominique Viard	Jackie Plataut	Olivier Boca
Christophe Goumas	Arlette Halley-Duval	Alain Bocassian
Claude Bougault	Christian Cano	Jean-Luc Martinez
Jean Mitsialis	Camille Domingo	Jean-Luc Coret
Joël Arvor	Alain Scriban	Hubert Leckerq
Paul Luu	Patrick Zimmermann	Jeanine et Jean-Yves Déniel
	Jean-Pierre Fouquet	Pascal Morvan
	Dominique Ropars	Christophe Barrault
	Christian Guiraud	Maurice Rogeret

**Photographes :** Jean-Charles Pauvert  
 Denis Cottard

Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation.  
 Les informations contenues dans le bulletin sont libres et  
 engagent le signataire de l'article. Sans signature, elles  
 engagent l'association. La publicité engage l'annonceur.

Commission paritaire  
 n° 0122 G 85896  
 ISSN 249-9630  
 Dépôt légal juin 2008

Prix : 3,50 €  
 Tirage : 21 000 exemplaires

Impression : Jimenez Godoy  
 Av. de Murcia, 16 - 30007 Murcia, Espagne  
 Tél. : 672231532

[fnpp.fr](http://fnpp.fr)



# Édito

Restons vigilants en regardant l'avenir...



Je voudrais, au travers de cet édit, exprimer nos plus vifs sentiments de tristesse aux proches de Roger Bertois et de Guy Berjot, qui nous ont quittés cet été dans de dramatiques circonstances. Guy s'était volontairement jeté

à l'eau afin de récupérer un des flotteurs qui retenait la ligne de pêche, quant à Roger, il a été projeté à l'eau par une vague alors qu'il était sur la plage arrière du bateau.

**Se jeter à l'eau ou y tomber présente toujours un danger** surtout lors d'une journée chaude et fatigante. **Les phénomènes d'hydrocution sont imprévisibles** et, dans certains cas, peuvent être fatals.

**On ne sera jamais assez prudent et nous n'avons cessé de le répéter : à bord et lors de manœuvres vous exposant, portez vos Vêtements de flottaison individuel (VFI).**

Toutes nos pensées vont vers leurs familles et nous leur présentons nos très sincères condoléances.

En cette période de transition gouvernementale à l'heure où sont écrites ces lignes, il est encore difficile de détecter ce qui se prépare dans les coulisses de l'administration ou qui sera porté au niveau politique en matière notamment de réglementation ou d'actualité nous concernant. Le groupe de travail sur la pêche de loisir initié début 2023 par la DGAMPA dans le cadre du Conseil national pour la mer et les littoraux (CNML), et présidé par les sénateurs Alain Cadec et Pierre Médevielle, a été annulé en juillet et devrait reprendre son activité dès la fin septembre avec la Confédération Mer & Liberté qui vous représente.

Il ne se passe cependant pas un été sans que les tracas administratifs ne resurgissent. **Cette année, ce sont les contrôleurs d'une Direction départementale du territoire et de la mer (DDTM) qui, sans prévenir, ont demandé à nos pêcheurs de rejeter à l'eau les chinchards qu'ils venaient de pêcher au motif que leur pêche serait interdite.** Dans la foulée, d'autres DDTM lui ont emboîté le pas, chacune allant de son couplet jusqu'à même **oser dire que la pêche du chinchard serait « une pêche ciblée » pour la pêche de loisir.**

**Des attaques infondées et inacceptables, sans aucune vérification concertée et légale préalable, et dont nous sommes habituellement les victimes.** Nous avons donc été amenés à saisir nous-mêmes le ministère pour y apporter les réponses appropriées : **la pêche du chinchard est bien autorisée pour la pêche de loisir sur les zones 7 et 8.** Toutefois, cela vient inutilement renforcer le sentiment réel et déjà très négatif de focalisation de certaines autorités contre la pêche de loisir. **Encore une fois, nous constatons que la réglementation, qu'elle soit européenne ou nationale, laisse la place à de nombreuses interprétations selon la sensibilité du moment des « services déconcentrés ».**

Par ailleurs, **une affaire vieille de quatre ans concernant la pêche du thon rouge** par une association identifiée et dissoute à l'époque dès la connaissance des faits, **est venue réapparaître par l'entremise d'un communiqué de presse de l'Office français de la biodiversité (OFB)** adressé à différents groupes de presse français.

Pourquoi maintenant, alors que cette affaire est connue depuis 2020 ? Pourquoi venir jeter l'opprobre en pleine saison, sur toute la pêche de loisir, alors que **toutes les fédérations et leurs centaines d'associations n'ont cessé de faire respecter les règles** malgré le quota si limité qui leur est attribué chaque année ? Quels que soient les faits reprochés à quelques-uns à l'époque, **jamais nos fédérations, à commencer par la FNPP ou celle à laquelle adhérerait alors l'association mise en cause, n'ont soutenu ou ne soutiennent ce type de comportement.** Il en va de même de la Confédération Mer & Liberté créée depuis peu. Bien au contraire, **nous sommes les premiers à condamner les tricheurs et n'hésitons pas à nous porter partie civile** à chaque fois qu'il est nécessaire ou dès que des faits délictueux sont portés à notre connaissance.

Alors, **restons sereins**, et laissons la justice effectuer son travail sans grands renforts de communication tels que l'a fait l'OFB. Vous pourrez lire, à la suite de cet édit, le **droit de réponse de la Confédération Mer & Liberté** dont nous sommes co-président.



Je continue et nous continuerons à donner toute notre confiance aux fédérations et aux associations qui, tous les jours, effectuent un travail de fond et ont une gestion maîtrisée de leurs activités.

Du côté des **parcs marins**, la situation se stabilise et les parcs **ont bien compris l'intérêt qu'ils avaient à travailler avec la Confédération Mer & Liberté et les fédérations qui la composent**. Pour faire suite aux dernières recommandations des usagers, le parc national des Calanques vient de proposer de nombreuses améliorations à titre expérimental.

Enfin, une bonne nouvelle, **le nouveau site de la FNPP sera mis en ligne à la fin du mois de septembre**. Sa création est terminée. Tout ne sera pas disponible immédiatement car sa phase d'enrichissement en cours sera progressive et consommatrice de temps. **Ce nouveau site est et sera pour la FNPP un moyen de communication moderne qui continuera de grandir, de s'enrichir, avec la volonté de toucher rapidement tous les utilisateurs, les institutions et les organismes d'État par un référencement efficace**. À vous de vous l'approprier et de ne pas manquer de nous faire les retours nécessaires.

Enfin, du côté gouvernemental, le premier ministre Michel Barnier vient d'être nommé, et **nous sommes encore dans l'incertitude concernant la pêche de loisir : ministère ou secrétariat ?** Il va falloir encore attendre, car au moment de la mise sous presse de cette édition, aucune information sérieuse ne peut être communiquée. **Espérons que ce nouveau gouvernement saura accorder à nos activités de pêche en mer de loisir, la considération qu'elles méritent**. Souhaitons que la mer ne soit pas oubliée par la nouvelle équipe mise en place, et surtout que **nos préoccupations et propositions constructives seront abordées sans parti pris**, en arrêtant de n'agir, comment trop souvent, que par une accumulation de contraintes, parfois même sorties de leur contexte, voire inévitables.

Jean Mitsialis  
président de la FNPP



## Confédération Mer & Liberté - Communiqué droit de réponse

Le 14 août 2024, l'Office français de la biodiversité (OFB) a cru devoir publier un communiqué de presse largement repris dans lequel était annoncée une « Vaste opération anti-fraude sur la pêche de loisir au thon rouge en Occitanie ».

Ce communiqué exposait qu'à la suite de l'organisation d'une pêche au thon courant novembre 2019, une enquête était ouverte par le parquet de Narbonne et confiée à ce service de police.

Dans le cadre de cette enquête une opération de contrôle était conduite le 29 septembre 2020 sur le port de Narbonne qui conduisait à des saisies et perquisitions ;

Ainsi l'OFB présente comme résultant de ses investigations auraient permis de caractériser une :

« Fraude portant sur 168 thons rouges entre 2017 et 2020, et de caractériser près d'un millier d'infractions. En outre, un dépassement du quota de pêche du thon rouge par le club de pêche au thon de loisir a lui aussi été mis en évidence.

Les 67 personnes mises en cause (44 navires, un club, une fédération nationale) risquent une peine maximale de 22 500 €.

La Confédération Mer et Liberté qui regroupe plusieurs fédérations de pêche de loisir (la FNPP, la FFPS, la FFESSM, la FNPSA et la FFPM) se voit dans l'obligation de venir apporter plusieurs rectifications et précisions pour répondre à ce communiqué.

En premier lieu il faut noter qu'il n'appartient pas à l'OFB, service de police, de communiquer sur une enquête pénale, cette faculté n'appartenant qu'au Procureur de la République en vertu de l'article 11 du code de procédure pénale ;

En ce qui concerne le prétendu dépassement du quota de pêche par « le club », il convient de rappeler que les quotas de pêche au thon rouge sont alloués aux fédérations de pêche qui les répartissent entre les différents clubs adhérents.

Ces quotas font l'objet d'un recensement annuel par FranceAgriMer et les éventuels dépassements font l'objet de compensations nationales (articles 4 à 6 (en annexes) des arrêtés précisant les conditions d'exercice de la pêche de loisir réalisant des captures de thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans le cadre du plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée).

Il est donc difficile de constater le dépassement d'un seul club à un instant T.

Dans le même esprit, il est insinué la mise en cause d'une « fédération Nationale », sans quelle celle-ci soit identifiée, ce qui jette le discrédit sur toute un secteur associatif.

Aucune fédération nationale membre de la Confédération Mer & Liberté ne fait l'objet de poursuites.

Bien au contraire, les membres de la Confédération Mer & Liberté, bien conscients de l'enjeu que représente la préservation du thon et de manière générale de la biodiversité, ont répondu et répondent à toutes les demandes des autorités ;

C'est ainsi qu'à la suite de l'opération de police du 29 septembre 2020, la Fédération dans laquelle était affilié ce club à cette période, s'est portée partie civile à l'encontre de trois de ses adhérents ;

Enfin, en ce qui concerne le millier d'infractions relevées, la Confédération Mer & Liberté, a déjà pu protester contre certaines interprétations des textes réglementant la matière qui paraissent détournés de leur finalité et les méthodes employées pour tenter de les caractériser ;

La Confédération Mer et Liberté vient donc protester contre cette opération de promotion qui jette l'opprobre sur des milliers de pratiquants de la pêche en mer et leurs instances représentatives, tous respectueux de la législation et des enjeux écologiques.

La pêche illégale est un fléau à tous les niveaux, sur toutes les mers et sur tous les océans.

La pêche du thon rouge, poisson emblématique, est une discipline qui attire les pêcheurs de loisirs et sportifs, est très réglementée et surveillée, par les brigades nautiques, les affaires maritimes, les gendarmes maritimes et dernièrement par l'OFB.

Ces pêcheurs, sont pour un grand nombre, affiliés à une fédération, qui a pour objectif de les informer sur les réglementations en vigueur, ainsi que sur les risques encourus en cas de braconnage.

Les fédérations agissent tous les jours pour le respect des réglementations et sont les premières à réagir en se portant partie civile, si une infraction est à déplorer.

Elles ne cautionneront jamais de telles actions, et font leur maximum pour qu'au niveau national tout se passe dans les règles.

Cependant, il y a infraction et infraction, là est le point sensible, qui devient problématique suivant l'appréciation du contrôleur.

Jean Mitsialis et Gérard Peroddi  
Co-présidents de la Confédération Mer & Liberté

Pêcher intelligent - Pêcher durablement





## ORGANISATIONS INTERNATIONALES

### Organisations internationales ayant compétence en matière de pêche et impactant la pêche de loisir en France - Volet 2/2

Lors de notre précédent numéro, nous avons souligné l'importance de nombre d'organisations internationales pouvant avoir un impact sur les politiques nationales en matière de pêche et de gestion des ressources halieutiques, y compris sur la pêche récréative et de loisir qui nous concerne ici au plus haut point, l'influence de chacune des institutions pouvant varier selon les espèces.

Après avoir détaillé le rôle de la FAO au niveau des Nations Unies, abordons maintenant celui de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (Cicta) et celui de la Politique commune de la pêche (PCP) de l'Union européenne. Elles ont toutes trois un impact majeur sur la pêche en France, la pêche du thon étant ici plus particulièrement prise en exemple.

#### La Cicta

Si l'on s'intéresse à la pêche du thon rouge en France métropolitaine, il convient de se préoccuper de ce qui se passe à la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique soit la Cicta (dans ce contexte, *thonidés* est un terme générique englobant des espèces de poissons faisant partie des thons, des bonites, des marlins et des espadons).

Comme son nom l'indique, la Cicta est une organisation régionale de gestion des pêches (ORGP) qui vise à assurer la conservation et la gestion des populations de thonidés et d'autres espèces associées dans l'Atlantique. Un peu comme nous l'avons vu pour la FAO, les compétences de la Cicta sont multiples :

- la **coordination internationale** en tant qu'organisation régionale, en encourageant la coopération entre les États membres et d'autres parties prenantes pour garantir une gestion efficace des ressources halieutiques ;
- l'**évaluation régulière des stocks** de thonidés de l'Atlantique et d'autres espèces, basée sur des données scientifiques, pour déterminer l'état des populations afin d'orienter les décisions de gestion ;
- l'**élaboration de mesures de conservation** pour les thonidés et d'autres espèces marines associées, mesures qui incluent la fixation de quotas de pêche, la régulation des engins de pêche, et d'autres actions visant à maintenir les stocks à des niveaux durables ;
- la **surveillance de la mise en œuvre des mesures de conservation et le contrôle des activités de pêche** dans la région de l'Atlantique, qui peut inclure des efforts pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

Au niveau de son **fonctionnement**, la Cicta dispose de comités scientifiques et techniques qui fournissent des avis sur les questions liées à la conservation et à la gestion des pêches (via l'évaluation des stocks et le développement de recommandations). Elle organise des réunions annuelles où les parties contractantes (la participation d'observateurs – organisations ou pays qui ne sont pas parties contractantes à la Cicta – est aussi possible) se réunissent pour discuter des questions de gestion, examiner les évaluations scientifiques, et prendre des décisions sur les mesures à adopter, mesures qui une fois adoptées relèveront de la responsabilité des pays pour leur mise en œuvre au niveau national.

Il est important de noter que lors des réunions annuelles et des sessions spéciales, la participation active des pays membres, la capacité à présenter des données scientifiques solides essentielles pour orienter la gestion durable

des ressources halieutiques notamment via les comités techniques, la volonté de coopérer et de mettre en œuvre de façon transparente les mesures de conservation adoptées (le non-respect de ces mesures peut entraîner des sanctions), constituent des éléments importants qui influencent les décisions.

Comme précisé précédemment, la Cicta s'appuie sur des organismes de recherche internes et externes pour collecter des données scientifiques, évaluer les stocks de poissons et formuler des recommandations en matière de gestion des pêches. Le comité scientifique de la Cicta, composé d'experts scientifiques indépendants, est le principal organisme de recherche interne de l'organisation.

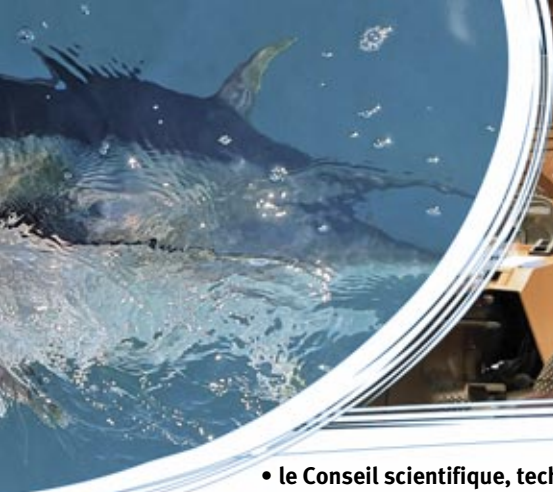
Parmi les autres sources scientifiques des travaux de la Cicta, on peut citer :

- les **organismes de recherche nationaux des pays membres** de la Cicta. Pour l'Espagne, il s'agit de l'**Institut espagnol d'océanographie (IEO)**, et pour la France de l'**Institut de recherche pour le développement (IRD)** anciennement Orstom. Il est à noter que l'**Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer - voir magazines n° 77 à 79 des mois de mars à septembre 2023)** n'est pas formellement listé comme un organisme consulté par la Cicta ;
- le **Conseil international pour l'exploration de la mer (Ciem)**, organisation intergouvernementale qui fournit des avis scientifiques sur les ressources marines ;
- l'**Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (Aecid)** qui en collaboration avec d'autres partenaires, peut soutenir des projets de recherche dans les pays membres pour renforcer les capacités scientifiques et les efforts de collecte de donnée ;



Carte des pays parties, observateurs et contractants à la Cicta (l'Union européenne est partie sans être représentée correctement sur la carte, et la France est partie via St-Pierre-et-Miquelon)





• le Conseil scientifique, technique et économique des pêches (CSTEP) qui, en tant que groupe consultatif, fournit des avis sur les aspects scientifiques, techniques et économiques liés aux pêches.

Si on s'intéresse à la pêche du thon rouge en France, et que l'on a parcouru les textes officiels qui encadrent cette pêche, on remarque notamment au début de l'arrêté annuel : « établissant les modalités de répartition du quota de thon rouge (*Thunnus thynnus*) accordé à la France pour la zone « océan Atlantique à l'est de la longitude 45° O et Méditerranée », la mention suivante : « Vu les recommandations de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (*Cicta*) ».

### Comment sont donc déterminés les quotas nationaux par la Cicta ?

Ces quotas nationaux sont déterminés dans le cadre des efforts de la Cicta pour assurer la gestion durable des ressources de thonidés de l'Atlantique en suivant une procédure impliquant plusieurs étapes et reposant sur des évaluations scientifiques des stocks de poissons, à savoir :

- la collecte de données scientifiques sur les effectifs, les taux de reproduction, les migrations, et d'autres facteurs écologiques, par divers moyens, y compris des programmes de surveillance, des campagnes de recherche, et des rapports des pêcheurs ;
- l'analyse et l'évaluation par des scientifiques de la Cicta et d'autres institutions de recherche spécialisées, des données ainsi collectées, afin d'estimer l'état des stocks, d'évaluer la durabilité des niveaux de pêche actuels, et de fournir des recommandations pour la gestion future ;
- le comité scientifique de la Cicta examine ensuite les données et les évaluations scientifiques et formule des avis sur les niveaux de pêche durables, autrement dit le niveau souhaitable des quotas, ainsi que sur d'autres mesures de conservation nécessaires. ;
- lors des réunions annuelles ou spéciales de la Cicta, les États membres discutent notamment des recommandations du comité scientifique et négocient les quotas nationaux et les mesures de gestion. Les décisions sont généralement prises de manière consensuelle. Il faut souligner que les quotas sont réévalués régulièrement (certains annuellement et d'autres pour plusieurs années) en fonction des nouvelles informations scientifiques, de conditions particulières ou d'incidents, et des changements dans l'état des stocks de thonidés, ce qui permet d'ajuster les mesures de gestion en temps réel pour garantir la durabilité des pêches ;
- une fois les quotas fixés, des mécanismes de contrôle et de suivi (systèmes de surveillance des pêches, rapports réguliers, et sanctions en cas de non-respect des accords) sont mis en place pour garantir que les pays respectent les niveaux de pêche convenus.

En résumé, la détermination des quotas nationaux par la Cicta repose sur des évaluations scientifiques, des discussions au sein du Comité Scientifique, des négociations entre les États membres lors des réunions, et une mise en œuvre suivie de contrôles pour assurer le respect des accords. Ce processus est complexe et implique une collaboration étroite entre les États membres, les scientifiques, et les parties prenantes concernées.

À noter à cet égard, que l'Union européenne, en tant que partie contractante à la Cicta, doit respecter les quotas établis par l'organisation, à travers sa Politique commune de la pêche.



### La PCP

La Politique commune de la pêche (PCP) de l'Union européenne est un cadre juridique fixant un ensemble de règles et de mesures établies sur la base d'accords politiques entre les ministres des États-membres au Conseil de l'Union européenne, sur proposition initiale de la Commission européenne et divers avis scientifiques, et après avis et/ou en codécision du Parlement européen selon la nature des décisions à prendre. L'influence du Parlement européen a pris une plus grande importance ces dix dernières années.

Une fois ces décisions prises, ces accords sont traduits en règlements législatifs européens. Ces règles visent à assurer la gestion durable des ressources halieutiques, à protéger les écosystèmes marins et à soutenir les communautés de pêcheurs, à l'échelle de l'Europe des 27. Cette politique repose sur quatre piliers : la gestion de la pêche ; la politique internationale ; le marché et la politique commerciale et le soutien financier via le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feamp). Parmi ces piliers, l'organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture, « règlement OCM » assume un rôle plus intégrateur en faisant le lien entre les considérations du marché et les stratégies de gestion, tout en fixant le cadre juridique pour les organisations de producteurs (OP), les normes de commercialisation, l'information des consommateurs et la certification (écolabels), les règles de concurrence et la connaissance du marché.

La PCP a pour objectif principal d'assurer la durabilité environnementale, économique et sociale de la pêche dans l'Union européenne. Cela inclut la prévention de la surpêche, la restauration et le maintien des stocks de poissons à des niveaux durables. En d'autres termes, laisser des stocks suffisants de poissons dans la mer pour permettre le renouvellement des stocks, tout en respectant le monde naturel sous-marin et faire en sorte que les personnes qui dépendent de la pêche puissent continuer à gagner leur vie ou à pratiquer un loisir responsable.

La PCP comprend différents éléments qui s'imposent aux États membres :

- chaque année, des quotas de pêche et des Totaux admissibles de captures (TAC) basés sur des avis scientifiques concernant l'état des stocks, sont fixés pour différentes espèces de poissons ;
- des plans pluriannuels pouvant couvrir plusieurs espèces, zones géographiques et aspects de la pêche, sont établis pour certaines pêcheries afin de fournir une gestion à long terme ;
- des mesures techniques (mailles des filets, périodes de fermeture, et autres dispositifs de conservation) sont prises pour minimiser les prises accessoires, protéger les stocks de poissons juvéniles et préserver l'écosystème marin ;

Des systèmes de contrôle et de surveillance pour assurer le respect des règles de pêche (inspections en mer, collecte de données, et utilisation de technologies de suivi pour surveiller les activités de pêche) sont mis en place.



Cependant, la PCP est avant tout une politique européenne. À ce titre, elle intervient sur la réduction de la surcapacité de pêche en limitant le nombre de bateaux de pêche et en éliminant progressivement les pratiques de pêche non durables. Parallèlement, elle définit et met en place des mécanismes d'aide pour soutenir les pêcheurs dans l'adaptation aux changements, la transition vers des pratiques plus durables, et la diversification des activités. La PCP est adaptative et sujette à révision en fonction des évolutions dans les écosystèmes marins, des performances de pêche et des objectifs de durabilité.

**La PCP repose sur une approche intégrée qui vise à équilibrer les aspects économiques, environnementaux et sociaux de la pêche. Son fonctionnement implique donc directement les États membres (à travers leurs gouvernements respectifs et leurs députés européens siégeant au Parlement européen), la collaboration entre la Commission européenne, les pêcheurs professionnels et d'autres parties prenantes, dont les ONG environnementales, pour atteindre les objectifs de durabilité fixés par l'Union européenne.**

Comme nous ne sommes pas les seuls au sein de l'Union européenne, il est clair que la France, malgré sa place de pays ayant des façades maritimes multiples en Europe et dans le monde, ne réussit pas toujours à faire entendre sa voix et à imposer seule sa position, et doit également faire des compromis ou des alliances.

Ainsi, la réglementation de l'Union européenne influence la composition de la flotte de pêche française, les zones d'activité, les pratiques de pêche, notamment à travers les quotas et les TAC qui déterminent les limites de capture pour différentes espèces, les mesures de conservation qui nécessitent parfois des ajustements et un accompagnement économique.

**La situation n'étant pas simple, prenons un peu de recul et revenons au début de cet article pour comprendre l'imbrication des règles de la FAO, de la Cicta et de la PCP. Cette imbrication crée un cadre complexe de gestion des ressources halieutiques qui implique la coordination entre les organisations internationales et les régions spécifiques comme l'Union européenne, avec un impact direct sur les États membres comme la France. Résumons comment ces règles s'emboîtent :**

- **la FAO** élabore des directives et des normes internationales pour la gestion des pêches à l'échelle mondiale. Elle promeut la pêche durable, la conservation des ressources marines et encourage la coopération internationale dans la gestion des stocks de poissons ;

- **la Cicta**, en tant qu'organisation régionale de pêche (ORP), se concentre spécifiquement sur la gestion des thonidés et des autres espèces apparentées de l'Atlantique et ses zones adjacentes. Ses mesures et règlements sont élaborés pour répondre aux défis spécifiques liés à ces espèces ;

- **la PCP** de l'Union européenne est le cadre réglementaire spécifique de l'Union européenne pour la gestion de ses propres ressources halieutiques. Elle s'aligne sur les principes de la FAO en matière de durabilité et intègre également les recommandations des ORP, notamment la Cicta pour les espèces concernées.

**Histoire de rajouter un peu de complexité à ce contexte qui n'en manque pas, tout ce que nous venons de voir s'applique avant tout aux pêcheurs professionnels de différentes tailles, qu'ils pêchent dans la zone côtière ou en haute mer. Mais il faut aussi que cela s'applique à la pêche récréative, sportive ou de loisir, particulièrement lorsque cette pêche concerne des espèces soumises à quotas ou à TAC. Prenons à nouveau l'exemple de la pêche récréative et sportive du thon rouge.**

Compte tenu de tout ce qui précède, un pays membre de la FAO et de la Cicta ne peut laisser libre accès à sa ressource de thons rouges, il a obligation de définir une réglementation pour encadrer cette pêche de loisir, et si en plus il fait partie de l'Union européenne, il doit s'inscrire dans le respect de la PCP. **Cette réglementation concernant la pêche récréative, sportive ou de loisir peut inclure les éléments suivants (liste non exhaustive) :**

- **l'obligation de détention d'une autorisation de pêche pour cette espèce ;**
- **l'obligation des rapports de capture**, détaillant les prises effectuées, la taille des poissons, et d'autres informations, pour aider les autorités à suivre l'impact de la pêche récréative sur les stocks ;
- **des limites de capture spécifiques en termes de nombre de poissons** (quotas individuels limitant le nombre de poissons qu'un pêcheur peut capturer au cours d'une période donnée), **de taille minimale (pour protéger les juvéniles et à assurer la durabilité des stocks) ou maximale (pour protéger les reproducteurs), ou d'autres critères** (obligation de marquage des poissons conservés avec des bagues par exemple) ;
- **des périodes de pêche pour réguler l'activité** de pêche avec des saisons d'ouverture et de fermeture pour protéger les périodes de reproduction ou pour tenir compte des migrations saisonnières.
- **des programmes d'éducation (pour sensibiliser aux enjeux de conservation et aux meilleures pratiques) et d'encouragement à adopter des pratiques de pêche durables**, notamment à relâcher les poissons de manière responsable en contribuant ainsi à la conservation des stocks.

**Dans cet arsenal de mesures, tout n'est donc pas décidé dans le cadre européen et les habitués de la pêche du thon rouge auront reconnu celles mises en place par le gouvernement français.**





### Parmi ces mesures, la détermination des quotas de thons réservé à la pêche

récréative, souvent critiquée par les amateurs (on peut gager que les professionnels aussi les critiquent, mais peut-être pas dans le même sens), est laissée en réalité au bon vouloir des autorités nationales ou régionales en charge de la gestion des pêches. Les règles varient d'un pays à l'autre, et parfois même au sein des différentes régions d'un même pays.

Les cadres de référence respectifs sont ainsi décrits dans le tableau en annexe. On notera le parallélisme important, toujours pour l'exemple du thon rouge, entre le cadre de la recommandation de la Cicta et celui défini au niveau européen.

On y voit que ce qui s'impose aux pêcheurs récréatifs et sportifs de thons rouges par exemple en France vient en grande partie de la Cicta (à noter que la Cicta parle de « pêcheries récréatives et sportives », pas de « pêcheries de loisir », comme le fait la France). On note particulièrement que la Cicta laisse, de son côté, clairement la décision d'allouer un quota spécifique aux pêches récréatives et sportives aux États membres. Il ne s'agit pas d'une obligation à ce niveau...

**Quant au règlement (Union européenne) 2023/2053 du Parlement européen et du Conseil du 13 septembre 2023, établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, il précise quasiment les mêmes informations, sauf que la possibilité donnée par la Cicta d'allouer un quota de thons rouges aux pêcheries récréatives et sportives, est devenue une obligation pour la PCP : « Chaque État membre disposant d'un quota pour le thon rouge réglemente les pêcheries récréatives en allouant un quota spécifique aux fins de ces pêcheries ». Les règles de la PCP encadrant ces pêcheries sont les mêmes que celles édictées par la Cicta.**

**En revanche, ni la Cicta, ni la PCP ne mentionnent de pourcentage minimal du quota total devant revenir à la pêche récréative et sportive.** C'est bien dommage. Et c'est pourquoi, tout en réclamant un pourcentage plus important en France que le seul 1 % réservé à la pêche récréative du thon, il est important de respecter les règles en vigueur dans notre pays, pour montrer le sérieux des pêcheurs récréatifs et sportifs aux autorités.

En conclusion, j'espère que le contenu de cet article vous permettra de mieux comprendre comment les règlements qui régissent notre passion qu'est la pêche récréative ou sportive sont bien le résultat d'un travail énorme de négociations et de coopérations internationales, basé aussi sur des données scientifiques et des avis d'experts. On y comprend qu'à un cadre de recommandations d'organisations internationales, certaines contraintes peuvent aussi être ajoutées par des décisions impliquant directement les États membres au niveau de l'Union européenne, voire au niveau national lui-même. Il en est ainsi de la part réservée en France à la pêche récréative du thon rouge ou de certaines restrictions concernant le lieu jaune en surtransposition des décisions européennes.

**D'où l'importance de la collaboration et la concertation entre les autorités et nos fédérations, sachant que nombre de nos fonctionnaires nationaux, pas toujours connaisseurs de ce qu'est la pêche en mer, nous représentent dans ces différentes instances.**

**Ce qui s'impose à nous a été certes longuement préparé, élaboré et plus ou moins bien concerté, ce qui ne veut donc pas dire que nous devons trouver cela toujours équitable, juste et irrévocable.**

Notamment, ce qui est frappant dans ce travail international de concertation, c'est que les scientifiques, les représentants nationaux, les organisations non gouvernementales particulièrement environnementales, et les professionnels de la pêche sont tous autour de la table de discussion.

**Il ne manque que les pêcheurs amateurs dits récréatifs et sportifs.** Jusqu'à présent nous n'étions pas assez *organisés*. C'est bien aujourd'hui le sens et de plus en plus, le cas avec la confédération Mer et Liberté. Gageons que les choses vont changer et que nous n'aurons plus à vitupérer après nos décideurs ou nos politiques, au moins à ce propos !

**Concernant toujours le thon rouge, le sujet étant important et complexe, rappelons que c'est la Cicta, dans sa recommandation établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, précise les éléments suivants.**

Page 4 :

x) « *pêcherie sportive* » désigne une pêcherie non commerciale dont les membres adhèrent à une organisation sportive nationale ou sont détenteurs d'une licence sportive nationale ;

y) « *pêcherie récréative* » désigne une pêcherie non commerciale dont les membres n'adhèrent pas à une organisation sportive nationale ou ne sont pas détenteurs d'une licence sportive ;

Page 9 :

33. « La taille minimale du thon rouge capturé dans l'Atlantique Est et en Méditerranée devra être de 30 kg ou de 115 cm de longueur à la fourche. Par conséquent, les CPC (parties contractantes et parties, entités ou entités de pêche non contractantes coopérantes, c'est à dire notamment les pays membres de la Cicta), devront prendre les mesures nécessaires afin d'interdire la capture, la conservation à bord, le transbordement, le transfert, le débarquement, le transport, le stockage, la vente, l'exposition ou la proposition de vente de thon rouge d'un poids inférieur à 30 kg ou d'une longueur à la fourche de moins de 115 cm. »

Page 11 :

38. « Lorsque les CPC allouent, le cas échéant, un quota spécifique aux pêcheries sportives et récréatives, ce quota alloué devrait être établi même si (...) la libération est obligatoire pour le thon rouge capturé dans les pêcheries sportives et récréatives afin de tenir compte des éventuels poissons morts. Chaque CPC devra réglementer les pêcheries récréatives et sportives en délivrant des autorisations de pêche aux navires à des fins de pêche sportive et récréative ».

39. « Les CPC devront prendre les mesures nécessaires afin d'interdire la capture et la conservation à bord, le transbordement ou le débarquement de plus d'un thon rouge par navire par jour pour les pêcheries récréatives. »

Cette interdiction ne s'applique pas aux CPC dont la législation nationale prévoit que tout le poisson mort, incluant les spécimens capturés dans le cadre de la pêche sportive et récréative, devra être débarqué.



40. « La commercialisation du thon rouge capturé dans le cadre de la pêche récréative et sportive est interdite ».

41. « Chaque CPC devra prendre des mesures visant à enregistrer les données de capture, y compris le poids de chaque thon rouge capturé dans le cadre de la pêche sportive et récréative et communiquer au secrétariat de la Cicta les données de l'année précédente avant le 31 juillet de chaque année ».

42. « Les prises mortes des pêcheries récréatives et sportives devront être décomptées du quota alloué à la CPC conformément au paragraphe 5 ».

43. « Chaque CPC devra prendre les mesures nécessaires afin de garantir, dans la plus grande mesure possible, la libération des thons rouges, notamment les juvéniles, capturés vivants dans le cadre de la pêche récréative et sportive. Tout thon rouge débarqué devra être entier, sans branchies et/ou éviscéré ».

44. « Toute CPC souhaitant mener une pêche sportive avec libération dans l'Atlantique Nord Est peut autoriser un nombre limité de navires de pêche sportive à cibler le thon rouge dans le but de « marquer et remettre à l'eau » sans devoir leur attribuer un quota spécifique. Cela s'applique aux navires qui opèrent dans le cadre d'un projet scientifique d'un institut de recherche intégré dans un programme de recherche scientifique dont les résultats devront être communiqués au SCRS. Dans ce contexte, la CPC aura l'obligation de : (a) soumettre la description et les mesures associées applicables à cette pêcherie comme partie intégrante de ses plans de pêche et de contrôle visés au paragraphe 12 de la présente recommandation, (b) suivre de près les activités des navires concernés afin de s'assurer qu'ils respectent les dispositions en vigueur de la présente recommandation, (c) veiller à ce que les opérations de marquage et de remise à l'eau soient effectuées par du personnel qualifié afin d'assurer une survie élevée des spécimens, (d) présenter chaque année un rapport sur les activités scientifiques réalisées au moins 60 jours avant la réunion du SCRS de l'année suivante. Tout thon rouge qui meurt pendant les activités de marquage et de remise à l'eau devra être déclaré et déduit du quota de la CPC ».

45. « Les CPC devront fournir, à la demande de la Cicta, la liste des navires sportifs et récréatifs qui ont reçu une autorisation ».

46. « Le format de la liste visée au paragraphe 45 devra inclure les informations suivantes :

- nom du navire, numéro d'immatriculation ;
- numéro de registre CICTA (le cas échéant) ;
- nom antérieur (le cas échéant) ;
- nom et adresse du ou des propriétaires et de l'/des opérateur(s). »

### Versus le cadre européen

Règlement (UE) 2023/2053 du parlement européen et du conseil du 13 septembre 2023, établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée.

Page 7 :

6) « pêcherie récréative » : les activités de pêcheries non commerciales exploitant les ressources biologiques de la mer ;

7) « pêcherie sportive » : les activités de pêcheries non commerciales pour lesquelles les participants adhèrent à une organisation sportive nationale ou sont détenteurs d'une licence sportive nationale ;

Page 13 :

### Article 19 - Taille minimale de référence de conservation

« Il est interdit de capturer, de détenir à bord, de transborder, de transférer, de débarquer, de transporter, de stocker, de vendre, d'exposer ou de proposer à la vente des thons rouges d'un poids inférieur à 30 kilogrammes ou d'une longueur à la fourche de moins de 115 centimètres, y compris ceux capturés en tant que prise accessoire ou dans le cadre de pêcheries récréatives.»

Page 16 :

### Chapitre IV – Pêcheries récréatives

#### Article 23 - Quota spécifique pour les pêcheries récréatives

« Chaque État membre disposant d'un quota pour le thon rouge alloué aux pêcheries récréatives en allouant un quota spécifique aux fins de ces pêcheries. Les éventuels thons rouges morts sont pris en compte dans cette allocation, y compris dans le cadre de la pêche avec remise à l'eau. Les États membres informent la commission du quota alloué aux pêcheries récréatives lorsqu'ils soumettent leurs plans de pêche.

Les prises de thons rouges morts sont déclarées et imputées sur le quota de l'État membre.»

#### Article 24 - Conditions particulières pour les pêcheries récréatives

« Chaque État membre disposant d'un quota pour le thon rouge alloué aux pêcheries récréatives règlemente les pêcheries récréatives en délivrant des autorisations de pêche à des navires aux fins de la pêche récréative. À la demande de la Cicta, les États membres mettent à la disposition de la commission la liste des navires récréatifs bénéficiant d'une autorisation de pêche pour la capture du thon rouge. La commission transmet cette liste à la Cicta. La liste comporte les informations suivantes pour chaque navire :

- nom du navire ;
  - numéro de registre ;
  - numéro du registre Cicta (le cas échéant) ;
  - tout nom antérieur ;
  - nom et adresse du ou des propriétaires et de l'/des opérateur(s).
- Dans le cadre des pêcheries récréatives, il est interdit de capturer, de détenir à bord, de transborder ou de débarquer plus d'un thon rouge par navire et par jour.

La commercialisation du thon rouge capturé dans le cadre des pêcheries récréatives est interdite.

Chaque État membre enregistre les données de capture, y compris le poids et, lorsque cela est possible, la longueur de chaque thon rouge capturé dans le cadre des pêcheries récréatives, et communique les données de l'année précédente à la Commission au plus tard le 30 juin de chaque année. La Commission transmet ces informations au secrétariat de la Cicta.

Chaque État membre prend les mesures nécessaires pour garantir, dans la plus grande mesure possible, la remise à l'eau des thons rouges, notamment les juvéniles, capturés vivants dans le cadre des pêcheries récréatives. Tout thon rouge débarqué est entier, sans branchies et/ou éviscéré.»

Paul Luu et Alain Scriban

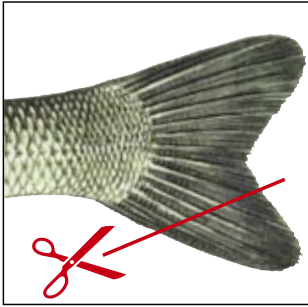


# Comment marquer vos prises ?

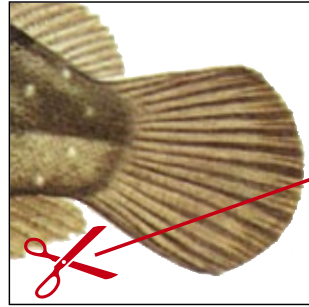
Schéma de marquage

Le marquage consiste à **couper la queue des poissons et crustacés**. Il est **obligatoire** pour pouvoir **identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir** et en **interdire la revente**. Ce marquage doit être effectué de façon **précise** et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Caudale bifide inférieure



Caudale arrondie



Crustacés

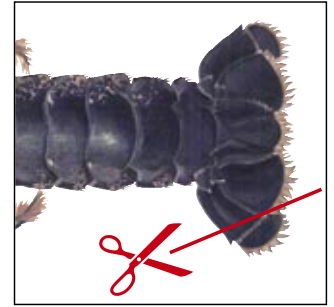


Tableau des tailles minimales de capture au verso.

## Les outils FNPP



Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

The collage features several key tools from FNPP:

- Respectons les tailles**: Multiple charts showing minimum catch sizes for various fish species in different regions like Méditerranée, Atlantique Manche Mer du Nord, and Bretagne.
- bonnes pratiques**: Guides for safe and responsible fishing practices.
- Carte fédérale**: Forms for recording catches, including sections for 'ADHÉRENT' and 'BATEAU'.
- Ruler**: A large ruler with markings for measuring fish lengths.

Bonne mer, bon vent à tous.

[fnpp.fr](http://fnpp.fr) • [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr)

**FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PÊCHES EN MER**

Accueil | Actualités | La FNPP | Pêche Plaisance | Associations | Partenaires | Services | Rejoignez-nous

Dernière minute | Newsletter | Presse | FNPP | Décrets-Arrêtés | Associations | Adhésions

FNPP(SF) - BP14 - 29393 Quimperlé Cedex - Tél: 09 62 02 00 76 - Mail: [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr)



## Et si nous parlions un peu de prospective ?

Dans les dix prochaines années, certains écueils risquent d'émerger pour notre activité favorite. Tout comme le monde agricole, le monde de la pêche, notamment la pêche de loisir, est en constante adaptation en raison de facteurs environnementaux, réglementaires, économiques et sociaux de plus en plus interdépendants et allant croissant.

### Le risque de dégradation des écosystèmes marins et l'écologie marine

Bien que la pêche de loisir ait un impact moindre que la pêche professionnelle sur les écosystèmes marins, elle semble contribuer dans l'esprit du citoyen à la pression sur certains écosystèmes. Cette idée est habilement relayée par certaines entités souvent extrémistes et fait partie également de la sphère d'hypocrisie qui entoure les jugements portés par certains de nos détracteurs, tant de la profession qu'au sein de l'univers de l'administration, ou encore de la politique. Pour autant, **la pêche de loisir subit elle-même cette pression**, notamment sur les espèces dites nobles. Si les stocks de poissons continuent de diminuer, cela pourrait rendre la **pêche de loisir plus difficile avec des réglementations encore plus strictes.**

**Alors, comment faire pour concilier les intérêts économiques de la pêche professionnelle et la préservation de notre loisir, proportionnellement de pression infime sur les stocks ?**

Un bref survol de la presse spécialisée illustre que les prises sont plus nombreuses et plus attractives lorsque la qualité des habitats marins est préservée. Les zones côtières et les « basses » sont à préserver impérativement.

**Des récifs artificiels de tétrapodes en béton ou matériau neutre écologiquement pourraient être créés également.** L'expérience de « nurseries », telles que réalisées par l'association des plaisanciers d'Étel pour les seiches, pourrait être approfondie.

L'implication de nos associations de pêcheurs dans les communes de résidence, au sein de collectifs environnementaux, constitue également souvent déjà une plus-value, et le pourrait encore plus **dans le cadre d'un dialogue renforcé, afin d'éviter de se faire imposer des contraintes mal pensées, et participer au débat sur la protection de l'environnement marin.** Trop souvent s'accumulent de nouvelles contraintes aux anciennes contraintes sorties de leur contexte, au lieu de prendre du recul pour ajuster des solutions cohérentes et bien comprises.

**La création de Zones marines protégées et de parcs marins constitue une piste intéressante, mais ce sont les modalités de leur accès et la réglementation afférente qui doit faire l'objet de concertations et de propositions cohérentes, validées par tous les acteurs, gestionnaires comme utilisateurs.**



Au niveau fédéral, notre action responsable doit se poursuivre à l'identique en pénétrant les structures consultatives et en proposant des **solutions réalistes, non contraignantes pour notre activité, tout en protégeant l'environnement, et en recherchant un soutien politique à notre action, pour être mieux compris et respectés.** N'oublions pas que notre loisir représente un espace de liberté hérité de la Révolution française.

Dans un deuxième temps, les conditions réglementaires devraient pouvoir s'adapter « en conduite » au lieu d'être fixées arbitrairement hors des réalités du terrain et de l'expérience ou plus rarement scientifiquement pour plusieurs années. **Les quotas notamment, devraient pouvoir être revus plus souvent.** Par ailleurs, les conditions calendaires actuellement imposées devraient voir une adaptation tout comme les conditions de relâche de poissons pris inopinément. Cette condition existe pour la pêche professionnelle lors de captures dites accidentelles. L'exemple le plus flagrant concerne le lieu jaune. Est-il logique de relâcher un lieu pris en avril par 60 m de fond et soumis à un véritable accident de décompression déjà fatal en arrivant à la surface ? **Les contraintes devraient être les mêmes pour tous, comme le respect des périodes de repos biologiques.**

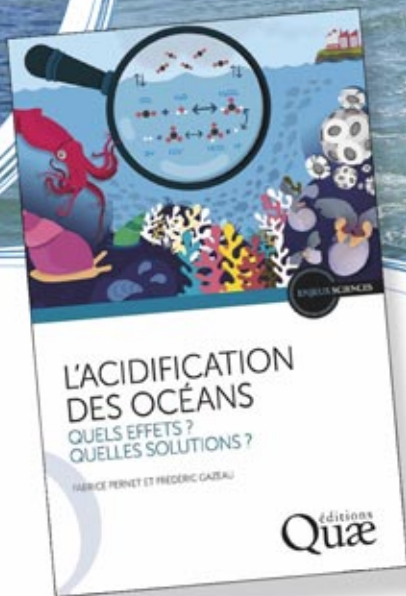
**La somme des réglementations actuelles impacte déjà beaucoup l'exercice de la pêche de loisir. Souhaitons que de nouvelles contraintes ne s'y ajoutent pas au nom d'une écologie punitive.**

### Le changement climatique

Le réchauffement des océans et les changements dans les courants marins pourraient **déplacer les populations de poissons vers de nouvelles zones, rendant certaines zones moins attractives et potentiellement favorables aux espèces invasives.** On le constate déjà dans certaines zones. Les événements météorologiques extrêmes, comme les tempêtes, pourraient également limiter plus souvent les jours propices à la pêche. Sans aller jusqu'à ces extrémités, il est notable que les flux d'Ouest sont plus soutenus dorénavant, et que la saison 2024 n'a pas été très favorable à la pêche à soutenir sur la façade Atlantique.







L'acidification des eaux\* pourrait également affecter la santé des écosystèmes marins, entraînant une réduction des populations de poissons et une altération des chaînes alimentaires, ce qui rendrait la pêche de loisir plus difficile.

### La technologie et le numérique

L'utilisation accrue de technologies pour **surveiller les activités de pêche**, comme les drones, déjà employées par les administrations, les systèmes GPS et les applications de suivi des prises, pourrait entraîner une surveillance plus stricte et contraignante des pêcheurs de loisir, **augmentant les risques d'amendes et de sanctions pour non-respect des réglementations**.

### Les pressions économiques

Le coût des équipements de pêche, des bateaux, du carburant, augmente régulièrement, rendant **l'accès à notre passion plus onéreuse**.

**Sur tout le littoral, la pêche de loisir est une source très importante de revenus pour les collectivités locales tout comme pour les professionnels de la plaisance et de vente de matériel. Des réglementations plus strictes ou des conditions environnementales défavorables pourraient nuire à ces économies locales.**

### Les zones potentielles de friction

L'augmentation du nombre d'autres usagers de l'espace maritime, comme les parcs éoliens, l'aquaculture et le tourisme côtier pourrait **réduire notre espace de liberté et l'accès aux zones de pêche et créer des conflits entre les différents utilisateurs**. L'exemple des difficultés d'accès aux parcs éoliens et la réglementation contraignante de certains parcs marins en sont les premières illustrations.

**Les sources de tensions entre pêcheurs professionnels et de loisir pourraient s'intensifier**, si les ressources halieutiques continuent de diminuer, chacun cherchant à défendre ses intérêts économiques ou de loisir.

Les **pressions des décisions européennes** – où la France y participe dans leur majorité – mais aussi au niveau national semblent aller croissantes, et sont de moins en moins acceptées par les pêcheurs de loisir car souvent mal expliquées ou justifiées.

**Une attention particulière devra être portée à ce point sous peine de voir des comportements radicaux se substituer à la générale bonhomie de notre communauté.**

### Le champ des perceptions sociétales

La pêche de loisir pourrait être de plus en plus critiquée pour des raisons éthiques, notamment en ce qui concerne le bien-être animal et les pratiques comme le « No kill ». La sensibilisation croissante à ces enjeux pourrait entraîner une stigmatisation de notre communauté et influencer les réglementations.

Certains groupes de défense de l'environnement, parfois sur base d'approche même dogmatique, pourraient intensifier leurs campagnes contre certaines des pratiques qu'ils jugent nuisibles, poussant les décideurs à imposer des restrictions supplémentaires sans pour autant de réelles justifications scientifiques.

Le foisonnement des règles et leur complexité croissante, associées à une surveillance plus stricte, pourraient décourager certains pêcheurs de loisir, notamment ceux plus occasionnels.

La problématique de cette complexité s'illustre d'ores et déjà par la **confusion au sein même des services de contrôle** qui a régné dans certaines zones jusqu'à ces derniers jours sur l'interdiction, puis l'autorisation différenciée, et finalement la confirmation de l'autorisation globale de la pêche du chinchard. Cette difficulté se ressent y compris dans les rangs des fonctionnaires chargés de faire respecter la réglementation.

**La décarbonation des moteurs constitue également un enjeu technologique de taille. De nombreuses pistes semblent se faire jour comme le tout électrique ou bien l'hydrogène. Si ces pistes semblent être plus du domaine de la pêche professionnelle, leur déclinaison au niveau de la pêche de loisir semble inéluctable à terme.**

### Conclusion

**La pêche de loisir fait déjà face, mais le pourrait plus encore, à des plus nombreux défis dans les années à venir, liés à des changements environnementaux, à des régulations plus strictes et complexes, et à des pressions économiques et sociales croissantes.**

Pour surmonter ces écueils, il est crucial de conserver un **comportement responsable, rigoureux et vertueux**, de démontrer notre **dynamique comportementale écologique**, mais aussi d'adopter une **attitude ferme face à nos détracteurs** pour être systématiquement présents dans le dialogue, respectés.

Il est également nécessaire de sensibiliser le monde politique tout comme l'opinion publique sur la réalité vraie de nos activités avec une meilleure prise en compte des efforts déjà importants de tous les membres de nos associations au sein de la FNPP et des fédérations rassemblées au sein de la Confédération Mer & Liberté.

Patrick Zimmermann  
vice-président Bretagne sud

\*Pernet F. et Gazeau, F.,  
L'acidification des océans  
Quels Effets ? Quelles Solutions ?  
Éditions Quæ



## Kayak : mise à jour de la réglementation

La pêche de loisir se diversifie. Parmi d'autres flotteurs, le kayak est en plein essor. Il présente certains avantages par rapport au bateau, d'abord économique puisqu'il faut payer, voire pédaler pour avancer. Moins encombrant donc plus aisé à transporter et à remiser. Pas besoin de place de port ou de cale de mise à l'eau. Il est plutôt maniable et permet de pêcher aux abords des hauts fonds. La pratique du kayak est néanmoins soumise à une réglementation précise en fonction de la distance d'éloignement. Elle a été mise à jour en décembre 2023 : article 240-2.10.



### Conditions d'utilisation des engins propulsés exclusivement ou principalement par l'énergie humaine (annexe, kayak, canoë, etc.)

**Navigation exclusivement diurne au maximum à 300 m d'un abri**  
**Non astreints à l'emport de matériel d'armement et de sécurité et strictement interdits à l'intérieur des zones de baignade balisées.**

**Extension de la navigation diurne jusqu'à 2 milles d'un abri**

- **Ne pas présenter les caractéristiques d'un engin de plage ;**
- **Le flotteur comporte un dispositif** qui permet à un pratiquant, après un chavirement de rester à son contact, puis de remonter sur l'embarcation et de repartir, seul ou le cas échéant, avec l'assistance d'un accompagnant ;
- **Matériel d'armement et de sécurité : il est embarqué autant d'EIF présentant un niveau de performance d'au moins 50 N de flottabilité que de personnes à bord.** Cet équipement peut être remplacé par une combinaison humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse et de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique si elle est portée en permanence ;
- **Un moyen de repérage lumineux est embarqué.** Il doit être étanche et avoir une autonomie d'au moins 6 heures. Il peut être de type lampe flash ou lampe torche. Il peut également être de type Cyalume, à condition que ce dispositif soit assujéti à chaque EIF ou porté effectivement par chaque personne à bord.

**En outre :**

- **les engins non auto-videurs ou ceux qui comportent au moins un espace habitable** embarquent un dispositif d'assèchement manuel (écope, seau ou pompe à main) approprié au volume de l'engin. Ce dispositif peut être fixe ou mobile ;
- **les kayaks de mer sont dotés d'un dispositif intégré ou solidaire de la coque** permettant le calage du bassin et des membres inférieurs.

**Extension de la navigation diurne jusqu'à 6 milles d'un abri**

**Matériel d'armement et de sécurité côtier des engins propulsés exclusivement ou principalement par l'énergie humaine.** À l'exception des planches à pagaie, les embarcations et engins propulsés exclusivement ou principalement par l'énergie humaine qui ne sont pas des engins de plage sont autorisés à naviguer jusqu'à 6 milles d'un abri si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- **cette navigation s'effectue à deux embarcations de conserve minimum.** Toutefois, une telle navigation peut être réalisée à une seule embarcation si le pratiquant est adhérent à une association déclarée pour cette pratique et emporte un émetteur-récepteur VHF conforme à l'alinéa suivant ;
- **chaque groupe de deux embarcations dispose d'un émetteur-récepteur VHF conforme** aux exigences de l'article 240-2.20,

étanche, qui ne coule pas lors d'une immersion, et est accessible en permanence par le pratiquant ; édition JORF du 13/12/2023 13.

**Outre le matériel d'armement et de sécurité basique, l'embarcation emporte :**

- **trois feux rouges à main conformes** aux dispositions de la division 311 du règlement ;
- **un compas magnétique étanche**, conforme aux normes ISO pertinentes ou un système de positionnement satellitaire étanche faisant fonction de compas ;
- **la ou les cartes marines**, ou encore leurs extraits, officiels, élaborés à partir des informations d'un service hydrographique national. Elles couvrent les zones de navigation fréquentées, sont placées sur support papier ou sur support électronique et son appareil de lecture, et sont tenues à jour ;
- **le règlement international** pour prévenir les abordages en mer (Ripam), ou un résumé textuel et graphique, éventuellement sous forme de plaquettes autocollantes ou sur support électronique et son appareil de lecture ;
- **un document décrivant le système de balisage de la zone fréquentée**, éventuellement sous forme de plaquettes autocollantes ou sur support électronique et son appareil de lecture.

**L'EIF présentant un niveau de performance d'au moins 50 N de flottabilité peut être remplacé par une combinaison humide en néoprène ou sèche effectivement portée présentant les caractéristiques suivantes :**

- **flottabilité minimale positive de 50 N** intrinsèque ou par adjonction d'un équipement individuel de flottabilité, protection du torse et de l'abdomen ;
- **couleur vive autour du cou ou bien sur les épaules.** Cette dernière exigence n'est pas requise si un dispositif lumineux est fixe en permanence sur la combinaison ou l'équipement. Ce dispositif doit être étanche et avoir une autonomie d'au moins six heures. Il peut être de type lampe flash, lampe torche ou Cyalume.

**L'utilisateur d'un kayak, à distinguer d'un engin de plage, doit se renseigner sur les conditions de son utilisation, de son équipement réglementaire obligatoire et faire preuve de prudence en toutes circonstances, instabilité, météo, courants, etc.**

Patrice Allin pour la commission plaisance



## Avinav et Avurnav

Depuis avril 2024, les préfectures maritimes ne publient plus les informations Avinav et Avurnav sur internet mais continuent de diffuser celles-ci en VHF par l'intermédiaire des Cross.

Pour ceux qui ne le sauraient pas encore, ces avis signalent les interdictions ou les dangers en mer et il est préférable de les consulter dans votre zone de navigation. Parmi les dangers, on peut rencontrer tous types d'obstacles dérivants, tels que tronc d'arbre, bouée, conteneur, coque retournée, etc.

Et les signalements des points fixes sont de plus en plus nombreux, causés par l'exploitation grandissante de l'espace maritime : bouées scientifiques, champs éoliens en construction ou en exploitation et bien d'autres.

**Le plaisancier doit lui aussi s'informer au même titre que les autres marins, pour sa sécurité ou pour éviter les sanctions en cas de non-respect de la réglementation. En cas de constatation vous pouvez (devez) vous-même signaler au Shom une nouvelle situation anormale susceptible de présenter un obstacle à la navigation.**

Depuis cette date, ces informations destinées aux navigateurs sont recueillies puis émises par le Shom sur une **nouvelle plateforme internet nommée Ping**. On y trouve également les arrêtés qui concernent la zone en cliquant sur l'icône dédié, (quand ça marche...). Actuellement, l'accès à la carte est plutôt difficile pour les personnes non familiarisées avec les méandres de l'informatique, ceci dans un ensemble très complexe pour des plaisanciers en général. On peut espérer que cela va s'améliorer dans le futur parce que finalement, c'est très intéressant et les cartes marines sont superbes. N'hésitez pas, pour voir, même si le nom Ping n'a rien d'original.



### PING

La plateforme nationale de l'information nautique est en ligne

## Attention ! Hydrocution

Cet été 2024 nous aura particulièrement marqués par la disparition de deux de nos adhérents, tous deux victimes d'une hydrocution lors d'une partie de pêche entre amis. Malgré les premiers secours prodigués immédiatement sur le bateau puis par les sauveteurs appelés à la rescousse ils n'ont pas survécu. J'adresse à leurs familles ainsi qu'à leurs proches mes plus sincères condoléances. L'hydrocution est dans la majorité des cas provoquée par la brusque différence de température corporelle après exposition à une forte chaleur plus encore par soleil brûlant, et un bain dans une eau de mer nettement plus froide. Ce bain fatal peut être occasionné par un événement fâcheux telle une chute involontaire par-dessus bord ou bien par la décision inconsidérée d'aller décrocher sans précaution l'ancre récalcitrante par quelques mètres de fond.

### Quelques précautions indispensables lors d'une exposition à la chaleur, au soleil, ou lors de pratique sportive intense

**Dans ces conditions ne pas se mettre à l'eau sans en avoir envie, ne pas forcer quelqu'un à le faire, encore moins l'y pousser. Se mouiller peu à peu les pieds, les mains, la nuque, la tête, la poitrine, les jambes, puis entrer progressivement dans l'eau. Ceci permettra à la circulation sanguine de s'adapter et d'éviter ce choc thermique qui peut être fatal.**

Patrice Allin  
responsable de la commission



## Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Trois formules d'abonnement me sont proposées :

**1/** Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région\*.  
Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 15 € (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

\* Liste des associations de votre région : [fnpp.fr/carte-de-france.htm](http://fnpp.fr/carte-de-france.htm)

**2/** En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : 30 € (18 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

**3/** Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : 20 € (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).



Règlement par chèque à FNPP  
BP n°14 - 29393 Quimperlé Cedex

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Mail .....

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - contact@fnpp.fr - www.fnpp.fr





La pêche de loisir en mer, quelle que soit sa forme, doit être une activité accessible et partagée par tous les citoyens et de tous niveaux. Sans distinction d'âge, ni de catégorie socio professionnelle. Et ce, pour des tas de raisons qui permettraient de mieux comprendre les besoins environnementaux et écologiques qui taraudent le monde entier à tous les étages ! Pratiquée par des millions de Français, son poids économique est considérable. Tant par les emplois qu'elle crée, plus de 100 000, que l'aspect commercial généré dans la plaisance de loisir et de luxe, et le développement culturel. La pêche de loisir, pêche sélective et écoresponsable, ne menace aucune espèce en ne prélevant qu'une infime quantité de poissons à l'aide de matériels limités.

Rappelons que les associations adhérentes à la FNPP œuvrent à longueur d'année sur toutes nos côtes afin d'éduquer les pêcheurs de loisir au respect de la ressource et de l'environnement, ainsi qu'au strict respect de la réglementation et des règles de sécurité. Nos guides de bonnes pratiques, comme ceux réservés aux enfants et aux jeunes qui débutent, ainsi que nos outils de mesure et nos planches d'identification des espèces, supports sans cesse renouvelés et améliorés, sont distribués à des millions d'exemplaires sur tout le littoral national. Tout cela est complété par notre revue trimestrielle *Pêche Plaisance* qui apporte à nos adhérents toutes les informations importantes et relatives à la réglementation et à la sécurité.

### Échanges difficiles pour une écoute en sourdine

**De dialogues justifiés en réunions prometteuses, la pêche de loisir souffre incontestablement d'un cruel manque d'écoute, de compréhension, de soutien et surtout d'une reconnaissance auprès d'une administration qui est trop facilement ouverte à la pêche industrielle.** Malgré nos demandes renouvelées chaque année, la charte mer élaborée par consensus au cours des travaux du Grenelle de l'environnement, signée le 7 juillet 2010 entre les fédérations de pêcheurs de loisir, deux ministres en charge du Développement durable, de la Mer et de la Pêche et le secrétaire d'État à l'Écologie, le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, l'Association nationale des élus, le Conservatoire national du Littoral, l'Agence des aires marines protégées et le Conseil supérieur de la navigation de plaisance, **n'est toujours pas appliquée.** Pire, le nouveau rapport sollicité par l'État courant 2019 auprès d'un sénateur n'y fait même pas la moindre référence. **Nous demandons donc avec insistance l'application de cette dernière sans délai et en particulier des articles suivants :**

« - Article 2 : Échanges entre l'administration et les pêcheurs de loisir. Les parties signataires de la présente convention s'engagent à entretenir entre elles et avec la société civile, à son rythme, un dialogue permanent avant chaque évolution réglementaire, processus enfin engagé depuis 2023 avec la mise en place du groupe de travail présidé par deux sénateurs, Alain Cadec et Pierre Médevielle, mais qui demande d'être poursuivi avec une vraie bonne volonté de tous, et en particulier des Autorités, pour ne pas être qu'un faire-valoir.

- Article 3-2 : Marquage des produits de la pêche maritime de loisir. Nous demandons que le marquage des poissons réglementés soit effectué au moment du débarquement, autorisé aujourd'hui pour le maquereau et le homard.

- Article 4 : Déclaration de l'activité de pêche maritime de loisir comme spécifié dans la Charte, chaque usager recevra une information complète sur la réglementation et les sanctions potentielles en cas d'infraction. C'est pourquoi nous demandons la mise en place d'une déclaration préalable annuelle ou biennale de l'activité pêche récréative pour chaque pêcheur, au travers notamment de la signature d'une charte spécifique, l'accès aux informations légales et l'accès possible à toutes les informations utiles (sécurité, pédagogique, etc.). Cette déclaration devra être mise en place avant 2028. »

### Pêche du thon rouge interdite dans les îles anglo-normandes

**En février 2024, le Royaume-Uni a notifié à la Commission européenne son intention d'interdire la pratique de la pêche dans 13 aires marines protégées, dont cinq en mer Celtique et sept en Manche et mer du Nord.**

Cette interdiction devant s'appliquer à tous les navires de pêche (anglais et européens notamment) pratiquant les arts traînants de fond et qui est entrée en vigueur au printemps, semble porter un coup dur à une filière pêche très affaiblie et aux navires français (même détenteurs d'une licence pour pêcher dans ces zones) déjà très touchés par les crises successives liées au Brexit, à la pandémie Covid-19 et à la hausse des prix de l'énergie. Cette nouvelle mesure de restriction unilatérale des zones de pêche pour les navires français fait redouter des discussions difficiles pour la renégociation en 2026 de l'accord de coopération et de commerce entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

**En attendant, il est à noter que la pêche pour le thon rouge, malgré la protestation des pays de l'Union européenne (l'Espagne, Malte, l'Italie) qui souhaitent une harmonisation des pratiques, est interdite au Royaume-Uni et s'applique de plein droit aux pêcheurs de loisir qui souhaiteraient s'aventurer dans les îles anglo-normandes. Donc zone à éviter.**

### La pêche du chinchard finalement autorisée pour la pêche de loisir



**De nombreuses espèces, subissant les foudres plus ou moins justifiées par de mauvais calculs ou des décisions grotesques sont parfois frappées d'arrêtés incompréhensibles.** Ce fut notamment le cas du chinchard dont la pêche a été interdite le 8 août dernier par une décision du préfet de Vendée ou l'action de certains services de contrôle dans d'autres zones sous couvert d'une extrapolation erronée du règlement délégué (Union européenne) 2023/2623 (15) Article 5 (paragraphe 3) publié le 11-01-2024 relatives à certaines restrictions ciblées pour les professionnels ou en relation avec les « prises accessoires ».

**Heureusement, l'imbroglie réglementaire autour du chinchard semble enfin s'éclaircir.** Si ordre et contre-ordre se sont vite enchaînés au sein de l'administration, la DGAMPA (Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture) est venue apporter une réponse qui redonne le sourire aux pêcheurs





vendéens ou d'ailleurs, amateurs du chinchard. Satisfaction légitime comme ont pu la ressentir les pêcheurs nordistes à une autre époque et que ressentent encore les pêcheurs basques à préparer la strouille ou le broumé pour exciter les bancs de poissons, chasse de thon ou autres poissons.

Vous retrouverez la réponse de la DGAMPA sur le site FNPP. Cette réponse de la Direction générale des affaires maritimes, confirmée par courrier le 13 août 2024 à Jean Mitisalis, président de la FNPP et co-président de la Confédération Mer & Liberté, est une excellente nouvelle qui semble faire poindre une jurisprudence qui n'interdirait plus systématiquement la pêche de loisir dès lors que la pêche professionnelle est en partie prohibée.

### Le lieu jaune à 42 cm en zone VIII

Le bar et le lieu jaune, comme des tas d'autres espèces, ont déjà alimenté de nombreuses conversations. L'arrêté du 4 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 modifié déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins (pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir ne va pas manquer de commentaires.

En application du règlement d'exécution (Union européenne) n° 2024/257 du Parlement européen relatif à la conservation des ressources halieutiques et à la protection des écosystèmes marins du conseil du 10 janvier 2024 établissant, pour 2024, 2025 et 2026, fait l'objet d'un amendement qui prévoit notamment la hausse de la taille minimale de capture du lieu jaune en Zone VIII (façade atlantique au-dessous du 48° parallèle) à 42 centimètres pour la pêche professionnelle. Il s'applique automatiquement à la pêche de loisir.



Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, la pêche de loisir sera également soumise à une taille minimale de capture de 42 cm en zone VIII. L'arrêté du 26 octobre 2012, relatif aux tailles minimales de capture pour la pêche de loisir, devrait être mis à jour avant la fin de l'année 2024. Pour l'instant, cet arrêté prévoit un TMC (Taux minimum de capture) de 30 cm en zone 7 pour le lieu jaune. Une réflexion sera menée également au niveau national pour aligner cette mesure sur la zone 7 dont le stock est en mauvais état.

Pour rappel, la taille minimale de capture pour le lieu jaune est fixée à :

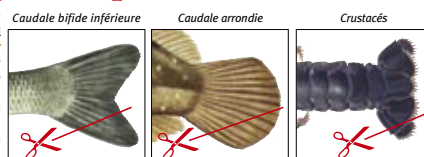
- deux spécimens par jour et par personne ;
- au nord du parallèle 48°N à 30 centimètres ;
- au sud du parallèle 48°N (zone CIEM 8) à 42 centimètres.

Denis Cottard  
commission pêche (remplaçant de Jackie Plataut)  
membre de l'APPLH (Association des pêcheurs plaisanciers  
Le Havre), vice-président du CPP76

### Comment marquer vos prises ? Schéma de marquage

Le marquage consiste à couper la queue des poissons et crustacés. Il est obligatoire pour pouvoir identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir et en interdire la revente. Ce marquage doit être effectué de façon précise et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Tableau des tailles minimales de capture au verso.



**Les outils FNPP**

fnpp.fr • contact@fnpp.fr





## SCIENCES PARTICIPATIVES

### Dix ans d'échantillonnages des palourdes

Eh bien ! C'est fait ! La FNPP aura réussi à compiler dix ans d'échantillonnages des palourdes qu'elles soient de type européen ou japonais. Cette base de données constituée est importante. Elle a pu être réalisée grâce aux suivis organisés trois fois par an autour des six points géolocalisés sur chacune des deux zones des estrans variés de sept départements littoraux. Je ne remercierai jamais assez Philippe Garnier qui a proposé l'idée de cette étude singulière, le chargé de mission François Derien qui en a construit son protocole et les nombreux bénévoles des associations\* qui ont contribué à ce tour de force participatif : ils méritent tous un grand BRAVO ! Cela n'a pas été toujours simple ou possible, mais je n'oublie pas non plus que pendant neuf années, des jeunes\*\* ont aidé volontairement les bénévoles au travers de leur mission de service civique. Eux aussi doivent être vivement remerciés.

Fin août, début septembre après les derniers relevés, tamis, pelles et seaux seront définitivement rangés. Jade, notre doctorante, a commencé à procéder à certaines analyses dans le cadre du laboratoire ISOmer, obtenu quelques résultats, mais il lui reste encore beaucoup à faire : **terminer toutes les analyses, étudier les résultats, les expliquer et en tirer des conclusions ou élaborer des hypothèses.** C'est le volet biologie de la soutenance de thèse.

En parallèle, avec cette fois l'aide du laboratoire Lemna de l'université de Nantes, **l'étude de l'impact de la pêche à pied sur l'économie locale des communes littorales a commencé.** Déjà un petit groupe d'étudiants a consulté l'hiver dernier quelques élus afin d'estimer leurs approches et connaître leurs ressentis par rapport à la pratique de la pêche à pied sur leurs territoires.

En juin, il a été décidé en réunion de concertation de **recueillir le plus rapidement possible, notamment pendant les grandes marées des mois d'août, septembre et octobre, des informations plus concrètes en interrogeant les pratiquants.** Cette enquête sera conduite de différentes façons. Probablement que les grandes marées d'août serviront de tests pour trouver la méthode la plus efficace. Affaire à suivre aussi...

Je profite de cet article pour rappeler que j'ai commencé à constituer l'inventaire de toutes les actions participatives menées dans les associations de notre fédération. Une quinzaine ont répondu dès la première demande, ce qui veut dire que beaucoup d'autres n'ont pas encore envoyé de message, je ne peux pas croire qu'elles soient inactives ! Je compte sur elles pour me transmettre leurs réponses par l'intermédiaire du secrétariat de la FNPP après avoir, bien sûr, profité de la période estivale. Alors à bientôt...

Annick Danis

responsable de la commission sciences participatives

\*Association des plaisanciers et pêcheurs à pied de la côte ouest Créances (50), Association brettevillaise de pêcheurs plaisanciers (50), Association des pêcheurs plaisanciers de Martin plage Plérin (22), Association île Tudy pêche plaisance (29), Association des pêcheurs plaisanciers de la région de Lorient (56), Amicale des pêcheurs plaisanciers de Port-Louis et des communes limitrophes (56), Association des pêcheurs à pied de la Côte de Jade (44), Association pêche loisir Atlantique Vendée (85), Association pêche et nautisme rivedousais (17), Association des pêcheurs à pied de Ré (17), Comité de la pêche maritime de loisir 17, comité départemental pêche plaisance 17, Association pêche bateaux Oléron (17), comité FNPP Charente-Maritime (17).

\*\*Billie Lecornu, Élise Gaborit-Schlosser, Manon Sanguinet, Maxence Morel, Nathanel Jeune, Simon Gérard, Laura Méhault, Léa Costalès, Solène Prieur, Charles Cadier, Émilie Bruzzèse, Enora Jaffrezic, Léa Piétri, Nicolas Gamb, Camille Domingo, Gabriel Verdout-Bourdon, Loïse Kerjean, Léana Baues, Juliette Reynaud, Simon Luzeaux, Taïssia Tarascou.

### Évaluation de l'impact de la pêche à pied sur l'économie littorale.

Participez à l'enquête et partagez votre expérience avec Nantes université et la FNPP.

Nos actions de terrain maintenant achevées, continuez à nous aider encore plus nombreux, que ce soit vous, adhérents de la FNPP au travers de vos associations, votre famille, vos amis, vos relations : le point commun étant de pratiquer la pêche à pied occasionnellement ou assidûment et de répondre au questionnaire concocté par Nantes université. Plus elle recevra de réponses et plus les résultats seront pertinents et crédibles : c'est facile, il suffit d'utiliser au choix le lien ou le QR Code proposés ci-dessous, cela ne prend que cinq minutes.

La FNPP compte sur vous.

<https://questionnaires.univ-nantes.fr/index.php/716367?lang=fr>









Il y a deux ans, à l'automne 2022, la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) du secrétariat d'État chargé de la mer a confié au Cerema\* la mise en œuvre d'un programme d'appui au verdissement et la modernisation des ports de plaisance.

Ce programme appelé « Ports de plaisance d'avenir » était axé sur l'adaptation de nos ports en vue d'offrir toujours plus de services, anticiper les changements climatiques et accélérer leur transition écologique tout en préservant leur environnement propre et souvent unique.

Un financement à hauteur de 20 millions d'euros a été débloqué pour accélérer la mise en œuvre d'opérations concrètes d'investissement. La totalité des crédits disponibles ayant été engagée, les dispositifs de financement sont clos. La démarche se poursuit en 2024 et 2025 par une phase de suivi et de retour d'expérience sur les projets financés. Concrètement, les études et investissements devraient permettre de :

- améliorer la collecte des déchets portuaires (installation de points de collecte sélective...);
- limiter la consommation en eau potable (dispositifs réducteurs de pression, dispositifs de récupération de l'eau pluviale...);
- réduire la consommation en énergie carbonée (navire de servitude à propulsion non thermique);
- produire son énergie renouvelable;
- préserver la biodiversité marine et terrestre (restauration d'habitats, désimperméabilisations et renaturation des sols...).

- améliorer la collecte des déchets portuaires (installation de points de collecte sélective...);
- limiter la consommation en eau potable (dispositifs réducteurs de pression, dispositifs de récupération de l'eau pluviale...);
- réduire la consommation en énergie carbonée (navire de servitude à propulsion non thermique);
- produire son énergie renouvelable;
- préserver la biodiversité marine et terrestre (restauration d'habitats, désimperméabilisations et renaturation des sols...).

Au niveau de la fédération, nous pourrions mettre en place avec l'aide des associations de plaisanciers, une cartographie de suivi des actions du programme « Ports de Plaisance d'Avenir » dans chacun de nos ports et mouillages.

Patrick Zimmermann

responsable de la commission infrastructures portuaires

\*Le Cerema, établissement public relevant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.



Destination France

Port de plaisance d'avenir



## PÊCHE SOUS-MARINE

## La FCSMP rejoint la FNPP

Le relatif isolement des chasseurs sous-marins a toujours été un sujet. Dans les faits, ceci s'est souvent traduit par des restrictions particulièrement injustes concernant la seule chasse sous-marine. Les autres formes de pêches ont souvent cet avantage de se regrouper en clubs ou associations, ne serait-ce que pour gérer mouillages ou pontons. Dans ces conditions, diffuser de l'information, et se défendre, est bien plus aisé.

Le pêcheur sous-marin part fréquemment du bord ou utilise un bateau transportable. L'intérêt d'intégrer une association ou une fédération n'est donc pas toujours une évidence pour lui. C'est un peu ce qui a prévalu à la création de mon club d'appartenance. Les premières restrictions concernant le bar ont mis en avant cet isolement du pêcheur en apnée ou du pratiquant utilisant un bateau transportable. Et c'est également dans cette même logique qu'une première réunion à l'intention des pêcheurs sous-marins a été organisée à Brest le 30 mars. Des pratiquants d'origines diverses, licenciés ou non, ont répondu à l'invitation.

Cette rencontre a donné lieu à des échanges aussi intéressants qu'instructifs. Après présentation des participants, un historique de la FCSMP, et de la raison de son rapprochement aujourd'hui avec la FNPP, a été dressé. De nombreux points ont ensuite été abordés et l'actualité du moment, notamment les restrictions sur le lieu, nous a donné de la matière. La pêche du thon a également été évoquée, sujet récurrent depuis maintenant quelques années. La faiblesse du quota attribué à la pêche de loisir, avec les difficultés et les tensions que cela génère, ne peut que susciter polémiques et incompréhensions. Certains adhérents FCSMP nous avaient sollicités afin d'obtenir la possibilité de participer aux campagnes. L'intégration de six pêcheurs sous-marins dans mon club a été actée pour leur permettre de tenter leur chance en 2024.

Enfin, la nécessité de se fédérer a été validée par l'ensemble des participants. Le choix de sa fédération doit rester libre, en fonction de ses considérations personnelles, et nous en imposer une ne doit pas devenir la règle. Ceci est d'autant plus vrai que la création de la Confédération Mer & Liberté offre aux pêcheurs de loisir la chance de parler d'une seule voix, quelle que soit sa fédération d'appartenance.

Se lancer dans de nouvelles querelles, stériles, ne nous apportera rien, si ce n'est un affaiblissement et une perte de crédibilité. L'union, dans la diversité, doit être plus que jamais d'actualité.

Joël Arvor

responsable commission pêche sous-marine





## Festival national de la pêche

Un festival national de la pêche du 23 au 25 mai 2025 à Nantes et l'assemblée générale de la Confédération Mer & Liberté

Ce nouveau salon de pêche, sous la forme d'un festival, sera organisé sous l'impulsion principale du Groupement de l'industrie française d'articles de pêche (Gifap).

L'idée, derrière les marques, est de rassembler l'ensemble des activités de pêche, y compris la pêche en mer au travers de notre Confédération Mer & Liberté dont la FNPP est co-présidente.

La confédération y organisera d'ailleurs en marge son assemblée générale, et les Autorités nationales seront invitées à venir répondre aux interrogations et inquiétudes grandissantes de nos centaines de milliers d'affiliés pêche plaisance en mer. Prévoyez d'y venir nombreux !

## 51<sup>e</sup> congrès de la FNPP

Le 51<sup>e</sup> congrès de la FNPP se déroulera à Talmont Saint-Hilaire (85) du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril 2025 aux Jardins de l'Atlantique Club (Vacances bleues). Ce rendez-vous studieux et convivial réunira nos présidents d'associations et de nombreux adhérents venus de toute la France. Prenez date, nous comptons sur votre présence lors de ce rassemblement annuel.

Alain Scriban  
vice-président conseil communication  
et secrétaire général



## Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Trois formules d'abonnement me sont proposées :

**1/** Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région\*.  
Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 15 € (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

\* Liste des associations de votre région : [fnpp.fr/carte-de-france.htm](http://fnpp.fr/carte-de-france.htm)

**2/** En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : 30 € (18 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

**3/** Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : 20 € (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).



Règlement par chèque à FNPP  
BP n°14 - 29393 Quimperlé Cedex

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Mail .....

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - [contact@fnpp.fr](mailto:contact@fnpp.fr) - [www.fnpp.fr](http://www.fnpp.fr)





## SEINE-MARITIME

### Présentation du simulateur de pêche

Samedi après-midi, les adhérents de l'Association des pêcheurs plaisanciers de Fécamp étaient conviés à la démonstration du simulateur de pêche « Athi concept modèle Doris V2 » fraîchement acquis.

Une vingtaine de membres ont répondu présents. Les convaincus d'un côté et les dubitatifs de l'autre. Il faut se rendre à l'évidence, **ce matériel est bluffant**. Le boîtier simulateur est relié à un tapis de sécurité et pour le reste il suffit d'un écran et de raccorder n'importe quelle canne afin de lancer l'opération. Plusieurs choix sont possibles parmi les poissons d'eau douce, de mer, avec différents niveaux de difficulté.

Au-delà du côté ludique et convivial, l'appareil représente un précieux outil de travail pour tester ses cannes et moulinets, régler

ses freins etc., et organiser des démonstrations et des concours lors des salons.

C'est le comité pêche plaisance 76 qui en a fait l'acquisition auprès de la FNPP avec un tarif préférentiel. L'APPLH du Havre et les quatre associations de Fécamp : l'APPF, les Pêcheurs de l'estran, la SRF et l'AFUP (en pourparlers) ont souhaité participer à l'achat en mutualisant les moyens.

En résumé, un entraînement rendu possible par tous les temps avec des attaques, rushs et coups de tête jusqu'à la mise au sec.

Maurice Rogeret

## MANCHE

### Révision de l'arrêté pêche à pied à la nage et du bord

Nouvelle réunion prévue en octobre. Nous avons fait part de nos demandes.

**Râteau et griffe à dents** : supprimer la notion écartement des dents de 2 cm en tous points, en présentant des outils du commerce, on ne va pas réinventer de nouveaux outils.

**Fourche** : il n'existe pas de fourche dont la longueur des dents est de 20 cm, nous l'utilisons pour pêcher le manche à couteau, avec cette longueur de dents, on n'en pêche plus !

**Amande** : cette espèce est invasive, on le constate sur le terrain, il y en a de plus en plus et elle prend la place de la praire ! Nous demandons à ce que sa pêche soit autorisée toute l'année, il n'y a aucune justification à sa fermeture du 30 avril au 31 août.

### La coquille St-Jacques (ouverture/fermeture)

L'ouverture de la pêche à la coquille tombant un dimanche, elle a été repoussée d'une journée mais sans aucune information au public. Cependant les services de contrôle, qui étaient informés, n'auraient pas verbalisé à Chausey le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023, mais ils ont contraint les pêcheurs de loisir à remettre leur pêche à l'eau ! À noter que l'arrêté Dirm n'est sorti que le 4 octobre. Le Comité régional des pêches maritimes (CRPM) prend une délibération le jeudi, obligeant la Dirm à prendre son arrêté qui rend obligatoire l'application de la délibération du CRPM le vendredi, de ce fait la communication n'était plus possible !

Cette année, pour les côtes Nord et Ouest, il n'y aura pas ce problème, **l'ouverture est le mardi 1<sup>er</sup> octobre**. Pour la campagne prochaine, la DDTM s'engage à faire une communication par voie de presse. **Nous avons demandé à la Dirm que le CPML50 soit destinataire des arrêtés d'ouverture et de fermeture de la bande côtière.**

### Panneaux d'information aux accès à l'estran

Ces panneaux avaient été financés par le projet Life+. Les Affaires maritimes ne savent pas combien il y en a, ni où ils sont situés ! **Nous avons proposé de faire un recensement et de mettrons à l'ordre du jour du comité de suivi pêche de loisir Manche qui se tiendra en octobre**. En fait, ces panneaux ont été financés par l'agence de l'eau, leur entretien et mise à jour incombent aux communes ou à la communauté de communes.

### Simulateur de pêche

Le CPML50 vient d'acquérir un simulateur de pêche qui sera à la disposition des associations adhérentes pour étoffer leurs manifestations. **Nous espérons que cet outil participera à la sensibilisation des jeunes et provoquera des passions pour pratiquer la pêche de loisir.**

Denis Richard  
président du CPML50-FNPP



## CALVADOS

Le 22 juin dernier, le comité Calvados et ses quatre clubs (Lions/Mer, Colleville, Bernières-s/Mer, Ouistreham) accueillait trois nouveaux clubs par l'intermédiaire de leur président :

- **Port-en-Bessin** avec Harry ;
- **Courseulles-sur-Mer** avec Arthur ;
- **Luc-sur-Mer** avec Grégoire.

Bienvenue à tous ces adhérents FNPP.

Puis, pour notre **première année de pêche au thon** en huit jours, quatre de nos clubs ont pêché le thon. Comme « *toutes les premières fois* » c'était un bonheur partagé. Bravo à eux. Encouragement aux autres. Notre première saison est bien partie.

Que cela continue !

Arlette Halley-Duval  
présidente du CD14



## LOIRE-ATLANTIQUE

### À nos lecteurs du CD44, à tous les autres aussi

Je commence toujours par le temps, comme le trimestre dernier... Et bien non, la période est plus agréable et septembre voit s'aérer notre littoral d'un nombre important de vacanciers. Nos ports se calment et nos départs de bon matin nous voient déjà presque seuls. Et si les jours sont plus courts, ils sont si agréables qu'il faut en profiter.

Je vous écrivais la dernière fois que là-haut, à Paris, les nuages s'amoncelaient. Eh bien, rien ne change ! Mais au niveau de notre fédération et confédération, nous sommes au travail et notre groupe reprend la défense de notre pêche de loisir et de ses évolutions importantes. **Lisez notre Pêche Plaisance, allez sur notre site internet, tout y est et bien plus encore (www.fnpp.fr).**

### La pêche et les poissons

**Le bar** : toujours un seul poisson chez nous, si vous passez la frontière (N48°), deux poissons.

**Le lieu** : toujours deux poissons pour tous, mais au N 48°, 30 cm et « No-kill » interdit, et maintenant 42 cm au Sud du 48° pour tous, plaisanciers et professionnels. Une maille un peu plus responsable lorsque l'on sait que ce beau et bon poisson peut atteindre dix kilos et mesurer plus d'un mètre.

**Un petit nouveau dans la liste des poissons interdits, le chinchard : interdit ? autorisé ? Eh bien, si !** Le chinchard est bien autorisé à la pêche de loisir, un courrier de l'administration centrale (DGAMPA) du 13 août le certifiant, même si sur l'eau certains agents de contrôle tardent

ou ont tardé à s'aligner sur l'information du ministère. Si vous rencontrez des soucis, revenez vers nous, nous sommes là aussi pour cela.

**Celui que beaucoup attendent, c'est aussi le plus gros des poissons, presque un seigneur, le thon rouge arrive sur nos côtes.** Et si c'est un plaisir sans nom pour ceux qui pratiquent, j'aimerais que ce soit davantage l'occasion de partager et de permettre aux néophytes de connaître l'incroyable combat que livre ce magnifique poisson qui vous laissera heureux et fourbu, oui fourbu surtout, mais des souvenirs impérissables. Je pense que c'est assez simple et vous tous qui lisez, n'hésitez pas, rapprochez-vous de ceux qui savent et... partagez.

### Champ éolien du banc de Guérande

Je pense que je vais à chaque fois répéter les règles, car j'entends le relâchement dans la bouche de « radio ponton ». **La vitesse c'est 12 nd, même si la mer est un lac et que vous êtes seul. La pêche, c'est 50 m des mâts, même si c'est sûr que les poissons sont juste au pied ! Le mouillage, c'est 100 m en périphérie plus 50 m comme avant.**

Ceci est vrai pour nous ici, mais pour tous les champs éoliens où les responsables locaux se battent pour obtenir les mêmes conditions, car nous sommes sans cesse attaqués pour remettre en cause ce droit que nous avons obtenu. N'oublions pas que les champs éoliens vont fleurir dans les années qui viennent. **Il est important de savoir qu'en respectant quelques règles, nous pourrions continuer à traverser ou pêcher dans leur environnement où que nous soyons dans l'hexagone.**

Je le répète : soyons, soyez vigilants, merci.

### Vie locale

Je termine par quelques mots de notre vie locale. **Dans un an, le salon de Nantes sera de nouveau un peu notre lieu de rencontre à tous.** Une nouvelle façon de faire et d'être à laquelle nous participerons activement avec un grand stand pour nous représenter, et beaucoup d'animations à l'intérieur comme à l'extérieur, mais aussi des showrooms, des conférences... **Nous profiterons de ce grand rassemblement pour faire notre assemblée générale de la Confédération Mer & Liberté, ce sera fin mai.**

Et comme le dit si bien la devise du port du Pouliguen, Duc In Altum (Va au large).

Christophe Goumas  
président du CD44





La FNPP a tenu un stand lors de la deuxième édition de la journée de sensibilisation du grand public à la qualité des eaux. En effet, le président du comité départemental a été nommé par le préfet, membre du comité local de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage) Léon-Trégor, et de fait, en étant sollicité avec l'ensemble des acteurs de la protection de la qualité des eaux pour sensibiliser le public à une prise de conscience collective. À tous les niveaux, il est nécessaire de préserver ce bien si précieux qui tombe en pluie, gagne les rivières et les fleuves pour finir à la mer.

Le but était de mettre en évidence qu'il n'y a qu'une seule eau, et que pour la préserver, tous les acteurs doivent être impliqués : les agriculteurs, les entrepreneurs, les collectivités, les chantiers navals, le tourisme, les particuliers, et bien sûr les plaisanciers.

Sur son stand, la FNPP a présenté un film développant les objectifs et les engagements de la fédération pour la préservation et la protection de l'environnement. Un rappel des obligations réglementaires sur les rejets des eaux grises, des eaux noires et grasses de la plaisance a été illustré et a permis d'engager la discussion avec les nombreux visiteurs qui ont défilé tout au long de la journée. La matinée était prévue pour accueillir les collégiens des environs. L'après-midi et la soirée étaient plus orientés vers les adultes avec plusieurs conférences et débats. **De très nombreux guides des bonnes pratiques adultes et enfants ont été distribués** gracieusement ainsi que des exemplaires de la revue *Pêche Plaisance*.

Cette journée a permis de mettre en évidence le manque d'équipements portuaires pour la collecte des eaux usées et aussi l'ignorance des plaisanciers de la localisation des équipements existants dans les ports de la baie de Morlaix qui en sont pourvus. L'absence de cales et d'aires de carénage est revenue dans de très nombreuses discussions. Ces équipements sont conçus pour les navires sur lesquels a été apposé une peinture antifouling. Il est apparu nécessaire de créer diverses structures de tailles et de technologies différentes adaptées aux dimensions des navires et à leur nombre dans chaque petit port pour qu'une prise de conscience locale permette enfin une réelle protection



de la biodiversité de l'eau du littoral. Pour obtenir ce résultat, les équipements doivent être conçus pour qu'un plus grand nombre de plaisanciers les utilisent régulièrement à chaque nettoyage de la coque de leur navire. Selon les ports ou même l'emplacement d'un corps mort dans le port, il est parfois nécessaire d'effectuer cette opération plusieurs fois dans la saison. Quelques projets sont en cours de réflexion, ce ne sont pas des chantiers compliqués ni trop onéreux au regard du réel impact sur la préservation de la biodiversité et l'amélioration de la qualité des eaux pour toutes les espèces animales et végétales qui y vivent, mais aussi pour la pêche et la baignade.

**Le bon choix des équipements ne peut se faire qu'à travers un réel partenariat entre les gestionnaires des ports et les plaisanciers utilisateurs des infrastructures.**

Quelques bénévoles du comité départemental de la FNPP se sont succédés sur le stand tout au long de la journée pour répondre aux interrogations des visiteurs. Je les en remercie vivement.

**Que ce genre d'initiative permette une accélération des projets d'équipements portuaires dans le respect de l'environnement et pour une amélioration des pratiques.**

Dominique Ropars  
président du CD29



## Forum des associations à Quimperlé : la FNPP était présente !

L'équipe FNPP a orienté un public nombreux, principalement à la recherche d'associations proposant des échanges entre plaisanciers, des sorties en mer et des ateliers d'initiation à la pêche. Les guides des bonnes pratiques et supports « Respectons les tailles » ont connu un franc succès, surtout auprès des jeunes et des familles.

Un diaporama très complet, conçu par Dominique Ropars, président du comité départemental 29, a permis de présenter toute la diversité des actions FNPP sur le terrain et auprès des instances nationales.

La FNPP a tenu un stand lors du forum des associations qui s'est tenu à Quimperlé, siège de la fédération, le 7 septembre.

Michaël Quernez, président de la Fédération française des ports de plaisance et maire de Quimperlé, et Pacale Douineau, adjointe, n'ont pas manqué de passer un moment sur notre stand, se félicitant de voir les pêcheurs sous-marins (FCSMP) venir grossir nos rangs.

**Nous serons à nouveau présents l'année prochaine lors de ce rendez-vous convivial réunissant plus d'une centaine d'exposants.**

Jean-Pierre Fouquet  
CD29 et chargé de mission FNPP

et  
Joël Arvor  
responsable de la  
commission pêche sous-marine



## Alerte sur la Côte du Goëlo

Afin de protéger les oiseaux nicheurs et les

« chiroptères hivernants », un projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope, souhaité par l'OFB, le Geoca (Groupe d'études ornithologiques des Côtes d'Armor) et le Groupe mammologique breton, est, apparemment, en train de voir le jour.

Le trait de côte concerné va de la plage du Palus à la pointe de Bilfot, soit environ 20 km sur le site des falaises du Goëlo, communes de Plouha et Plouézec.

Le long de côte, 50 % environ seraient soumis à un **règlement drastique**, pendant cinq à neuf mois selon les zones, pour éviter le dérangement des oiseaux et des chauves-souris (les îles : La Mauve et le Mez de Goëlo seront évidemment concernées) :

- interdiction de naviguer dans la bande des 300 m ;
- interdiction de la pêche du bord et de la pêche à pied le long des falaises ;
- plongée interdite...

Cela soulève un tollé de la population locale qui serait privée de ses activités ancestrales (pêche aux ormeaux, pêche aux casiers à crustacés, pêche du bord...).

Il faut savoir que dans cette zone existent des petits ports d'échouage (Saint-Marc, Gwin Zegal, Bréhec, Port Lazo), avec des bateaux qui pour la plupart ne pêchent que le long de la côte. J'espère que les élus vont enfin vraiment prendre conscience de la répercussion d'une telle mesure potentielle pour l'économie locale :

- la pêche professionnelle serait alors aussi impactée ;
- les interdictions toucheraient également les activités telles que le parapente, le coasting, les petites croisières touristiques ;
- elle impliquerait évidemment des **contraintes du côté terrestre**. Faudra-t-il reculer le **GR34** qui emprunte le haut de nos belles et hautes falaises (les plus hautes de Bretagne) ?

Il est vraiment urgent d'**organiser un dialogue sérieux**, des rencontres entre la préfecture, les porteurs de ce projet, les élus, les plaisanciers, les pêcheurs pro et la population locale, afin que

les mesures envisagées, et si elle venaient à voir vraiment le jour en tout ou partie, soient le moins impactantes possible.

La protection des oiseaux et des chauves-souris est peut-être nécessaire, mais ce n'est pas une raison pour pénaliser tous les habitants du Goëlo qui ont jusqu'à présent bien cohabité avec la faune locale.

**Non à une écologie punitive ! Je compte sur la solidarité des associations des Côtes d'Armor pour soutenir et participer à nos actions futures si nécessaires.**

## Martin plage, les touristes chinois sont de retour

Lors des grandes marées, parmi les pêcheurs à pied qui fréquentent la plage de *Martin*, on dénombre des dizaines d'asiatiques, des Chinois d'Île-de-France, précise Xi, une Chinoise installée à Paris, à Paul Ropert, président de l'association FNPP de Martin plage.

**Paul essaye, tant bien que mal, de leur expliquer la réglementation avec nos guides et pieds à coulisse, car ils pêchent tout ce qu'ils trouvent, sans respect des tailles, quantités et espèces. Ils pêchent même la nuit, équipés de lampes. On fait face à ces mêmes situations à Bréhat. Aucun contrôle.**

Faudra-t-il que la FNPP édite des guides de bonnes pratiques en mandarin ?

Cette arrivée massive est due au fait que le site est connu grâce au réseau chinois Little Red Book, qui indique que c'est un endroit facile pour pratiquer la pêche en famille. Lors de notre dernier comité de suivi à la DDTM 22, ce sujet avait déjà été abordé.

Claude Bougault  
président du CD22

## MORBIHAN

## Réorganisation au sein de la région Bretagne Sud et le CD 56

Suite à la démission de Pascal Baudoin de ses fonctions à la FNPP, c'est Patrick Zimmermann, vice-président de l'Association des plaisanciers de Guidel-Plages, qui prend le relais de la vice-présidence de la FNPP pour la Bretagne Sud. Il assure également avec Christophe Barrault l'intérim de la co-présidence du comité départemental 56 jusqu'à la convocation d'une assemblée générale extraordinaire en septembre. Au sein de ce même CD56, Nicole Leclère, trésorière suppléante, prend la suite de Philippe Lefranc, démissionnaire.

Le bureau





# CHARENTE-MARITIME



La période estivale est enfin arrivée ! Cela permet à tous, y compris les services de l'État, de faire une pause, d'autant que la période qui a précédé a été fortement perturbée par la dissolution surprise de l'Assemblée nationale, puis par celle de l'élection de nos députés. Que va-t-il se passer à la rentrée ? Comment vont être traités les nombreux dossiers présentés par la FNPP aux différents ministères ? En ces moments très agités, aussi bien par les situations internationales que par le contexte politique français, la pêche de loisir risque fort d'être oubliée ou malmenée. Qui vivra verra, dit-on ! Mais que se passe-t-il actuellement plus localement ?

## Conseil maritime de façade Sud Atlantique

Le parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron sera bien éloigné des côtes charentaises (relire le *Pêche Plaisance* n° 82) et se fera « *quoi qu'il en coûte* », ce sera même une première pour l'éolien offshore posé, il s'agira en fait d'un *prototype*. Un conseil de gestion se tiendra le 16 septembre à Bordeaux où le sujet ne manquera pas d'être encore abordé.

Le port de La Rochelle La Pallice sert de base pour recevoir et stocker les pylônes et pales des éoliennes pour l'ensemble des projets de ce type d'énergie renouvelable installée le long de la côte atlantique.

## Parc naturel marin de l'estuaire de La Gironde et de la mer des Pertuis

Son rapport d'activité 2023 résume l'essentiel de ses actions engagées : définition des zones de protection forte, sensibilisation vers les enfants du monde scolaire, dépollution de bancs ostréicoles abandonnés, étude sur les macrodéchets échoués, études diverses pour élargir l'acquisition de connaissances des écosystèmes marins. Les actions de cette année sont plus particulièrement orientées sur la poursuite de l'éducation à l'environnement, la connaissance et la préservation des habitats marins et leurs espèces mais aussi l'impact des interactions entre les écosystèmes et les activités humaines.

Depuis le mois de juin, le parc a quitté définitivement les locaux de Marennes pour s'installer dans un très beau bâtiment historique récemment restauré à Rochefort au 93-95 rue de la République.

## Comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir

La réunion s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet : sur dix-sept personnes seuls deux participants représentaient les pêcheurs de loisir : uniquement ceux de la FNPP ! C'est bien décevant...

Sujets abordés :

- Jérôme Lafon de la DDTM indique que conformément à l'arrêté préfectoral instituant ce comité, **il est nécessaire de procéder au renouvellement de ses membres** ;
- **la pêche des bars européens dans les écluses à poissons doit appliquer le règlement commun : 1 bar/jour/pêcheur** ;
- **le parc poursuit les actions de sensibilisation** avec ses partenaires et signale qu'un **comptage national** est prévu le 22 août 2024 par le réseau Littorea ;
- **la DDTM va davantage communiquer** avec les mairies et offices de tourisme ;
- la ressource ayant diminué dans le Fier d'Ars (Île de Ré), faut-il envisager une jachère ? la DDTM ne prévoit rien pour l'instant ;
- **filets fixes** : pour la campagne 2023, 1418 autorisations ont été délivrées. Au fil des années, cette pratique décline. Un recours contentieux contre l'arrêté filets-fixes, porté par l'association DMA (Défense des milieux aquatiques), est en cours d'instruction au tribunal administratif de Poitiers. Dans l'attente, l'arrêté reste en vigueur et servira de base à l'instruction des demandes pour 2025 ;
- **le site internet des services de l'État en Charente-Maritime reste une référence pour les pêcheurs de loisir**, il va encore s'améliorer pour apporter plus de réponses aux pratiquants

## Ports de plaisance gérés par le département

Le département gère maintenant **vingt-cinq ports**, beaucoup étaient en mauvais état à leur reprise. C'est donc progressivement que leurs améliorations sont programmées. Peu à peu s'élabore une **harmonisation des grilles tarifaires**. De nouveaux services sont développés, telle la proposition « Escales en 17 » qui offre une nuit gratuite d'escale aux plaisanciers à la découverte des ports les moins fréquentés.

**C'est sur ces dernières décisions départementales que je conclus cet article en souhaitant que vous ayez passé un bel été, de belles sorties en mer et bien sûr quelques beaux poissons que vous aurez dégustés en toute convivialité.**

Annick Danis  
présidente du CD17

# VENDEE

Enfin un éclaircissement concernant la pêche du chinchard sur nos côtes vendéennes. Après des tergiversations et des avis contradictoires lors de contrôles locaux, **la DGAMPA a statué en confirmant que la pêche du chinchard est bien autorisée**. Il était temps de mettre fin à cette absurde interprétation de la réglementation pour une espèce non menacée de disparition.

**Grosse activité au CPMB de Port Bourgenay pour la préparation du challenge thon rouge « No-kill »** qui se déroulera du 6 au 8 septembre pour lequel de nombreux participants sont déjà inscrits. **La FNPP sera participante** et représentée par Christophe Goumas et Jackie Plataut. Bravo à Maupas plaisanciers et l'Amicale du port de Jard qui fêtent leur premier thon. Bravo également au CPPIY de l'île d'Yeu qui a déjà presque rempli son quota de pêche au thon. Les challenges organisés tous les ans

par l'ANB de Port Bourgenay se sont déroulés dans la plus grande convivialité et se sont terminés par un super repas chez leurs amies, les filles du L 66 de Talmont-Saint-Hilaire.

**Nos associations sont très impliquées pour la pêche au thon rouge** et attendent avec impatience la **modification du quota de 1 %** aux plaisanciers qui nous freine énormément pour pratiquer cette pêche nous apportant plein d'émotions.

**Je voudrais remercier encore une fois tous les adhérents et surtout leurs responsables pour leur implication dans la bonne marche de notre comité 85 et leur abnégation à se plier aux contraintes que nous font subir les autorités.**

Jackie Plataut  
président du CVPLM (Comité vendéen des pêcheurs de loisir en mer) et CD 85





L'ombre du crabe bleu plane sur les estuaires et les étangs de Méditerranée. *Callinectes Sapidus* originaire des côtes atlantiques américaines, du Canada jusqu'en Argentine, vit dans les eaux littorales, les lagunes et les estuaires, sur des fonds sableux ou vaseux.

Facile à reconnaître grâce à la couleur bleutée de ses pattes et pinces (rouge pour la femelle) ainsi qu'à ses deux excroissances latérales situées de part et d'autre de sa carapace interdisant la prise par l'arrière et dont la défense est bien assurée par la mobilité de pinces redoutables. Excellent nageur, attention, si vous le rencontrez, soyez très prudents, il est réputé être *combatif*. Ses pinces sont particulièrement puissantes.

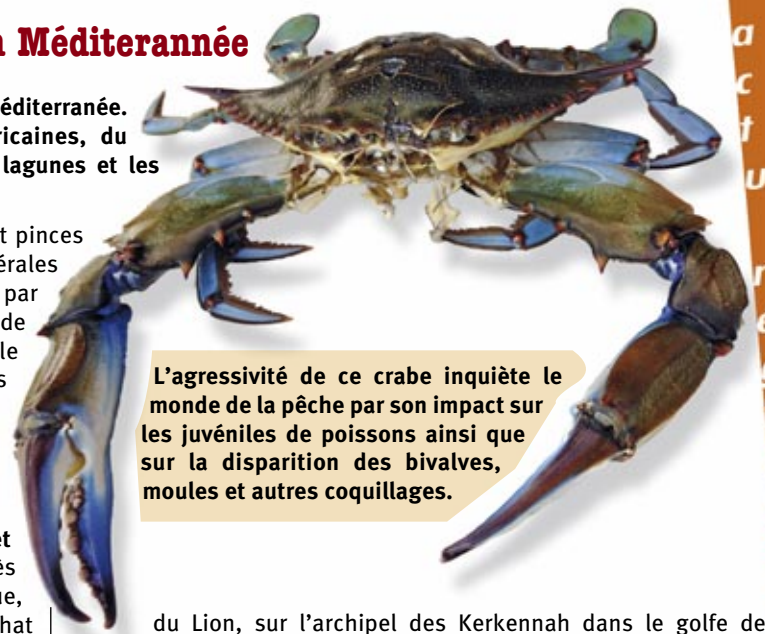
La signalisation de sa présence est en constante augmentation. Les estuaires, étangs sont envahis les uns après les autres, il est urgent que sa régulation puisse se mettre en œuvre.

Les pêcheurs plaisanciers sont prêts à apporter **soutien et participation à toutes actions de régulation de cette espèce** dès lors que les autorisations de pêche leur seront accordées et que, comme pour la pêche professionnelle, une subvention pour l'achat de ce matériel spécifique leur sera attribuée (casiers et balances).

**Quand le crabe bleu voit rouge, ce sont les pêcheurs qui se régulent.** Pouvant peser plus de 500 g, ce crabe est comestible et reconnu pour ses qualités gustatives. La chair est blanche, ferme, et excellente, ressemblant à celle de l'étrille bien connue de nos amis bretons, plus fine et moins sèche que celle du tourteau. Accompagné de mayonnaise, ce serait un plat de choix pour nos soirées clubs.

**Un autre crabe bleu dont le comportement est presque identique menace la faune et la flore de Méditerranée, le *Portunus Segnis*.**

Originaire indo-pacifique et mer rouge, il est présent en grand nombre en Tunisie depuis 2014 et connu en Méditerranée depuis les années 1900. Se développant sur tous types de milieux, il a été observé par la mission d'étude, composée de scientifiques du CNRS, de l'Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer, du président du Comité des pêches et de Lauriane Vasseur, la chargée de mission pêche au parc, et organisée par le Parc marin du golfe



L'agressivité de ce crabe inquiète le monde de la pêche par son impact sur les juvéniles de poissons ainsi que sur la disparition des bivalves, moules et autres coquillages.

du Lion, sur l'archipel des Kerkennah dans le golfe de Gabès, à une vingtaine de kilomètres des côtes tunisiennes.

**Ces hauts fonds et herbiers de posidonies ont fait l'objet d'une invasion rapide provoquant l'appauvrissement du milieu.**

Il se reproduit d'avril à septembre, se nourrit de crevettes, poissons juvéniles, dorades, loups, céphalopodes et mollusques. Sa pêche en 2018 a représenté 1500 t. Les techniques de pêche sont les pièges à poissons, les filets détruits par les crabes et les nasses spécifiques utilisées en filières, espacées de 10 mètres, posées de nuit sur un temps très court pour éviter le cannibalisme.

Bien qu'une filière de vente se développe (50 centimes d'euro le kilo), ce crabe représente une catastrophe pour les muges, soles, sparidés et coquillages. On le retrouve au menu de beaucoup de restaurants espagnols.

**La pêche de plaisance reste disponible pour participer à toutes actions de régulation, encore faut-il lui en donner les moyens.**

Jean-Claude Hodeau  
comité Occitanie

## BOUCHES-DU-RHÔNE

### Décès à Six-Fours



Le vendredi 23 août dernier nous avons appris avec une grande tristesse qu'une journée de pêche du thon rouge au broumé s'est terminée tragiquement par le décès de notre ami Guy Berjot.

Guy s'était volontairement jeté à l'eau afin de récupérer un des flotteurs qui retenait la ligne de pêche. Son coéquipier Jean-François Mas, le voyant en difficulté, a immédiatement plongé pour le ramener sur le bateau. Malgré les massages cardiaques prodigués, il n'a hélas pas réussi à le ranimer.

Guy était un passionné de pêche, adhérent de notre association depuis des années et fidèle sociétaire de la FNPP. D'une immense gentillesse, il était toujours de bonne humeur et prêt à rendre

service. Il a été durant de nombreuses années le président du comité communal des feux et forêts de Six-Fours-Les-Plages.

Guy Berjot faisait partie de ces hommes admirablement dévoués à tous ses proches. Il avait la passion de la mer et des forêts. Guy, tu laisses derrière toi un vide immense...

À son épouse Christine et ses deux fils, à sa famille et à l'ensemble de ses proches, j'adresse mes sincères condoléances.

**Le bureau et les membres de notre association GMPCM se joignent à moi pour vous assurer de leur profond soutien.**

Jean-Marie Destefani  
président de GMPCM

### Décès à Saint-Cyr-s/Mer

Une bien triste nouvelle avec la disparition brutale et accidentelle de notre ami Roger Bertois.



C'est au cours d'une partie de pêche au thon que notre ami a été déséquilibré par une vague alors qu'il était sur la plage arrière, tombant dans l'eau, il a nagé vers le bout tendu mais a subitement perdu conscience (dû à une crise cardiaque comme nous le dira le médecin légiste plus tard).

Pêcheur, chasseur, bricoleur, il était toujours le premier à prendre les tâches du bord, à proposer son aide pour réparer le broyeur à sardines, ou le Tiagra 80 W.

**Ami fidèle, présent aux rendez-vous du club, aux repas pris en commun et discret par nature. Il manque à sa famille vers laquelle vont toutes nos pensées. Il nous manque. Nous pensons très fort à lui.**

Le bureau de Pêche passion Saint-Cyr-sur-Mer

Le comité Côte d'Azur, par son président Serge Munoz, le vice-président Paca/Corse, Gérard Giordano, et notre président Jean Mitsialis adressent leurs sincères condoléances aux familles.



S'il y a bien un poisson qui a chamboulé le paysage sous-marin breton, c'est le sar commun. Issu des eaux méditerranéennes et d'Atlantique sud, ce sparidé a colonisé en quelques années le littoral ouest. Il occupe dorénavant une place essentielle dans le bestiaire sous-marin des côtes morbihannaises et finistériennes. Confrontés à la baisse de ressource régulière du lieu et du bar, sa présence constitue pour les pêcheurs en apnée une alternative appréciable.

### Une colonisation rapide et progressive

Les premiers spécimens auraient été observés en baie de Concarneau à la fin des années 70. Pour ma part, le premier capturé en chasse sous-marine l'a été en 1981. D'abord confondu avec la dorade grise, son aspect et sa chair jetèrent un doute. La comparaison avec ses congénères sudistes leva rapidement l'incertitude. Il s'agissait bien du *Diplodus sargus*.

Poisson isolé, coup de chance ? Rapidement, la capture d'autres poissons confirma que l'espèce semblait vouloir s'installer durablement dans nos eaux froides et troubles de Bretagne.

Cette migration restera, et reste toujours, sans explication formelle. Augmentation de la température de l'eau ? Rien n'est moins sûr. Les eaux de surface qu'il fréquente ne semblent pas s'être vraiment réchauffées pour justifier sa venue. La raison serait plutôt alimentaire, comme souvent. La présence de très nombreuses moulières pourrait être un début d'explication.

**Le contenu de l'estomac des poissons pêchés semble en tout cas confirmer que ce bivalve constitue pour lui un mets de choix et sa dentition particulièrement développée lui permet de broyer n'importe quel coquillage sans difficulté.**

Son implantation bretonne s'est affirmée rapidement. Dans les années 80, il restait une capture ponctuelle mais régulière. On n'allait pas spécialement pêcher le sar. Dans les années 90, ses populations ont augmenté très fortement, surtout dans quelques secteurs, comme la baie de Douarnenez, les Glénan ou Belle-Île. Certains îlots et pointes, bien exposés à la houle et aux vents dominants, se sont vus colonisés par des bancs de plus en plus nombreux et composés de spécimens de taille conséquente. Un sar commun de plus de 2 kg n'avait plus rien d'exceptionnel.

Toutefois, sa progression au-delà de la pointe Saint-Mathieu ne se fit qu'assez tardivement. Le littoral nord de la Bretagne a vu apparaître les premiers sars il y a environ 20 ans. Le secteur de Lannion et le cap Fréhel sont des zones où les chasseurs le rencontrent régulièrement, même si leur taille n'atteint pas celle de leurs homologues de Bretagne ouest et sud.

**D'une manière générale, les meilleures pêches ont tendance à être réalisées en automne. Même si sa présence se raréfie en janvier et février, on peut considérer que le sar peut se rencontrer toute l'année.**

Quelques sars tambour sont de temps en temps pêchés ou observés, notamment sur la côte sud du Cap Sizun. Mais ces observations restent marginales.



### Une ressource relativement abondante

Même si peu d'études semblent avoir été menées concernant le *Diplodus sargus* atlantique, la ressource de cette espèce paraît être en bonne santé. Il faut sans doute y voir la relative faible pression de pêche qu'elle connaît. **Peu capturé par les professionnels et les autres pêcheurs de loisir, le sar est devenu le poisson roi de beaucoup de pêcheurs sous-marins bretons.** Il a colonisé des zones occupées pendant longtemps par le bar dont la présence a fortement diminué sur nos côtes.

Hermaphrodite, le *Diplodus sargus* assure sa reproduction de fin mars à fin mai à la pointe Bretagne. La taille minimale réglementaire de 25 cm, soit environ 4-5 ans, lui permet de s'être déjà reproduit. Sa croissance est relativement lente et cette maille minimale plutôt basse ne correspond pas à un poisson acceptable en Atlantique. **Il relève donc du bon sens de ne pas le prélever au-dessous de 30 cm.** Son espérance de vie peut atteindre une quinzaine d'années.

**Le record déclaré en chasse sous-marine est de 3,005 kg. Mais des spécimens bien plus gros sont de temps en temps capturés. Les juvéniles sont très présents en zones côtière abritée et portuaire.**

### Une chasse tout en finesse

Les premières pêches de sars se faisaient essentiellement sur les moulières à la haute mer. Elles consistent à descendre au pied des tombants et à remonter discrètement sur le sommet de la roche pour surprendre le poisson en plein repas. Technique payante mais qui peut s'avérer compliquée si houle et clapot balayent la moulière.

Et comme les conditions de mer sont fréquemment difficiles en Atlantique, il devenait intéressant de comprendre le comportement du sar à la basse mer. Il s'est avéré que ce dernier reste souvent à proximité de ses zones d'alimentation. **Il convient donc de prospecter les failles, tombants, laminaires et autres dalles aux alentours de ses zones d'alimentation.** Le poisson y sera souvent bien plus tranquille, plus profond et donc moins exposé au brassage de surface.





Une arbalète polyvalente sera conseillée pour cette pêche. Un modèle de 90 ou 100 cm sera idéal car suffisamment maniable pour être utilisé dans ces zones. Une approche discrète et un tir rapide seront nécessaires, sous peine de le voir détalier en une fraction de seconde, car il s'agit d'un poisson qui est particulièrement sensible au moindre bruit inhabituel. Une chasse par mer agitée facilitera cette approche.

D'importants bancs en pleine eau fréquentent également certains secteurs, essentiellement des tombants sur des remontées ou des pointes. Un agachon, parfois assez poussé, sera nécessaire pour qu'ils viennent à portée de tir. Sur ces zones une arbalète de 110, voire 120 cm par eau claire, sera plus appropriée.

La chasse du sar n'est pas forcément très physique mais nécessitera un certain apprentissage et pour le pêcheur sous-marin débutant, la capture de son premier spécimen restera une étape importante.

### Un poisson de qualité

D'un point de vue culinaire, sa chair fine équivaut à celle d'autres sparidés (dorade rose, royale ou pagre) présents dans les eaux bretonnes.



Idéalement à la sortie d'eau, je conseille de lever les filets qui s'accommoderont facilement à toutes les préparations, et pour les amateurs de poisson entier, une cuisson au four avec légumes sera toujours un succès.

Le sar commun est devenu une prise de choix pour le pêcheur sous-marin breton. Ce poisson se mérite. Mais une fois intégrées ses habitudes, sa capture deviendra plus aisée. La retenue s'imposera alors certains jours, et il conviendra de limiter ses prises.

Joël Arvor

## MÉSADVENTURE ACHAT BATEAU

### On n'est jamais trop prudent lors de l'achat d'un bateau...

Pierre (prénom modifié) souhaite vous raconter en quelques mots sa mésaventure afin de vous éviter peut-être les mêmes déboires.

Salon de Cannes 2023, Pierre arrive enfin, après 34 ans de mariage, à motiver son épouse Nathalie pour aller visiter avec lui le salon de Cannes. Ils sont tous les deux là pour valider l'achat d'un bateau avec Fly, et puis profiter de ce voyage pour visiter en amoureux la région, et aussi voir les copains de la côte méditerranéenne.

En visitant le salon, ils s'arrêtent devant un **bateau à Fly de fabrication polonaise** ; visite guidée par le vendeur salarié du chantier qui parle français ; négo tarif et ce, directement avec ce dernier. Le vendeur lui demande, pour pouvoir lui faire bénéficier de la remise, d'acheter le bateau à l'importateur italien afin ne pas froisser sa distribution française.

Étant ancien chef d'entreprise, Pierre préfère les canaux traditionnels d'achat plus sûrs et avant tout français. Heureusement, il n'envoie pas d'argent ni en Pologne au chantier, ni à l'importateur italien, mais demande à son concessionnaire habituel, qui a toute sa confiance, de **commander le bateau sans les moteurs comme convenu avec l'usine**, comptant bien acheter moteurs, accessoires, électronique, etc. à son concessionnaire français ; plutôt logique, voire généreux.

### Les faits à ce jour

Pierre a réglé l'intégralité du bateau à son concessionnaire qui a fait l'erreur d'envoyer les fonds demandés par l'usine à l'importateur italien ; livraison prévue début mai 2024.

À ce jour, pas de bateau alors qu'il est réglé.

Le fabriquant et l'importateur se renvoient la balle et prennent Pierre et le concessionnaire en otage. Pierre enclenche alors une **procédure judiciaire** contre le concessionnaire avec annulation de la vente et demande de remboursement intégral.

Le concessionnaire fait un procès au chantier polonais pour se faire rembourser car l'usine a touché la quasi-intégralité du prix du bateau départ usine.

Quel imbroglio ! car le chantier polonais dit ne pas être concerné alors que c'est le vendeur usine qui a vendu le bateau !

Le chantier polonais lui oppose une fin de non-recevoir.



Pierre, désespéré et ne supportant pas le total manque de respect de la marque à son consommateur final, contre-attaque par l'émission de **10 000 flyers qu'il compte distribuer à l'entrée du prochain salon de Cannes.**

Il nous promet de nous tenir informés des prochains épisodes de sa mésaventure et vous invite à beaucoup de prudence, même avec les grandes marques que l'on croit sérieuses.

### En conclusion

**Même si nous ne prenons pas fait et cause pour Pierre et nous nous interdisons de prendre parti, nous vous tiendrons informés du suivi de cette affaire plutôt rocambolesque, et remercions Pierre pour son information qui peut éviter des déboires à d'autres.**

Le bureau du Fishing Dreams Cabanes de Fleury





## Pageots d'exception au waterdrop

Je vous propose un reportage pour le moins original dont le sujet est une rencontre avec un pêcheur local de Bretagne pour une initiation sur les pêches des sparidés. L'idée est donc que je fasse découvrir les nouvelles pêches aux leurres-appâts à un passionné qui n'a jamais pêché de sparidés sur ses postes.



L'enjeu me semble être de taille, car encore une fois, je sors de ma zone de confort, la Méditerranée. Mais, nous pêcherons sur un secteur où je n'ai jamais pêché, à savoir l'archipel des Glénan et ses alentours (Basse Jaune, Basse Doun et Basse An Ero), vaste zone mais très prometteuse.

La veille de notre sortie, je rencontre donc Pascal (le pêcheur local), dans sa maison familiale authentique avec vue sur la mer à la sortie de Port Manec'h. Ce qui m'immerge immédiatement dans l'ambiance bretonne. La soirée que nous passerons ensemble restera gravée dans ma mémoire, pas seulement pour le cadre idyllique dans lequel elle s'est déroulée, ni pour l'exceptionnel repas que nous avons savouré (palourdes roses des Glénan et homards), mais pour la qualité de nos échanges et la magie des récits de ce pêcheur qui a découvert il y a cinquante ans la pêche avec son père.

En effet, je découvre un homme de la mer, passionné de pêche, mais dont la vie professionnelle n'a pas dû lui laisser beaucoup de temps pour pratiquer sa passion et qui compte bien se rattraper. Pêcheur de bars principalement, occasionnellement de merlans, de dorades grises, de maquereaux et de chinchards, Pascal me confie n'avoir jamais pêché de gros sparidés et m'avoue aussi qu'il rêverait pouvoir trouver un ou plusieurs postes à sparidés dans ses zones de prédilection, en particulier celles où il pêchait avec son père.

### Le plan de pêche

Nous nous retrouvons de bonne heure le matin, à la mise à l'eau de Port Manec'h où Pierrot, un ami méditerranéen, nous rejoins pour profiter de cette sortie. Outre sa bonne humeur et le plaisir d'avoir sa compagnie, sa présence m'apparaît très utile et intéressante, car il maîtrise les techniques de pêche aux sparidés et optimisera nos chances d'en capturer.

Après avoir écouté Pascal sur sa description des zones où il pêche, et après avoir étudié la carte Shom du secteur, je comprends rapidement que le secteur est rempli de roches entourées de sable avec des changements de sédimentation type gravière en fonction des profondeurs. Configuration plutôt favorable à la présence de sparidés, nous décidons donc de prospecter les abords de roches et d'identifier les changements de sédimentation en fonction des lignes de sonde. Les fonds varient entre 20 et 50 mètres, principalement en pentes douces. Il va donc falloir faire vite et ne pas s'attarder sur les postes, car la zone est vaste et je ne sais pas du tout dans quels types de fond peuvent se trouver les sparidés dans ce secteur.

Autre critère à prendre en considération : l'eau ; elle s'est réchauffée de trois degrés en deux jours et le retour de pêche des pêcheurs locaux n'est pas très encourageant... Cela s'annonce difficile.



### Le choix du leurre

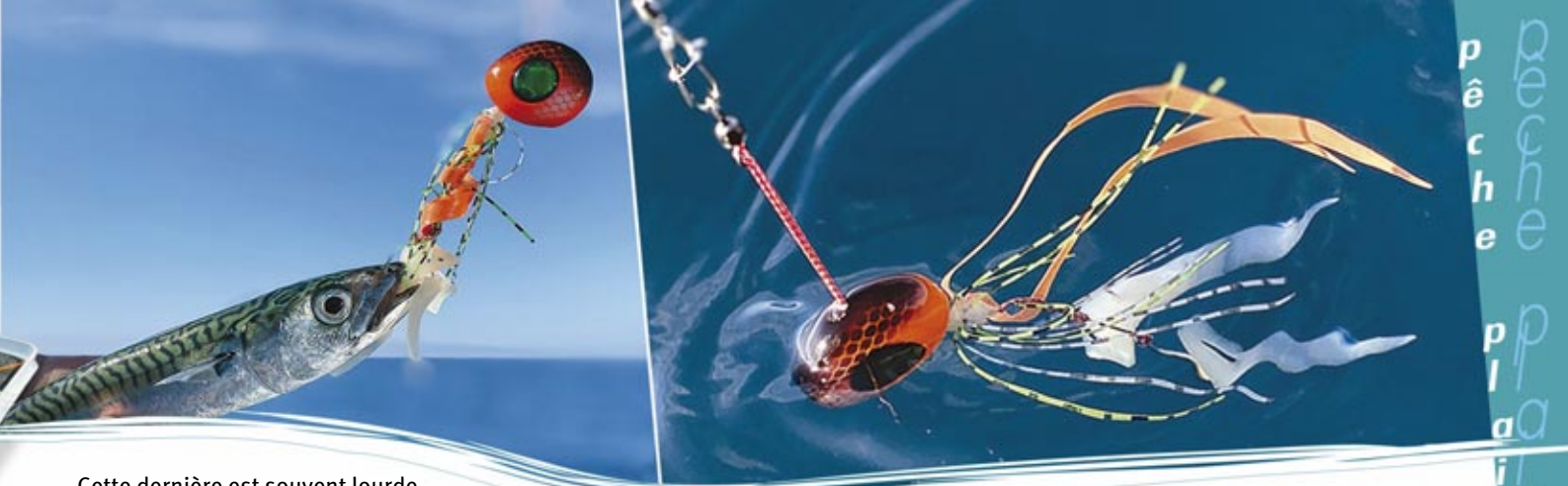
Sans doute la partie la plus aisée pour moi, à savoir pour une pêche de prospection et d'initiation à la pêche des sparidés. En effet, le waterdrop est à mes yeux le leurre-appât idéalement adapté à la recherche de poissons dans une zone méconnue, et surtout, un leurre très facile à utiliser.

Composé d'un corps perforé sur la partie supérieure et d'un assist coulissant le traversant, le waterdrop appartient à la famille des kaburas, leurre-appât d'une très grande efficacité imitant un céphalopode (calamar, seiche). Son gros avantage est dû à sa conception qui offre une nage et une présentation très naturelles permettant l'ajout de petits appâts sur les hameçons de l'assist. Son concept lui permet de basculer sur lui-même et de toujours optimiser la présentation de l'appât, quelles que soient la profondeur et l'intensité du courant. Le waterdrop est un des rares leurres qui s'adapte au pêcheur et non pas l'inverse (!) et est particulièrement recommandé pour les enfants, les compagnes des pêcheurs, ainsi que les pêcheurs affûtés ou débutants. Parfait donc pour l'occasion, car Pascal pêche pour la première fois avec l'un de ces leurres-appâts.

Nous voilà donc partis en mer où je découvre les paysages, la beauté du site tout en préparant différents grammages de waterdrop en 30, 40 et 60 grammes qui nous permettront de proposer plusieurs nages et de prospecter entre 25 et 50 mètres. Arrivé sur la première zone, je donne quelques indications à Pascal sur l'animation du leurre et lui explique la raison de ma sélection. Le waterdrop est un leurre-appât très polyvalent qui reste « pêchant » dans les conditions les plus extrêmes même avec beaucoup de courant ou de dérive. En alternant avec les grammages, le système de bascule du waterdrop permet à la fois d'être utilisé en verticale ou en diagonale (avec la dérive).

En verticale, on choisit un grammage plutôt lourd (à partir de 30 grammes en fonction de la profondeur) et on laisse le leurre prendre contact avec le fond. On relève doucement de quelques tours de manivelles et on attend (stop). Puis on remonte lentement de quelques mètres et encore un arrêt de quelques secondes. Cette animation, appelée technique de l'ascenseur, est à renouveler plusieurs fois jusqu'à la touche.





Cette dernière est souvent lourde et franche donc inutile d'attendre trop longtemps avant de ferrer. Si on n'a pas de touche à environ 10 mètres au-dessus du fond, on peut relâcher le leurre jusqu'au fond et renouveler l'animation.

**En dérive**, on laisse le waterdrop toucher le fond, puis on remonte d'un ou plusieurs tours de manivelle et le leurre fait son travail ! L'animation est vraiment minimaliste, car c'est le courant et la dérive qui font nager la jupe du leurre et qui le rendent attrayant. Si la dérive est très forte, il ne faut pas hésiter à laisser le leurre retoucher le fond en ouvrant le pick-up du moulinet. Laisser *manger* quelques secondes à la touche puis, ferrage !

Puis je me mets à la **préparation des appâts** en découpant, dans un premier temps, quelques fines lamelles de calamar en forme triangulaire afin de faciliter une ondulation des appâts derrière le leurre. Après les avoir piqués sur la partie la plus large de la lamelle, j'en dispose une sur chacun des hameçons de l'assist et le leurre est prêt à pêcher.

## Place à la pratique

Malgré l'absence d'échos au sondeur, nous commençons à pêcher sur des plateaux rocheux où quelques petits poissons se manifestent en saisissant les appâts du leurre. Puis, les premières coquettes (appelées *demoiselles* par Pascal) se font prendre, suivies, sans attendre, par des tacauds de belle taille.

**Au bout de quelques poissons, je décide d'aller prospecter d'autres profondeurs et une sédimentation différente.** Nous optons pour des bancs de sable autour des rochers. À nouveau beaucoup de touches et la variété change : plusieurs vieilles sont remontées au bateau, mais toujours pas de sparidés.

Au bout de plusieurs heures de pêche et de plusieurs postes avec des configurations différentes, je fais remarquer à Pascal **l'importance de la sédimentation par rapport aux poissons pris.** En effet, chaque fois que nous changeons de poste et de nature de fond, les variétés changent : tacauds, merlans, maquereaux, vieilles, coquettes ont été capturés, et chaque espèce diffère et prédomine sur chacun des postes. Mais toujours pas la moindre écaille de sparidé à bord... Nous devons donc chercher d'autres zones où ils s'alimentent.

**Afin de changer de stratégie, j'invite Pascal à retourner sur les zones où il pêchait à l'époque avec son père en réalisant cette fois-ci de longues dérives.** Ces dernières peuvent être très intéressantes lorsque le vent est constant et régulier, car cela permet d'alterner tous les types de sédimentation et de parcourir différents reliefs. Une fois le poisson trouvé, on peut affiner et positionner le bateau plus précisément sur le poste.

J'observe discrètement Pascal qui se familiarise de plus en plus avec la technique et le leurre, ses ferrages sont précis et efficaces. Il maîtrise aussi la canne qui a un scion très sensible pour la détection des touches et qui nécessite un ferrage ample et appuyé. En effet, c'est un changement total d'attitude pour un pêcheur de bar qui a l'habitude d'utiliser des jigs ou des leurres souples en ferrant à la touche.

**Au leurre-appât, on accompagne la touche en baissant la canne et en laissant manger le poisson quelques secondes. Le bon « timing » pour le ferrage n'a pas de règles, c'est au ressenti du pêcheur.**

Pas de problème pour Pierrot et Pascal qui enchaînent les poissons. Puis, en milieu de dérive, je sens une grosse lourdeur, pas de touche, mais le scion se plie franchement. Je pense à une grosse aspiration et ferre sans conviction. C'est un poids lourd, mais pas de coups de tête. Je récupère lentement et je distingue une masse à quelques mètres du bateau. Il s'agit bien d'un poisson. C'est un magnifique Saint-Pierre qui, en ouvrant la gueule, se décroche juste au bateau.

**D'où la nécessité de toujours bien appuyer son ferrage surtout sur les sparidés qui ont pour la plupart des gueules avec un cartilage très dur et des dents (molaires) puissantes.**

Pierrot annonce à son tour avoir eu lui aussi une grosse touche, mais le poisson ne s'est pas piqué. La zone semble active. Je sens à nouveau une touche, mais là c'est une grosse décharge et reconnais immédiatement la défense d'un sparidé (gros coups de tête persévérants à la remontée). Tout le bateau est en *apnée*, aurions-nous enfin trouvé un poste à sparidés ? Les « rush » s'enchaînent et le combat est soutenu, peu de risques de casse, mais sait-on jamais... Je joue **la souplesse et une remontée tout en douceur.** Et enfin la magie de ce poisson qui arrive sous le bateau, et dont on peut distinguer la belle couleur rose qui nous fait immédiatement penser à un pagre.

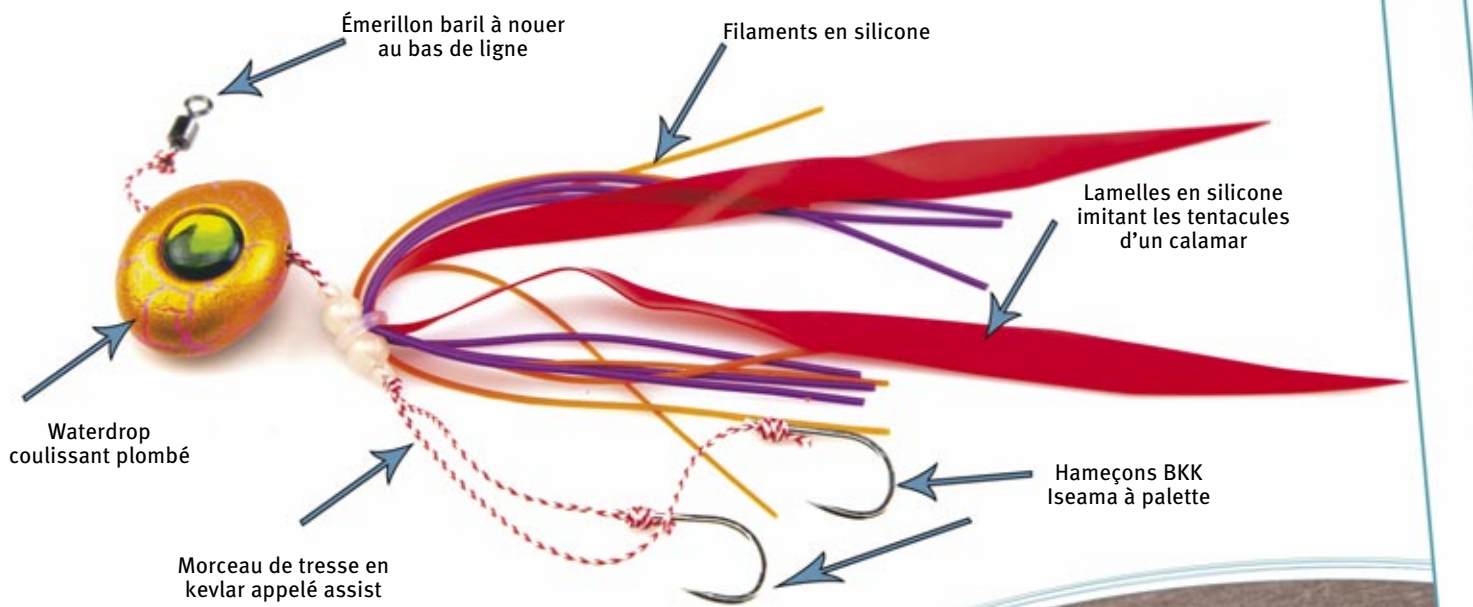
**Quelle surprise une fois le poisson mis dans l'épuisette, il s'agit bien d'un sparidé, mais c'est en fait un splendide pageot d'exception !**

Sans tarder, je recommande à Pascal de revenir sur la dérive quelques mètres en amont pour retenter notre chance. Pierrot lance son leurre, atteint le fond, puis enregistre de belles touches. Il ferre et la canne se plie. **C'est encore un beau sparidé, peut-être même encore plus gros que celui qui vient d'être pris.** Pierrot est aux anges et quelle satisfaction pour moi de le voir comblé ! C'est un deuxième très beau pageot qui arrive au bateau.

**L'objectif a été atteint, nous sommes tous sur un nuage. Des plaisirs simples ; et n'est-ce pas là aussi les choses les plus essentielles ?**







## Le matériel

Après avoir prospecté de nombreuses zones autour des Glénan, nous avons finalement trouvé des poissons sur la zone où Pascal a pêché avec son père, et où il a tous ses souvenirs d'enfance. Je ne pouvais pas espérer mieux, **ma volonté de lui transmettre mon expérience et de mettre en application ma façon de faire sur son terrain avec la récompense ultime d'un si beau résultat.** Pascal n'a pas été le seul à avoir cumulé les informations ; j'ai également beaucoup appris sur le regard des pêcheurs qui souhaitent pratiquer de nouvelles techniques, qui partent d'une page blanche, et à qui il faut transmettre notre passion.

**La notion du partage n'est pas un vain mot et même si nous essayons de communiquer par des vidéos sur les réseaux, rien ne peut égaler une rencontre sur un bateau.**

De retour au port, nous montrons les photos de nos prises à des pêcheurs locaux qui nous affirment que la taille de ces pageots est exceptionnelle pour le secteur. Satisfaction supplémentaire pour nous, car **non seulement nous avons atteint notre objectif de pêcher des sparidés, mais, en plus, il semblerait que ces pageots soient bien des prises d'exception !**

Cette journée s'est révélée parfaite dans la démonstration de ce que pouvait être une partie de pêche aux sparidés. Ces derniers sont très lunatiques, et il n'est pas rare de ne pas faire un poisson de la journée, même sur des postes identifiés. Pour Pascal, comme pour tous les pêcheurs qui veulent s'initier à la traque des sparidés aux leurres-appâts, **il est important aussi de souligner la difficulté de cette pêche. Et c'est pour cette raison qu'il faut connaître parfaitement sa zone, le type de sédimentation, le sens des courants et l'orientation des vents pour optimiser ses dérives. Acquérir une relative maîtrise dans la pêche aux sparidés requiert de nombreuses heures consacrées à la prospection, à la détermination de la nature des fonds et à la compréhension des comportements alimentaires de ces poissons mythiques.**

Je suis persuadé que l'on ne maîtrise jamais parfaitement une technique, on peut en limiter les approximations, mais il faut toujours se remettre en question, car notre adversaire de jeu est complexe et joue à domicile !

L'utilisation d'un leurre adapté est également essentielle et Pascal se souviendra qu'il peut faire confiance à ses waterdrop, mais il faudra passer aussi du temps à traquer les sparidés, à les suivre en fonction des périodes de l'année et relever à chaque sortie la température de l'eau, le meilleur moment de la marée où des poissons ont été pris, etc.

**On a coutume de dire, à juste titre, que « la pêche n'est pas une science exacte » et mon expérience m'a également démontré que, quelle que soit la technique de pêche appliquée, la confiance en son matériel et la persévérance aboutissent très souvent à des résultats ; et ça, c'est une certitude !**

## Le matériel :

### Le waterdrop, un leurre multi-fonctions

**Décliné en plusieurs grammages (de 20 à 130 grammes), il pallie toutes les situations rencontrées en pêche (courant et profondeur). Il peut être ainsi aussi utilisé soit en verticale (à l'aplomb), soit en dérive (en diagonale).** Cette diversité de poids permet donc sur un poste de tenter différentes animations et d'évoluer dans les couches d'eau en fonction des espèces recherchées.

Si vous êtes équipés pour les **pêches au tenya**, ne changez rien, ce matériel conviendra parfaitement pour réagir aux touches les plus subtiles. Mais si ce n'est pas encore le cas, pas de panique, ce leurre s'adapte à toute situation, pourvu que votre ensemble ne soit pas surdimensionné. Cette pêche est une technique très accessible ne nécessitant pas, tout au moins au début, un matériel trop spécifique. Une canne leurre 5-40 grammes peut convenir. Cependant, plus on se familiarise avec la technique, plus on va s'orienter sur des actions sensibles en pointe et parabolique pour le reste de la canne. Des cannes ont été spécifiquement développées pour ces pêches au kabura. La possibilité d'accompagner le leurre à la descente et de pouvoir redonner la main avec un moulinet casting est très appréciable. De plus, le waterdrop fonctionne très bien à la remontée et l'utilisation d'un casting permet une récupération régulière et continue.

Pour **le choix de la tresse**, une huit brins multi couleurs est la plus adaptée aux pêches verticales grâce à sa souplesse et à sa fluidité dans l'eau. Les diamètres recommandés sont compris entre 12 lbs et 20 lbs. Un bas de ligne de deux longueurs de canne sera noué à la tresse avec de préférence un nœud FG (meilleur passage dans les anneaux et meilleure résistance). Dans une grande majorité des cas, un bon shock leader nylon conviendra. Son élasticité compensera la rigidité de la tresse. Sa densité (plus légère que le bas de ligne) permettra également une excellente présentation du leurre-appât. Si vous devez prospecter des zones plutôt rocheuses où le bas de ligne est amené à frotter sur la roche, optez pour un fluorocarbonate plutôt élastique.

**Grâce à sa polyvalence et à son large éventail de possibilités d'utilisation, ce leurre inscrit à son compteur un nombre considérable de prises de sparidés et de diverses espèces, réunissant aussi bien des poissons de fond que des poissons pélagiques.**



## ZOSTÈRES MARINES

Notre association Les Stermes de St-Chamas a décidé de participer à quelques actions du projet ZoRRO (Zostères le retour rapide comme objectif) menée par « 8 vies pour la planète », association au service de l'environnement.

Ce projet consiste à réimplanter les Zostères marines (*Zostera marina*) dans l'étang de Berre, dans une démarche bénévole, afin de favoriser la biodiversité que ces plantes exerçaient par le passé.

### Deux méthodes

- **le bouturage** : consiste à récupérer des morceaux de rhizomes-épaves arrachés après les coups de vent dans la région de Port-Saint-Louis-du-Rhône, puis les transplanter dans l'étang de Berre.
- **l'essaimage** : récolte de graines de Zostères mûres ; menées à maturation dans un site spécialisé à Istres et dans une caravane-laboratoire *Le Nautille*, basée au port de plaisance de St-Chamas.

Les résultats obtenus sont encourageants après trois campagnes passées, différents suivis permettent de constater la bonne forme des tiges reproductrices.

Pour plus d'information, voici le site de l'association : <https://8vies.fr/projet-zorro/>

Alain Bocassian  
président Les Stermes de St-Chamas



## Projet ZoRRO



pêche  
plaisance

## SORTIE À VALRAS

### Challenge Henri Caumes

Ce samedi 13 juillet, à l'occasion du challenge Henri Caumes, ancien élu responsable à l'époque du port du village, l'APPP de Valras-Plage a organisé, avec le concours de la ville, la première sortie pêche de la saison.

C'est par une belle matinée ensoleillée que les pêcheurs de notre association sont partis sur notre grande bleue pour taquiner les poissons.

À l'arrivée à midi, vingt-et-un bateaux étaient enregistrés et c'est avec impatience que nous avons réceptionné les poissons pêchés lors de cette matinée (loups, daurades, pageots, etc.). La pesée de ces pièces nous a permis d'effectuer un classement provisoire, et, accompagnés de Monique Caumes, c'est avec plaisir que nous avons remis une coupe aux trois premiers.

Tous les pêcheurs ayant participé à ce challenge ont eu le plaisir de recevoir un lot. C'est dans une ambiance conviviale que le verre de l'amitié a clôturé cette belle matinée.

Jean-Luc Martinez

*Ci-contre : Jean Mitsialis, président de la FNPP, est aussi fin pêcheur ! Quand il sort en mer avec les amis (Jacques en photo), personne ne rentre bredouille... deux Saint-Pierre de 2,3 et 2,7 kg pêchés dans la Fosse de Cerbères (66).*





Comme nous vous l'apprenions dans le numéro précédent (*Pêche Plaisance* n° 82 de juin), on dénombre plus de six-cent-cinquante espèces de raies dans le monde dont une douzaine dans les eaux européennes.

Partons du côté de l'océan Atlantique et de la mer Méditerranée en compagnie de six autres espèces rencontrées également en pêche « rai » créative ! Saurez-vous, une fois de plus, les différencier ? Faisons d'abord le point sur les Rajidés (vus dans le volet précédent) avec la raie blanche, la raie chardon, la raie circulaire et le pocheteau gris.

**N.B :** À savoir que tous les Rajidés ne comportent pas le terme « raie » dans leur nom vernaculaire, c'est notamment le cas des pocheteaux.



### 1 La raie blanche *Rostroraja alba*

Comme chez la plupart des autres raies de la famille des Rajidés, la raie blanche possède un corps en forme de losange et des nageoires pectorales triangulaires, assombries sur les bords. L'ensemble est soudé. Son museau est long et pointu avec des points noirs sur le côté. La couleur de son dos varie du brun-rouge chez les jeunes au bleu-gris avec de nombreuses petites taches blanchâtres chez les adultes. La face inférieure de sa queue est sombre. La plupart des individus mesure entre 1,50 et 1,80 m mais certains peuvent atteindre une taille de 2,40 m. *Rostroraja alba* fréquente principalement des fonds meubles mais également des herbiers et fonds rocheux, aussi bien dans les eaux côtières qu'au large (des premiers mètres à 400 m de profondeur). La raie blanche se reproduit toute l'année et la femelle pond entre cinquante et cent cinquante œufs par an, qu'elle accroche au substrat. L'éclosion a lieu après quinze mois environ.



### 2 La raie chardon *Leucoraja fullonica*

Le corps de la raie chardon a une forme losangique (en particulier chez les jeunes) de couleur brun à gris cendré. Chez les juvéniles, de légères stries sombres convergent vers les bords des ailes. Comme la raie blanche, le contour de ses ailes est sombre et son museau est pointu et allongé. *Leucoraja fullonica* dispose également de deux rangées d'environ cinquante épines sur le dos et la queue, plus ou moins visibles. Pouvant atteindre 1,20 m de long, sa taille la plus commune oscille entre 70 et 80 cm. On la retrouve sur les fonds sableux et/ou vaseux des eaux froides, côtières et du large, autour de 200 m de profondeur (plus profond dans le sud et en Méditerranée). Aucune donnée n'est disponible sur sa reproduction.

### 3 La raie circulaire *Leucoraja circularis*

De couleur sable, brun clair à brun rouge, le dos de la raie circulaire présente des taches rondes claires entourées de noir (souvent de quatre à dix), disposées symétriquement sur chaque aile aux extrémités bien arrondies. Contrairement aux deux espèces précédentes, son museau est court et marqué. *Leucoraja circularis* possède une taille similaire à la raie chardon et fréquente également les fonds sableux et/ou vaseux au large (souvent entre 50 et 250 m de profondeur). Côté reproduction, même constat que sa prédécesseuse avec aucune donnée disponible.



### 4 Le pocheteau gris

*Dipturus batis cf. flossada* / *Dipturus batis cf. intermedia*

Les pocheteaux forment un groupe d'espèces très proches et donc difficiles à différencier en raison de leur ressemblance morphologique, pourtant différentes d'un point de vue génétique. En effet, sous le même nom (*Dipturus batis*) se cachent en réalité **deux espèces distinctes**, le petit et le grand pocheteau gris (provisoirement nommées par les scientifiques *Dipturus batis cf. flossada* et *Dipturus batis cf. intermedia* respectivement), révélées grâce à de nouvelles techniques génétiques. **Ces deux espèces étaient regroupées à tort depuis les années 1920. Néanmoins, plusieurs différences morphologiques vous sont données dans la figure ci-contre.**

QUI EST QUI ? <small>d'après Iglóias et al. (2010)</small>		Petit pocheteau gris <i>Dipturus batis cf. flossada</i>	Grand pocheteau gris <i>Dipturus batis cf. intermedia</i>
4	Individu	A	A'
		B	B'
		C	C'
		Couleur de l'œil	A - Iris pâle (plutôt jaune)
Tache sur l'aile	D - Ocelle foncé, entouré d'un anneau pâle	D' - Taches pâles groupées	
Épines latérales sur la queue	C - Dirigées perpendiculairement à l'axe du corps	C' - Dirigées vers la tête	





**5 La raie pastenague**  
*Dasyatis pastinaca*

La raie pastenague ou pastenague commune possède un corps aplati en forme de losange, pointu à l'avant et avec de grandes nageoires pectorales. Mesurant généralement plus d'1 m (longueur maximale connue de 2,50 m), cette espèce de la famille des Dasyatidés présente une couleur gris bleuâtre ou roussâtre, avec parfois des taches blanches. Sa queue, représentant 60 % de la longueur totale, a une allure de fouet et dispose d'une épine dentelée reliée à des glandes venimeuses sous la peau. On l'observe principalement dans les eaux côtières, à des profondeurs qui n'excèdent pas 100 m, généralement sur des fonds sableux ou sablo-vaseux. *Dasyatis pastinaca* est ovovivipare : l'embryon se développe d'abord à partir des réserves de l'œuf à l'intérieur de la femelle, puis il se nourrit du liquide utérin enrichi avant de sortir déjà bien formé. La femelle donne naissance à quatre à sept petits le long des côtes en été, après quatre mois de gestation. Ce n'est pas un animal agressif, sauf s'il se sent attaqué (lorsque l'on marche dessus par exemple). Son venin possède des propriétés hémolytiques, neurotoxiques et des impacts cardio-vasculaires, mais rarement mortels pour l'Homme.

**NB : à ne pas confondre avec *Bathytoshia centroura* (Atlantique) et *Bathytoshia lata* (Méditerranée), toutes deux connues sous le nom de raie pastenague épineuse dont le dos est pourvu de tubercules épineux.**

5 Andy Murch



*B. centroura*, @Xavi Salvador Costa



*B. lata*, @fishpedia



6 @Xavi Salvador Costa



**6 Le diable de mer méditerranéen *Mobula mobular***

Pouvant atteindre 3,50 m d'envergure, le corps du diable de mer méditerranéen forme un grand losange, deux fois plus large que long, avec deux grandes nageoires pectorales triangulaires. Son dos est de couleur brun sombre à noir bleuté, avec souvent une large marque plus foncée sur la nuque. Cette espèce de Myliobatidés possède une tête large dont la partie antérieure est distincte du reste du corps avec sur les côtés deux « cornes » (nageoires) céphaliques, très flexibles, caractéristiques des « mantes ». Sa queue est longue, en forme de fouet et armée d'aiguillons barbelés à sa base. *Mobula mobular* est la seule raie du genre (il existe neuf espèces dans le genre *Mobula*) à fréquenter la Méditerranée. Le diable de mer méditerranéen vit principalement dans les eaux océaniques, depuis la surface jusqu'à 20-30 m de profondeur. Tout comme les raies pastenagues, il est ovovivipare et la femelle donne naissance à un seul nouveau-né de grande taille (envergure estimée autour des 1,60 m).

**NB : À ne pas confondre avec *Mobula birostris*, la célèbre raie manta ou manta géante qui partage une partie de son aire de distribution (Océan Atlantique Nord – côtes africaines) avec *Mobula mobular* mais dont l'envergure, pouvant atteindre 8 m, est largement supérieure (la plus large des raies pélagiques). De plus, ses deux « cornes » céphaliques peuvent s'enrouler sur elles-mêmes, ce que ne peut faire *Mobula mobular*. On la reconnaît à son dos noirâtre avec des marques plus claires.**

Vous voilà maintenant un grand savant capable de r« ai »férencer les principales raies de nos côtes !

Camille Domingo

Références

- <https://www.guidedesespeces.org/>
- <https://doris.ffessm.fr/>
- <https://www.marinespecies.org/>
- <https://inpn.mnhn.fr/>
- <https://asso-apecs.org/>
- <https://fishbase.se/>





## JOURNÉE HANDURO

## 29<sup>e</sup> édition Handuro sport santé

Le 5 juin 2024, la fondation Hopale organisait sa 29<sup>e</sup> édition Handuro sport santé. Cette manifestation, organisée tous les ans par l'association Handuro sport et santé, s'adresse à des jeunes, des adultes handicapés moteurs ou sensoriels pour leur faire découvrir et pratiquer de multiples activités.

**Mille-six-cents personnes en situation de handicap**, venues de nombreuses régions, ont été accueillies à Rang-du-Fliers sur le terrain des établissements IEM et Ditep. Pendant deux jours, ces personnes ont pu, grâce à toutes les associations locales impliquées, **participer à de nombreuses animations sportives et éducatives.**

Depuis quinze ans, les trois associations de la base nautique de la baie d'Authie, la SNSM, le Club nautique berkois et les Sternes pêche en mer (affiliées à la FNPP et à la Confédération Mer & Liberté), participent à la réussite de ces journées en **mettant à disposition des bateaux et des bénévoles pour emmener les personnes en baie d'Authie et en mer.**

Le 5 juin, alors que la SNSM assurait la sécurité, les deux clubs nautiques ont mobilisé trente personnes bénévoles, et mis à disposition quatre bateaux pour l'atelier nautique afin d'emmener les personnes en situation de handicap apercevoir les phoques et découvrir la baie d'Authie et la mer.

Les horaires de marée et les conditions météo nous ont permis d'embarquer et de naviguer de 10h00 à 14h30 avec le soleil et quelques bonnes vagues. Les rotations de 15 à 20 mn par bateau environ ont permis d'**embarquer en toute sécurité** cent-cinquante participants avec leurs éducateurs.

En fin de sortie, les trois associations se sont retrouvées pour un pot et le sandwich de l'amitié. Merci à tous les bénévoles et merci aux organisateurs de cette grande manifestation qui nous permet chaque année de voir sur le visage de personnes embarquées, un réel plaisir à pouvoir être sur un bateau et découvrir des sensations inhabituelles.

**Merci à tous et merci pour tous ces sourires et mots gentils. Nous nous sommes tous donné rendez-vous pour renouveler en 2025 et assurer la 30<sup>e</sup> édition.**

Jean-Luc Coret  
président Sternes pêche en mer Berck-sur-Mer







## INITIATION PÊCHE EN MER

### Trois journées conclues par une pêche en mer

L'enthousiasme et la curiosité partagés avec de jeunes havrais. Pêcher et faire partager notre passion de la pêche est devenu une habitude qui fait référence depuis plusieurs années maintenant à l'Association des pêcheurs plaisanciers Le Havre (APPLH).

Après avoir œuvré pour les écoles Bellanger en 2021 et Saint-Roch en 2022, puis un groupe de la ferme du Mont Lecomte l'an dernier, notre partage des connaissances de la pêche s'adressait cette année à une douzaine d'adolescents de 12 à 17 ans et leurs moniteurs durant trois après-midis.

Le premier jour, réunis au foyer du Perrey, base de notre permanence hebdomadaire, fut d'abord consacré à la **présentation du matériel, du montage et démontage des cannes et des moulinets**. Ensuite, la découverte des **gilets ou autres équipements de flottaison** permit aux jeunes stagiaires de comprendre la nécessité de porter l'équipement de secours. Le deuxième jour fut réservé à la mise en pratique du travail effectué la veille, c'est-à-dire **montage des lignes et eschages des hameçons et des lignes** pour une première partie de pêche depuis un bassin près du sémaphore et de l'esplanade Nelson Mandela.

Si la pêche, hormis la prise de quelques étoiles de mer, ne fut guère fructueuse, le lancer de la ligne, une canne équipée d'un plomb, s'avéra une réelle réussite. La concurrence se mêla vite à la soif de découverte.

### Une sortie en mer réussie

C'est toutefois la sortie en mer le lendemain qui fut la plus passionnante pour les stagiaires répartis sur les **six bateaux mis à disposition par les membres de l'association** de 14 à 17 heures. Sur une mer d'huile et par une température très estivale, chacun d'entre eux put à volonté découvrir les joies de la pêche. Chinchards pour les uns, maquereaux pour les autres, ils purent apprécier les sensations de la prise. Si le bateau Kerdo eut le bonheur de **croiser un banc de chinchards** pour réaliser le plus grand nombre de prises (36), les autres ne furent pas en reste car on décomptait, avec près ou plus d'une dizaine de pièces chacun, **près d'une centaine de poissons pris au total**.

Mais, comme pour David et Antoine, les responsables du stage, on gardera assurément la mine réjouie et l'enthousiasme des jeunes filles et garçons qui découvraient la pêche et notre passion.

PatGob

Association des pêcheurs plaisanciers Le Havre (APPLH)



## SORTIE EN MER

### Point jeunes de Sainte-Marie !

Le jeudi 11 juillet, l'association Sainte-Marie pêche plaisance a organisé une sortie en mer pour les adolescents du point jeunes.

Direction le Roc de Canet, dit le « Lapit » avec **cinq bateaux et cinq accompagnateurs** pour une partie de pêche en mer et la découverte de la biodiversité du parc marin. Cette sortie s'inscrit dans le cadre du projet de transmission de nos valeurs halieutiques, en tant que **pêcheurs écoresponsables, conscients des ressources de plus en plus éphémères de la mer**.

Les ados ont reçu un **diplôme** pour leur participation à cette sortie, les plus chanceux ont gagné une canne à pêche et le groupe s'est vu remettre une coupe en guise de trophée de pêche car **les prises ont été remises à l'eau**. Les jeunes et les organisateurs se sont promis de renouveler l'expérience une prochaine fois !

Hubert Leclercq

président de Sainte-Marie pêche plaisance

Pêche Plaisance n° 83 • Septembre 2024





## PARC NATIONAL MARIN D'IROISE

PARC NATUREL MARIN : LE CONSEIL DE GESTION

### Rencontre avec deux représentants du parc

Répondant favorablement à la sollicitation de notre association, deux représentants du Parc naturel marin d'Iroise (PNMI), Antoine Besnier et Livier Schweyer, respectivement chef de l'unité sud du service Opérations et technicien agent de terrain, sont venus lundi 18 mars 2024 à la Maison du Nautisme à la rencontre de nos adhérents.

Leurs locaux étant installés sur l'île Tristan, c'est donc en proches voisins qu'ils ont présenté à un auditoire d'une trentaine de personnes les missions et le fonctionnement du PNMI et répondu de bonne grâce aux questions posées. Outre nos adhérents PTPR, étaient également présents *Dominique Ropars*, nouveau président du CD29 de la FNPP, accompagné de son vice-président, *Joël Arvor*. Participait également à la réunion *Anouk Villedieu*, universitaire chargée de la mise en œuvre du projet expérimental HOPOPp (plus de détails en fin d'article).

Livier Schweyer a commencé par dresser en quelques dates l'**historique du parc** rappelant que l'idée de la création d'un parc national a été émise au début des années 90. C'est finalement en 2007 qu'est paru le décret instituant sa mise en place. À noter que **le PNMI est le premier parc naturel marin français qui en compte désormais neuf.**

**Résumé en une phrase, son but est de permettre une meilleure gestion du domaine maritime de la mer d'Iroise, en vue de la préservation et du développement durable de cet espace exceptionnel.**

Antoine Besnier nous a toutefois bien précisé qu'il s'agit d'un **parc naturel marin et non d'un parc national comme envisagé à l'origine.** La distinction a son importance, car le concept de parc naturel marin est, d'une certaine manière, la version allégée d'un parc national. Moins contraignant, il réduit ses capacités à imposer des décisions, lui conférant avant tout un rôle consultatif.

Dès lors, on comprend mieux pourquoi certaines activités et pratiques qui peuvent nous paraître contraires à la préservation du milieu marin ne font pas l'objet de restrictions ou d'interdictions. Les personnes présentes ont bien sûr pensé à la pêche à la bolinche en hiver dans les faibles profondeurs de la baie ainsi qu'aux pétardements de mines sous-marines auxquels procède la Marine nationale.

#### Le PNMI : comment ça marche ?

Le parc marin est placé sous l'égide de l'Office français de la biodiversité (OFB) établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité.

L'organe décisionnel du PNMI est le **conseil de gestion**. Il est composé de cinquante personnes dont les représentants des plaisanciers. Présidé par le président du conseil départemental du Finistère, il se réunit environ une fois par trimestre. **Notre fédération, la FNPP, y a un représentant en la personne de Pierre Colin, président de l'association des pêcheurs plaisanciers de Crozon-Morgat.**

Compte tenu de la diversité, voire de la divergence d'intérêts qui peuvent s'exprimer au sein du conseil de gestion, Antoine Besnier a attiré notre attention sur l'importance pour les plaisanciers de savoir actionner les bons leviers pour faire entendre leur voix et défendre efficacement leurs intérêts face à des organismes mieux structurés et plus influents.

En ce qui concerne les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'équilibre marin, **le PNMI n'a qu'un pouvoir consultatif.** Il est appelé à émettre **deux sortes d'avis** en fonction de l'importance du sujet : des avis simples et des avis dits conformes (ex : en cas d'extension de porcherie sur le bassin versant). Michelle Autret a fait remarquer que certains élus de communes littorales incluses dans le périmètre du parc ignorent ou négligent encore le caractère obligatoire de cette consultation !

**Les actions du parc sont déclinées dans un plan de gestion, véritable feuille de route établie sur une période de quinze ans. Chaque année, le parc marin édite son tableau de bord. Ce document est composé d'une batterie d'indicateurs qui sont suivis et évalués tout au long des quinze années du plan de gestion.**

Le plan actuellement en vigueur arrive donc prochainement à échéance. Il avait ciblé prioritairement les zones rocheuses (Ouessant, Molène, Sein et sa chaussée, cap de la Chèvre). La rencontre d'aujourd'hui tombe donc à pic puisque Antoine Besnier nous a confié que le prochain plan devrait plus spécifiquement concerner la baie de Douarnenez.

**À nous donc, plaisanciers pêcheurs de loisir, de savoir nous faire entendre au conseil de gestion pour que nos intérêts soient entendus et pris en compte.**

#### Le PNMI : à quoi ça sert ?

Un parc naturel marin doit équilibrer ses actions autour de trois principes : l'acquisition et la diffusion de la connaissance sur l'environnement marin, la protection de cet environnement et le soutien aux activités économiques durables dépendantes de la mer.

Livier Schweyer nous a dressé la liste des **dix orientations de gestion du parc** fixées au moment de sa création, dont :

- approfondissement et diffusion de la connaissance des écosystèmes marins ;
  - maintien en bon état de conservation des populations des espèces protégées, rares ou menacées et de leurs habitats ;
  - réduction des pollutions d'origine terrestre ainsi que du risque de pollutions maritimes et portuaires diffuses ou accidentelles ;
  - exploitation durable des ressources halieutiques ;
  - soutien de la pêche côtière professionnelle ;
  - développement raisonné des activités touristiques, nautiques et de loisirs, compatibles avec la protection des écosystèmes marins.
- Sans vouloir faire de procès d'intention, les esprits les plus critiques n'auront pas manqué de mettre en parallèle le soutien de la pêche professionnelle et le développement raisonné des activités de loisir (dont la pêche que nous pratiquons). Dont acte !





## Quels sont les moyens du PNMI ?

Sur un plan financier, le budget annuel du parc s'établit aux alentours de 800 000 € par an.

Pour assurer ses missions, il dispose d'un siège au Conquet et d'une antenne technique à Douarnenez. Outre l'encadrement administratif, il est composé de deux services : un service Ingénierie et un service Opérations. Plus précisément, le service Opérations procède à la surveillance et au contrôle des usages, réalise les suivis scientifiques et la sensibilisation auprès des usagers de la mer. Les agents sont commissionnés et assermentés pour faire appliquer les réglementations en matière de contrôle des pêches, de police de l'environnement et des polices de la circulation et des biens culturels maritimes.

Antoine Besnier nous a expliqué que l'activité de terrain, c'est environ deux cents sorties en mer par an, d'où l'importance de disposer d'un équipement adapté et parfaitement opérationnel.

Pour effectuer les comptages de poissons, l'Ifremer a développé un chalut d'échantillonnage scientifique moderne à grande ouverture verticale dans le cadre du projet NourDem\*. Dans la baie, sa mise en œuvre est menée sur le bateau d'un pêcheur professionnel de Morgat en collaboration avec l'Ifremer.

S'agissant de la sensibilisation des usagers, Livier Schwyer indique que le parc intervient régulièrement dans les établissements scolaires et est déjà allé à la rencontre de près de quatre mille élèves.

## Questions d'actualité

Les adhérents n'ont pas manqué d'évoquer le projet d'arrêté relatif la pêche de loisir du lieu jaune en zone Ciem 7 comportant une période d'interdiction de quatre mois et l'instauration d'un quota journalier. Antoine Besnier a volontiers admis que les conditions de la consultation nationale n'étaient pas de nature à favoriser l'expression des pêcheurs de loisir. Il est malgré tout convaincu que le projet d'arrêté sera rapidement adopté.

Moins structurés et plus résignés que les pêcheurs professionnels, les pêcheurs récréatifs ont, dans cette affaire, le sentiment de servir de boucs émissaires. Ils estiment que l'on néglige leur poids économique, et qu'à contrario, on exagère leur impact sur la ressource.

À propos justement de la mesure de l'impact de la pêche amateur, Antoine Besnier a évoqué la mise en place en 2028 d'une déclaration de pêche en mer. Le dispositif devrait permettre de mieux appréhender les prélèvements opérés par les plaisanciers.

Dominique Ropars précise que la FNPP y est favorable, à condition toutefois que la déclaration ne se transforme pas ultérieurement en un permis de pêche, comme c'est le cas en Irlande par exemple.

Concernant la suggestion d'immersion de récifs artificiels dans la baie de Douarnenez, Antoine Besnier n'y est pas favorable. Le parc privilégie la mise en place de zones de protection fortes (autrement dit des sanctuaires) et procède actuellement à un inventaire des zones potentielles en baie de Douarnenez, ciblant en particulier la fonction nourricière des plages. Il précise qu'un objectif de 10 % du territoire maritime a été fixé au plan national.

À une question concernant les casiers entreposés sur l'île Tristan, Antoine Besnier a répondu qu'ils ont été confisqués, car non conformes et sont donc voués à la destruction.

En fin de séance, Anouk Villedieu a été invitée à présenter en quelques mots le projet HOPOP dont est partenaire l'OFB (et donc le PNMI). Mené et financé par ISblue (école universitaire de recherches en sciences et technologies marines), le projet consiste à « proposer de mobiliser des méthodes innovantes pour partager les connaissances, échanger et explorer les futurs possibles en Iroise ». Dans ce cadre, Anouk Villedieu a mené des entretiens avec un tissu d'acteurs représentatifs des différents secteurs d'activités en mer d'Iroise, dont la pêche récréative. Suite à ces rencontres, des questionnaires seront transmis aux associations pour diffusion auprès de leurs adhérents. Elle espère que les pêcheurs plaisanciers y répondront favorablement.

Pascal Morvan

Quelques adresses utiles pour ceux qui souhaiteraient aller plus loin :

- Parc marin d'Iroise : <https://parc-marin-iroise.fr/>
- Ifremer, projet NourDem : <https://nourdem.ifremer.fr/Objectifs>
- Isblue (projet HOPOP) : <https://isblue.fr/hopopop/>

\*Projet NourDem : Nour pour nourriceries et Dem pour démersales (espèces vivant dans la colonne d'eau, mais pouvant avoir des interactions avec le fond : bars, merlans, mulets, maigres...)





## NETTOYAGE DES PLAGES

**Île de Bréhat (22)**

Sur l'île de Bréhat, les pêcheurs de plaisance nettoient les grèves à l'occasion de la Fête de la mer et des littoraux.

Quoi de plus naturel quand on est pêcheur, et donc amoureux de la nature, que de prendre soin du littoral ? Sur l'île de Bréhat, l'association des pêcheurs de plaisance locaux (APPIB) a organisé le 6 juillet dernier, une **matinée de ramassage des déchets présents sur les grèves**.

Ouverte à tout volontaire, **cette action a réuni une trentaine de bénévoles** et a permis de nettoyer une belle portion du littoral avant les vacances estivales. Même si les rivages de l'île semblent généralement assez propres, divers plastiques, bouts de verre ou métaux ont quand même rejoint les poubelles.

**Une grève nette, c'est un coup de pouce pour les poissons et les coquillages, et plus de sécurité pour tous.**

Cette démarche citoyenne s'est inscrite dans le cadre de la Fête de la mer et des littoraux. Enthousiastes, les participants ayant évoqué l'idée de la reconduire chaque année, cette décision a été entérinée lors de l'assemblée générale de l'APPIB.

Olivier Boca



## SUIVI MORPHO-SÉDIMENTAIRE

**Les dunes de la Sécherie Guissény (29)**

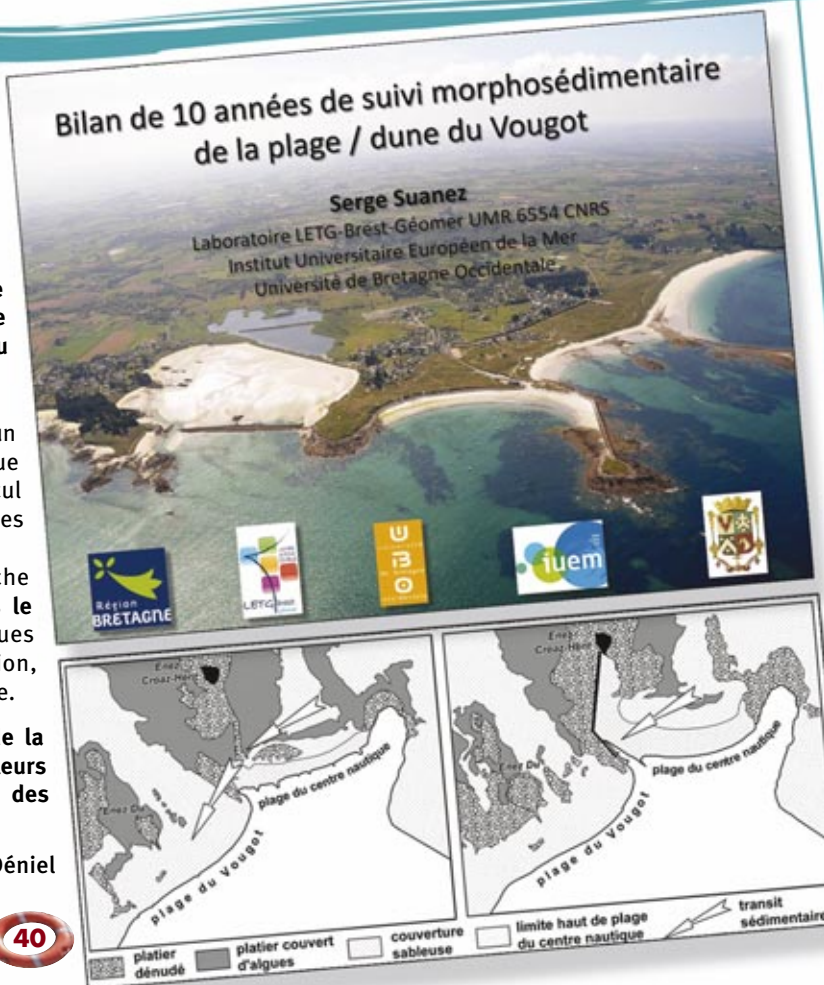
Depuis 2004, dans le cadre d'un partenariat avec la commune de Guissény et la gestion du site Natura 2000, l'Université de Bretagne occidentale réalise le suivi morpho-sédimentaire du système dune-plage qui s'étend du Curnic au Vougo.

Ce suivi est dirigé par Serge Suanez, chercheur à l'UBO. C'est un **suivi à haute fréquence** puisque des relevés y sont réalisés chaque mois depuis vingt ans. Ces suivis permettent de quantifier le recul ou la progression du trait de côte selon les secteurs, d'effectuer des bilans sédimentaires, etc.

La dune et la plage sont des systèmes liés, l'UBO cherche également à **mieux comprendre les rôles des courants dans le transport sédimentaire**. Certaines manipulations scientifiques nécessitent la mise en place de capteurs de pression, courantomètres, etc. sur les fonds marins faisant face à la plage.

**Les pêcheurs plaisanciers du port du Curnic et bénévoles de la SNSM ont ainsi aidé les scientifiques en mettant à disposition leurs moyens nautiques pour le déploiement et la récupération des appareils de mesures.**

Jeanine et Jean-Yves Déniel





Qui n'a jamais entendu parler de Fort Boyard en France, et même à l'étranger ? Ce bâtiment est un bel exemple de patrimoine maritime inscrit au titre des monuments historiques depuis 1950. Oublié longtemps parce qu'inutile, il doit sa renaissance et sa renommée grâce au jeu télévisé qui porte son nom.

Cette fortification située sur un haut-fond formé d'un banc de sable appelé la « *longe de Boyard* » se découvrant à marée basse, constitue une sorte d'île artificielle entourée des îles d'Aix, Oléron, Madame et Ré.

À l'origine, ce bâtiment devait répondre au besoin de protéger la rade, l'embouchure de la Charente, et surtout l'arsenal de Rochefort à la fin de sa construction en 1666. Mais le célèbre Vauban avait renoncé à lancer ce projet ambitieux en expliquant à Louis XIV : « *Sire, il serait plus facile de saisir la Lune avec les dents que de tenter en cet endroit pareille besogne.* »

C'est seulement au XIX<sup>e</sup> siècle, à l'initiative de Bonaparte, que sera prise la décision de réaliser des premiers travaux d'assises du fort conçu pour opposer frontalement à l'ennemi (les Anglais) des canons puissants disposés en casemates.

Le futur village de Boyardville sur l'île d'Oléron servira de camp de base. Les travaux seront compliqués en raison des moyens modestes mis en œuvre, des tempêtes hivernales qui détruisent ou déplacent les blocs de rocher d'un poids insuffisant.

En 1809, une frégate anglaise mitraillant les ouvriers charentais, ses marins s'apercevront alors que le fort n'est pas défendu ! S'ensuivra la bataille de l'île d'Aix appelée « *les brûlots de l'île d'Aix* » ; l'escadre française fut mise en déroute par les Anglais. Un regain de tension entre Français et Anglais reprenant, finalement le fort sera construit entre 1841 et 1857, en partie sous le règne de Louis-Philippe. **Les premiers canons seront installés en 1859.**

Lorsque l'armée prend conscience que les faibles profondeurs autour du fort rendent son accès quasiment impossible à marée basse ou lorsque la mer est agitée. La construction d'un havre d'abordage et d'un brise-lame est décidée ; la totalité des travaux est officiellement signifiée terminée dans un procès-verbal signé en 1866. **Malheureusement, entre l'idée de ce projet de fort et sa réalisation, la portée des canons ayant augmenté, son utilisation militaire est constatée obsolète !**

Ford Boyard devient, tour à tour, la cible des pillards, une prison pour les Prussiens de la guerre de 1870, puis pour les prisonniers politiques de la commune. Désormais, il est le « *Fort de l'inutile* » qui a même failli être rasé. Reconverti en observatoire marégraphique, il fonctionnera jusqu'en 1919.

**Pendant quatre-vingts ans, Fort Boyard reste à l'abandon ; investi par des colonies d'oiseaux, il se dégrade sévèrement.**

J'ai pu le constater personnellement en l'approchant à la voile sur un Corsaire. Débarquer ne fut pas facile : malgré un temps de rêve et une marée basse au coefficient approprié, les courants sont forts autour de cet édifice.

En 1961, une petite secousse tellurique, dont il est le centre, provoquant quelques légers dommages, précipite la décision du ministre de l'Armée de l'époque de le transmettre aux Domaines. Une vente aux enchères est organisée. **Le Fort est acheté par un particulier André Aerts** qui, n'ayant pas les moyens d'entretenir le bâtiment et encore moins de le restaurer, finit par le délaissé. En 1984, à la demande du président François Mitterrand, Michel Crépeau, ministre et maire de La Rochelle, organise une visite du fort en hélicoptère qui restera en stationnaire, ne pouvant pas s'y poser. **André Aerts finit par vendre Fort Boyard en novembre 1988.**

C'est la société de production de jeux télévisés de Jacques Antoine qui en fait l'acquisition puis le revend au conseil général de Charente-Maritime pour 1 franc symbolique. En échange, le département s'engage à effectuer les travaux de réhabilitation et assurer l'exclusivité de l'exploitation du lieu par la société de Jacques Antoine. Dès lors, après rénovation totale, le fort devient le lieu de l'émission de télévision que tout le monde connaît.

Pour les besoins des tournages, s'ajoutent au bâtiment une plateforme auto élévatrice (toujours présente mais non montrée à l'écran) et, en raison de la destruction du havre d'abordage, sous la tour de vigie, une passerelle, permettant l'accès à l'édifice à partir d'un bateau affrété muni d'une grue à nacelle. **Depuis, trente-quatre saisons du jeu télévisé Fort Boyard ont été diffusées en France et fait l'objet de mille-cinq-cent-dix-huit émissions à l'étranger.**

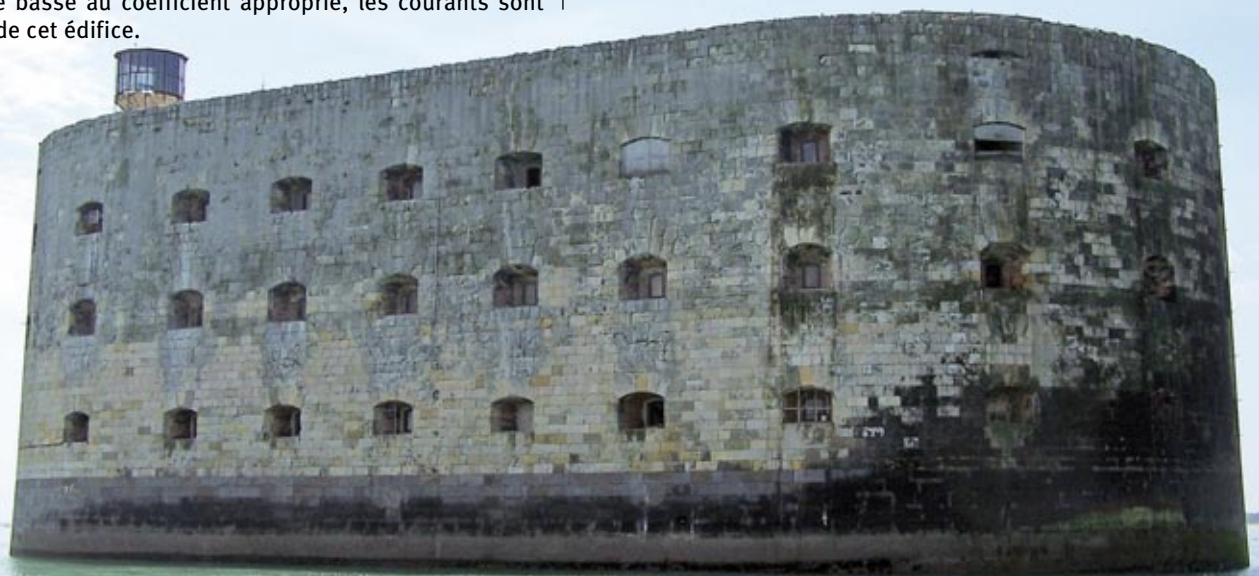
Une nouvelle page est sur le point de s'ajouter à l'histoire de cette fortification charentaise : de **nouveaux travaux sont annoncés** pour renforcer le pourtour de l'édifice, encore fragile, afin de le sauver : la reconstruction à partir de 2025 du havre d'abordage qui sera opérationnel en 2026 puis de l'éperon brise-lame en 2027 durant l'été après les tournages de l'émission.

**À terme, cette fortification s'apprête à revenir à sa forme originelle et à être ouverte au public en 2028.**

Le budget pour ce chantier titanesque s'élève à 44 millions d'euros. la région, l'État, l'Europe sont sollicités ; dès le prochain automne, une souscription volontaire sera ouverte avec l'espoir d'obtenir le même succès que la collecte populaire pour Notre-Dame de Paris. Ce mécénat public sera ouvert en France et à l'étranger en raison de la notoriété obtenue grâce au jeu télévisé.

**Je ne doute pas que ce « Fort de l'inutile » fera encore rêver et suscitera l'imagination pendant longtemps...**

Annick Danis









# LES BRÈVES

## Le salon nautique d'automne du Cap d'Agde du 30 octobre au 3 novembre 2024

Nous vous attendons avec impatience et préparons, chaque jour et pour vous, **les 25 ans du salon qui s'annonce toujours plus grandiose.**

## 40<sup>e</sup> édition du salon nautique du Mille Sabords : du 31 oct. au 3 nov.

L'édition anniversaire se déroulera, comme à son habitude sur le port du Crouesty à Arzon, dans le sud du Morbihan. Ouvert aux bateaux neufs pour la seconde fois de son histoire, **le Mille Sabords prend un nouveau cap** et vous invite à rejoindre l'aventure !

## « Nautic en Seine » : du 1<sup>er</sup> au 06 avril 2025

Nouvelle identité, nouvelles dates, nouveau format, nouvelle dynamique, le salon nautique de Paris devient aujourd'hui « Nautic en Seine ». Avec les Hauts-de-Seine comme port d'attache, l'évènement sera le **rendez-vous de tous les savoir-faire nautiques, nationaux comme internationaux.**

## Festival national de la pêche : du 23 au 25 mai 2025 à Nantes

Organisé par le Groupement de l'industrie françaises d'articles de pêche (Gifap), cette première édition se déroulera **les 23, 24 et 25 mai 2025** au parc des expositions de Nantes. L'occasion de participer à un évènement indoor et outdoor proposant des espaces d'animations et d'expositions, le Festival national de la pêche est annoncé comme le **rendez-vous de tous les pêcheurs et amoureux de la nature** ! Les organisateurs tablent sur plus de cent-cinquante exposants, fabricants, importateurs, grossistes, détaillants, chaînes de magasins et sites marchands. Pour cette première édition les exposants seront réunis dans le Grand Palais du Parc des expositions et sur les bords de l'Erdre.

## La fête de la mer et des littoraux 2025

La fête de la mer et des littoraux aura lieu **du 6 juin au 6 juillet 2025** partout en France ! Prévoyez vos inscriptions sur le site : <https://fetedelameretdeslittoraux.fr/>

## CNDP la mer en débat : les enseignements du débat

Après 5 mois de débat public sur la planification de l'espace maritime, l'équipe du débat, présidée par Floran Augagneur, a publié son compte-rendu restituant l'ensemble des arguments recueillis. Ilaria Casillo, désignée pour assurer la présidence de la CNDP pour ce débat, en a également dressé le bilan. <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/les-enseignements-du-debat-5918>

**- Dernière minute - Dernière minute - Dernière minute -**

## Un adhérent FNPP primé pour ses photographies !

Mercredi 4 septembre avait lieu la cérémonie de remise des prix du concours photo amateur *Lumière sur les ports*, organisé par la CCI des Pyrénées-Orientales dans le cadre du Festival Visa Off de Perpignan, en lien avec l'UVPO, et l'association des Ports de caractère.

Le 2<sup>e</sup> prix, a été décerné à Daniel Coulon, adhérent de l'APPP Valras et Ports de l'Orb, pour son reportage photo dans le port de Valras-Plage. La FNPP adresse toutes ses félicitations au lauréat !



# LES BEAUX LIVRES

Éditions : Vagnon & Quæ

essais

## La pêchécologie

Manifeste pour une pêche vraiment durable

Didier Gascuel



Dr. Jean-Marc Le Coc

DE BORD  
**MÉDICAL**  
guide



Vagnon





## CAP D'AGDE (34)

## Défi des sirènes 2024

Pêche sportive au tout gros  
pour les femmes

Cette manifestation halieutique a été créée en 2010 par Fabienne Poirier afin de féminiser les équipages. Le principe : chaque équipage participant doit être composé au minimum d'une femme. Ce sont les femmes qui pêchent et les hommes sont à leur disposition pour les aider si besoin.

La technique de pêche est au choix : pêche au broumé en dérive ou à l'ancre, pêche à la traîne. Le Défi des sirènes est en « No-kill », les poissons doivent être relâchés dans les meilleures conditions. Les prises n'ont pas besoin d'être mesurées afin de les libérer rapidement sans avoir besoin de les monter à bord. Seul le nombre de poissons est pris en compte. Chaque bateau a un appareil photo numérique à bord pour prendre les prises avec le badge fourni le matin.

Cette année, une nouvelle règle a été ajoutée : les équipages n'ayant pas de femmes à bord se verront pénalisés à la prise du premier poisson. Par le passé, leur participation n'était pas possible.

Cette quinzième édition programmée le samedi 3 août 2024 a bien failli être annulée à cause du mauvais temps. Nous n'avons pu réaliser que la soirée festive prévue initialement sur le quai. Fort heureusement, notre sponsor, le restaurant *Au Bout Du Quai*, a accepté de nous prêter sa salle du premier étage pour y installer notre traiteur et notre musicien (encore merci pour cette aide précieuse). La soirée s'est donc très bien déroulée pour les soixante convives à l'abri du vent encore très fort. Neuf équipages sur les treize prévus au départ y auront participé avec un total de huit sirènes à bord. Beaucoup de thons rouges

auront été aperçus en surface, et en dessous avec les pannoïques. Nous aurons aussi constaté la présence de nombreux bancs de sardines ou de maquereaux. Les thons rouges n'avaient sans doute pas trop faim, et seulement trois ont été capturés, photographiés et relâchés, ainsi que six requins peau bleue. Nous réussissons toutefois à reprogrammer la journée de pêche au samedi 10 août.

**Bravo à Élise, la première sirène de cette saison.**

Classement :

1<sup>er</sup> : *Islero* (deux thons rouges et un requin) ;

2<sup>nd</sup> : *Tempete* (un thon rouge et un requin) ;

3<sup>e</sup> : *Le Maridor* (deux requins).

N°	Bateau	Prises	Prénom Sirène	Pénalité
1	<i>Islero</i>	2 thons rouges et 1 requin	Élise	
2	<i>Tempete</i>	1 thon rouge et 1 requin	-	1 requin
3	<i>Le Maridor</i>	2 requins	Nathalie	
4	<i>Laurmag</i>	1 requin	Marie-Laure	
5	<i>Kiwi</i>	1 requin	-	1 requin
6	<i>Tomy</i>		Yvette et Annie	
6	<i>Verostelle</i>		Nicole	
6	<i>Tyreg</i>		Régine	
6	<i>Solenox</i>		Fabienne	

Le bureau du CPCA (Cercle des pêcheurs cap agathois)

## Challenge Hyper U et la sardinade des Palangriers

Tout a commencé ce samedi 20 juillet dès 6 h 30 où quelque quatre-vingt-dix adhérents de tout âge se sont inscrits et ont embarqué sur soixante bateaux pour disputer le challenge Hyper U 2024.

Les concurrents se sont élancés en mer à 7 h précises dans toutes les directions. Les uns privilégiaient la traîne, d'autres la calée, et pour d'autres encore la dérive. Bref, tous les types de pêche en bateau étaient mis en application grâce à une météo très favorable. À 11 h, certains d'entre nous étaient déçus, car revenus bredouilles, mais quelques pêcheurs nous ont montré leurs talents.

Au final, c'est un poids total de 90 kg de poissons qui a été capturé, dont une belle dorade de 3,180 kg qui a été piquée par notre ami Alexandre Alary. L'essentiel des captures était constitué de loups, dorades, pageots et maquereaux.

Classement :

1<sup>er</sup> : Alary Alexandre (4,810 kg de poissons dont une dorade de 3,180 kg) ;

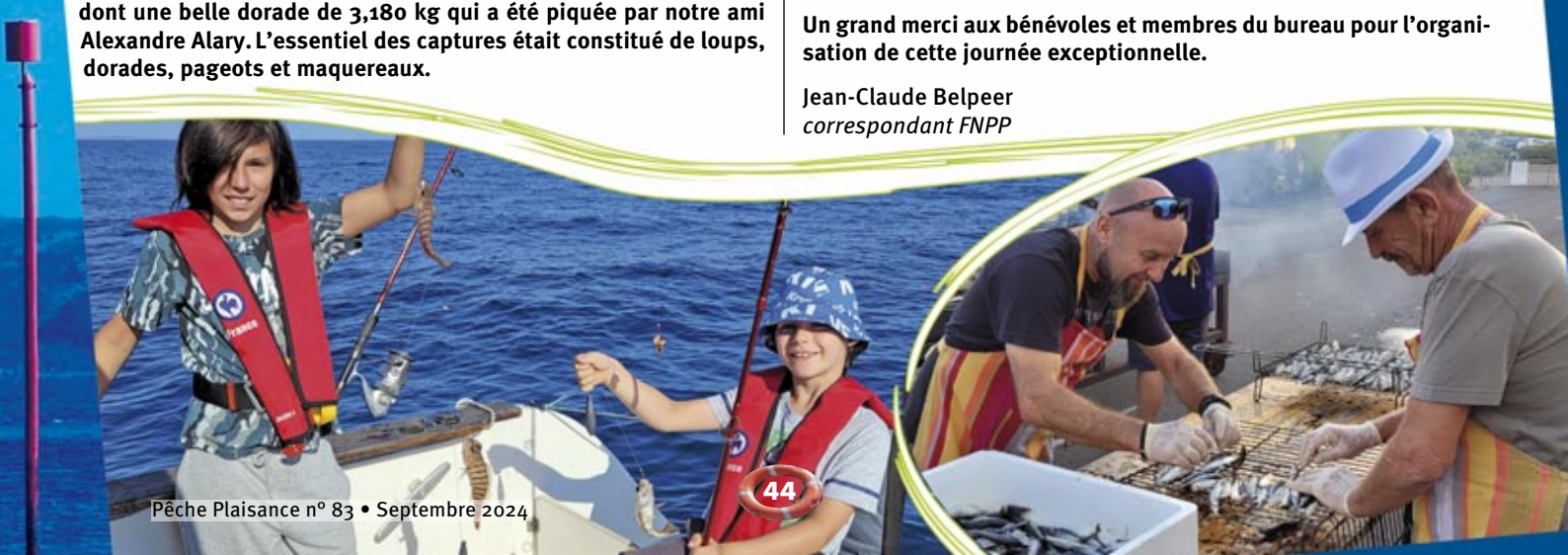
2<sup>e</sup> : Chapelle Thierry (3,080 kg de poissons) ;

3<sup>e</sup> ex aequo : Polizzano Alain et Rochet Ludovic (2,890 kg de poissons).

En fin d'après-midi, nous nous sommes retrouvés pour la remise des prix et bien entendu, pour notre première sardinade dansante de l'année. Cette soirée a rassemblé quatre cents personnes dont les familles de nos adhérents et les amis de notre club. C'est un peu après minuit que cette soirée s'est terminée dans la joie, la bonne humeur, et aussi avec des signes de fatigue.

**Un grand merci aux bénévoles et membres du bureau pour l'organisation de cette journée exceptionnelle.**

Jean-Claude Belpier  
correspondant FNPP





## CARNON (34)

### Trophy halieutique

Ce samedi 3 août, le Carnon Fishing Club a organisé un trophy halieutique dont la pêche au tout gros en « No-kill ».

Dix-huit bateaux devaient s'engager, malheureusement le temps n'a pas permis de partir en mer, aussi, c'est le dimanche 4 août que seulement treize bateaux sont partis pour ce trophy.

Partis très tôt le matin, avec une mer peu agitée, les bateaux ont vite annoncé des prises. Au total, neuf « tout gros », touchés à 16h, heure signifiant la fin de la pêche, essentiellement huit thons, trois requins, deux raies et un poisson lune.

Le bateau *Marlou* a réalisé le meilleur score avec quatre thons.

Tous ces poissons ont été photographiés et bien entendu laissés à l'eau.

La journée s'est bien terminée par la remise des prix, suivie du verre de l'amitié et un bon buffet a clôturé ce master. Le président Jean-Luc Naudet a remercié tous les participants et les organisateurs, il espère mieux faire pour la prochaine fois.

Jean-Luc Naudet  
président

## ARGELÈS-S/MER (66)

### 2<sup>e</sup> édition du master de pêche au thon

Après le succès de la première édition l'an dernier, le club de pêche Les copains du Racou à Argelès-sur-Mer a organisé, lors du week-end du 10-11 août, la deuxième édition de son master de pêche au thon, en partenariat avec la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP). Initialement prévu les 3 et 4 août, le master avait été reporté pour cause de météo, la tramontane soufflait trop fort pour le maintenir.

Le vendredi soir a été consacré au briefing des capitaines et à la finalisation des inscriptions par Benoit et Julien, secrétaires du club, avec un rappel des règles de sécurité et du master, et un point météo pour le lendemain. Les méthodes de pêches autorisées sont la pêche au broumé, au mouillage, en dérive ou à la traîne.

Afin de garantir l'impartialité et l'intégrité du challenge, un système de vignettes de couleur aléatoire, avec un logo pour chaque jour de pêche, a été maintenu. Ces vignettes spécifiques sont à apposer sur chaque poisson capturé lors de la photo et de la mesure pour que celui-ci soit comptabilisé, cela afin d'éviter toute tentative de triche. Seules les photos montrant le poisson restant à l'eau contre la coque du bateau, dans son entier, avec le mètre faisant foi de la mesure, ainsi que la vignette, seront validées par les juges du challenge ; il faudra ajouter à cela la vidéo de la relâche depuis la coque. Le master se faisant en « No-kill », le poisson doit obligatoirement retourner à l'eau vivant.

Pas moins de quatorze bateaux pour une soixantaine de participants, venus de plusieurs clubs de pêches de la cote catalane comme Canet-en-Roussillon (Club de pêche Canet), Saint-Cyprien (Pescadors), Port-Vendres (Thon club port-vendrais) et Argelès-sur-Mer (Les copains du Racou et CAPM) ont ainsi pu mettre les lignes à l'eau pour tenter de remporter la compétition. Certains participants avaient même concouru aux championnats de France.

La journée du samedi a débuté avec le départ des bateaux de leur port d'attache aux alentours de 7 h, le temps de rejoindre la zone de pêche et de faire des vifs. À 8 h, le bateau podium a annoncé la mise à l'eau des lignes à la VHF. La journée s'est terminée à 17 h, heure de relevage des lignes.

**Bilan : près de soixante départs signalés à la VHF et quarante-huit poissons capturés, mesurés, puis remis à l'eau, le plus gros spécimen mesurant 1,54 m. Du jamais vu ! La VHF n'a pas arrêté de sonner ! L'équipage en tête le premier jour est celui du *Popper* qui a capturé douze poissons.**

À noter de nombreuses prises malheureusement non comptabilisées dans le cadre du challenge comme deux espadons, des raies et une dorade coryphène de 1,20 m.



Le samedi, à partir de 19 h, a été consacré au comptage des prises et au calcul de points de chaque équipage : 1 pt/cm de poisson entre 1,15 m (maille légale) et 1,80 m, points comptés double pour tout gros spécimen de plus de 1,80 m, contrôle de la vignette et de la vidéo de relâche.

La journée du dimanche a débuté à la même heure que le samedi et s'est terminée à 16 h afin de permettre également le comptage des prises et le calcul des totaux pour annoncer le classement.

**Le bilan de la journée est sensiblement le même que la veille avec quarante-deux poissons pêchés et relâchés. Le plus gros poisson mesurant 1,70 m pour l'équipage du *Racou IV*. Au total, dans le week-end, quatre-vingt-dix thons ont été attrapés, près de cent-vingt départs ont été annoncés (casse ou décroche).**

Ce master s'est déroulé dans la bonne humeur, les « dépaarts » et les blagues ont fusé dans la VHF. La compétition s'est clôturée par la remise des prix par Pierre Larroche, le président du club du Racou, ainsi qu'un apéritif offert par le club devant la capitainerie de Port-Argelès pour les participants et leurs familles.

Sur le podium : le navire *Popper* (Thibaut Razeyre, Romain Campoy, Fabien Bonnet, Alan Brazo) à la première place remporte 500 € et un trophée ; *Racou 4* (Simon Romero, Jérôme Gatault, Brice Iapichella, Julien Landreau) à la deuxième place remporte 300 € et un trophée ; enfin *l'Apogon II* (Rémi Facca, Laurent Facca, Jonathan Barbera) à la troisième place remporte 200 € et un trophée ; les quatrième (*Scorpios*) et cinquième places (*Lana*) remportent également 100 € chacun.

À noter la présence d'Alan Brazo, troisième ligne aile de l'USAP (Union sportive des arlequins de Perpignan – club de rugby de TOP14 ndr).

**Un grand bravo à tous les participants pour ces chiffres extraordinaires, ce master restera à coup sûr gravé dans les mémoires.**

Julien Landreau  
secrétaire-adjoint



## PORT-CAMARGUE (30)

### 12<sup>e</sup> challenge de pêche en faveur de la SNSM

Samedi 6 juillet 2024, le Pèsca club 30 (FNPP - Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer) avec la participation du centre de pêche camarguais (FFPM - Fédération française des pêches en mer) a organisé pour la 12<sup>e</sup> année consécutive le challenge de pêche en faveur de la SNSM, station de sauvetage de Port Camargue.

L'implication et l'engagement du Pèsca club 30 portent une fois de plus en avant les valeurs de la FNPP pour une pêche de loisir solidaire et écoresponsable. Ce challenge était ouvert à tous et l'intégralité du montant des inscriptions reversée à la SNSM, ainsi que les dons des membres et des deux clubs de pêche. **La SNSM est une association à but non lucratif et a donc besoin du soutien de tous pour mener à bien son objectif de sauveteurs en mer.** Elle n'est constituée que de bénévoles. Aucun d'entre nous, usagers de ce magnifique et fragile lieu de liberté qu'est la *Grande Bleue* où se pratique notre passion, n'est à l'abri d'avoir un jour besoin de leur assistance.

Les **cinquante bateaux participants** se sont donné rendez-vous à 7 h pour recevoir les consignes de sécurité autour d'un petit café et ont pris la mer à 7 h 30, guidés par la passion qui les anime, malgré une météo capricieuse.

Après une journée en mer où chacun a appliqué ses techniques de pêche et connaissances du milieu marin afin de ramener **de très**



**belles prises, telles que daurades, loups, mostelles, maquereaux, gascons, poissons de roches...** les participants se sont retrouvés sur le quai d'escale, devant les locaux de la SNSM pour la pesée.

À la suite du discours du président de Pèsca Club 30, la remise des prix s'est déroulée en compagnie de Nicolas Nadal, directeur de Port-Camargue, qui nous a honoré de sa présence. Les nombreux partenaires de Pèsca Club 30 et du centre de pêche camarguais avaient également joué le jeu en offrant de nombreux lots aux participants de ce challenge.

**Le succès de la manifestation a permis de remettre un chèque de 7000 euros à Pierre Faure, trésorier de la SNSM, qui a gratifié l'assistance de quelques paroles émues en remerciant les présidents des deux clubs organisateurs ainsi que les participants** et de tous les convier à un apéritif suivi de grillades en toute convivialité pour clore cette journée.

Rendez-vous est pris pour juillet 2025 !

Luis De Campos  
président

## FÉCAMP (76)

### Et pourquoi ne pas devenir « rodbuilder » ?

L'Association des pêcheurs plaisanciers de Fécamp souhaitait faire évoluer les propositions d'ateliers à ses adhérents. La bonne idée fut cette activité, animée par Goulven Dolle, patron de Rodhouse.

**Dix inscrits**, briefés une semaine avant, pour le bon déroulement de la session : rendez-vous à 7 h du matin, après avoir consulté un tutoriel sur Internet, permettant de **s'entraîner simplement à faire des ligatures**, l'objectif étant de rester serein le jour de la formation. La matinée est consacrée au **montage de la canne « à marche forcée »**, l'après-midi, pendant que les vernis commencent à sécher, est prévu un temps d'échange autour du **Rod building**.

Tout est prêt à notre arrivée ; à son poste de travail, chacun dispose d'un kit comprenant : un blank de 10-17 lb, un butt (embout), un rear grip (poignée), un porte-moulinet, une bague no fore grip (bague de finition) et un pack d'anneaux, un tour, la colle, le fil de ligature, les matières premières pour fabriquer le vernis et de petits outils de finition. **S'ensuivent plusieurs étapes de montage, autant de manipulations fines, guidées par Goulven, pédagogue, attentif à la sécurité** et patient avec les participants, plus ou moins habiles et rapides. Il s'agit de trouver l'épine du blank, reamer (aléser) le grip pour le placer au bon endroit et dans l'axe, coller le grip sur le blank, puis le shim dans le porte-moulinet, placer et coller le porte-moulinet puis la bague de finition. Ensuite, c'est le marquage des écarts entre les anneaux, l'alignement et la pose des anneaux avant leur ligature à l'aide d'un tour. La dernière étape est le vernissage des ligatures.

**Tout au long de cette réalisation, chacun est concentré et peut bénéficier des conseils et astuces prodigués par Goulven. Et l'entraide permet à tous de terminer son montage sur la première partie de la journée.**

Pendant l'après-midi, alors que les cannes tournent pour le séchage (cinq à six heures sont nécessaires, selon les conditions de température), s'engagent des questions-réponses, sur les matériaux choisis, les différents types de carbonés et actions des blanks, le choix des pièces, l'implication du pêcheur dans le *Rod building*, en parallèle avec la consultation du site de *Rod house*. C'est aussi l'occasion de réaliser que lorsqu'un pêcheur devient « rodbuilder », il comprend la fabrication d'une canne, le choix, le rôle et l'assemblage de ses différents constituants, qui ont un impact sur la stabilité, le lancer, la solidité et la qualité de la finition : éléments importants dont il peut tenir compte selon ses techniques de pêche pour éventuellement les améliorer...

**Après cette première expérience, chaque participant est reparti avec une canne de qualité et esthétique, satisfait de sa création. Ce qui motive particulièrement l'association pour renouveler l'atelier le 21 septembre prochain. Avis aux amateurs !**

Le bureau de l'APPF



## NOIRMOUTIER (85)

### Une journée entre copains, dans les courants de la baie de Bourgneuf !

Jean et Paul étaient en week-end à Noirmoutier le 22 juin dernier, ils souhaitent découvrir la pêche du bar en bateau. C'est dans cette optique-là que nous avons pris la mer samedi matin, de bonne heure et de bonne humeur.

Après avoir pêché en dérive à proximité de la côte avec des résultats plutôt mitigés, nous nous mettons en route vers un hot spot de la baie. Nous arrivons sur cette fameuse tête de roche après 15 minutes de navigation. Cet endroit tourmenté de la baie est connu pour abriter de gros bars. La topographie du fond avec un passage de quelques mètres de profondeur à plus de 10 mètres engendre de puissants courants... Ma dérive est soutenue et la vigilance accrue du fait des roches et de la houle.

**Nous entamons une première dérive.** Les sternes plongent devant nous. Paul, dit « Polo », nous signale plusieurs poissons derrière son jig. Nous décidons par conséquent de monter de petits leurres souples aux coloris naturels pour se rapprocher des proies présentes dans la zone. Nous prenons dans la foulée deux jolis poissons. Nous enchaînons ensuite les dérives et les poissons, les bars sont en frénésie, tous calibrés aux alentours des 50 cm. L'excitation et la joie sur le bateau sont au maximum. Nous sommes tour à tour occupés à sortir, épuiseter et relâcher les poissons dans les meilleures conditions. Nous avons même le plaisir de réaliser un doublé.

**Ce moment de pure folie prend fin au moment de l'étale et se clôture par un superbe poisson de 65 cm pris par Jean dit « Jeannot ».**

Nous reprenons la direction du port avec le sourire et surtout des souvenirs pleins la tête...

Pierre Briaud  
vice-président



## CANCALE (35)

### Le maquereau était à l'honneur à Cancale Port Picain

L'Association des plaisanciers du littoral Canalais (APLC) a organisé sa septième fête du maquereau le 20 juillet 2024.

La journée a commencé par le **traditionnel concours de pêche**, vingt-huit navires étaient présents, ce qui représentait **quatre-vingt-dix-neuf membres d'équipage, dont un équipage entièrement féminin, et plusieurs enfants.**

De **nombreux lots** ont été distribués, dont un gilet de sauvetage, une VHF portable et des cannes à pêche. Une cinquantaine de bénévoles de l'association (Les tabliers rouges) étaient présents dès le matin pour préparer cette belle fête. Dès que les barbecues ont été allumés, les maquereaux, fraîchement pêchés, ont été grillés et dégustés, ainsi que des galettes/saucisses et crêpes qui ont fait le bonheur des plaisanciers et vacanciers présents. Cette journée de festivités de midi à 22 h a accueilli **plus de mille cinq cents personnes.**

Le **tirage d'une tombola** avec de beaux lots, comme un séjour à Jersey et un repas dans un restaurant bistrannique, ont attiré de nombreuses personnes.

**Encore félicitations à toute l'équipe organisatrice et à tous les bénévoles et remerciements à la mairie de Cancale.**

Le bureau de l'APLC

## (29) PEMPOUL SAINT-POL-DE-LÉON

### Fête de la mer

Courant juillet, les adhérents de l'APPSP ont mis la main à la pâte, sous la houlette de l'agent du port, pour un épierreage et un déblayage des vieilles chaînes sur l'estran du port. Une deuxième action est prévue fin août.

Le 15 août, fête de la mer au port de Pempoul, aura réuni une fois de plus les adhérents et amis, sous nos chapiteaux, pour un repas d'amitié.

L'installation des chapiteaux n'a pas été chose aisée. Le vent prévu était bien là. Force 4 à 5 avec rafales 6 durant le repas ! Il fallait communiquer fort pour s'entendre.

L'état d'esprit et l'ambiance de cette rencontre annuelle n'ont pas failli. C'est toujours un plaisir de nous retrouver parfois un an après, autour d'une table bien garnie avec la faveur et le soutien des divers fournisseurs locaux sans oublier nos fidèles adhérentes et adhérents qui ont œuvré pour les services à table.

L'animation nautique, hélas, n'a pu avoir lieu pour cause d'un trop faible coefficient de marée. Plus qu'un an à attendre ! Entre-temps d'autres actions seront menées au sein de l'APPSP. Bon vent.

Le secrétaire de l'APPSP





## CAMARET-S/MER (29)

### Contrôle des VFI

Pour la sixième année consécutive, l'Amicale des pêcheurs plaisanciers camarétois a organisé une journée contrôle des VFI (Vêtement à flottabilité intégrée).

Dominique Ropars, président de la FNNP CD 29, et Pierre Colin, président de l'APP Crozon Morgat, nous ont rejoints pour participer à cette journée. Nos responsables sécurité (Olivier, Daniel et Gilles) ont pu échanger et expliquer notre façon de procéder, car nous ne nous contentons pas seulement de vérifier la date de validité des percuteurs, mais il est aussi important de procéder au gonflage, afin de vérifier l'étanchéité de la brassière.

**Déroulement du contrôle :** nos adhérents nous déposent leurs VFI en début de matinée, ceux-ci sont étiquetés, ensuite une fiche de renseignement s'est remplie avec le nom du propriétaire, le numéro attribué à la brassière, le type de percuteur avec la date de péremption. Un examen visuel de la brassière est effectué, la cartouche est pesée, ensuite nous procédons au gonflage et nous attendons au minimum deux heures avant, soit pour la reconditionner, soit pour changer le percuteur et, ou la cartouche si ceux-ci sont périmés.

**Cette année, avec le concours de nos adhérents, nous avons contrôlé quarante-quatre brassières. Sur les quarante-quatre brassières, cinq ont été déclarées hors d'usage, car elles étaient poreuses, onze percuteurs ont été remplacés, car la date de validité était dépassée.**

Dominique Ropars ainsi que Pierre Colin, fort intéressés par la façon de procéder, ont félicité nos responsables sécurité pour la méthodologie et le sérieux de leurs interventions.

Nous avons profité de la période de deux heures où les brassières doivent rester gonflées pour échanger sur les problèmes de restriction liés à la pêche du lieu et du bar autour d'un petit apéritif et d'un petit repas avec grillades.

Le bureau de l'APPC

## PLEUBIAN (22)

### Initier à la navigation

**La conception d'une maquette pour initier à la navigation : une aventure humaine.**

Au sein de notre association, nous nous sommes lancés dans un projet passionnant : la création d'une maquette pédagogique pour initier à la navigation. Cette entreprise, bien plus qu'un exercice de construction, a été une aventure humaine laissant la place à la créativité de chacun. Dès le départ, autour d'un simple croquis, nous avons réuni nos idées et nos compétences pour définir les grandes lignes de la maquette. Chacun a pu apporter sa vision et ses suggestions, créant ainsi une richesse d'idées et de perspectives. Cette phase initiale a été cruciale pour poser des bases solides à notre projet.

Ensuite nous sommes passés à l'action. De nombreuses séances de « brainstorming » conviviales ont été organisées pour affiner chaque point, choisir les matériaux les plus adaptés et les techniques les plus appropriées. Au cœur de notre démarche, le travail d'équipe en utilisant au mieux les compétences de chacun et ce, toujours dans la bonne humeur.

**Un ouvrage très complet : la maquette de 2 m x 2,50 m a été paysagée, avec des rochers, de la végétation, et un port avec sa capitainerie. Toute la partie lumineuse des balises est pilotée à partir d'une tablette numérique. Un système mécanique permet de replier l'ensemble verticalement, laissant découvrir une photo de la presqu'île.**



La réalisation de la maquette a été une expérience fascinante et nous avons tous appris des compétences de chacun. La patience était de mise, la créativité et la précision étaient nécessaires pour mener à bien le projet. Bien sûr, nous avons dû faire face à des imprévus, mais notre esprit d'équipe, boosté par notre volonté de réussir coûte que coûte, nous a permis de surmonter chaque obstacle.

**La maquette achevée fut un grand moment de fierté et d'accomplissement pour l'ensemble de l'équipe. Après trois mois de travail, la modélisation prenait enfin toute la dimension que nous souhaitions lui donner.**

Alain Joly - Pierre Le Collen  
APP Pleubian Bassiers

## BÉNODET (29)

### Randy le dauphin fait escale à Sainte-Marine !

Il n'y a pas que le soleil qui a refait son apparition du côté de chez nous ! Randy, le dauphin, star des côtes bretonnes, a également profité du beau temps pour se prélasser dans les eaux de Sainte-Marine. C'est un grand voyageur qui a aussi été aperçu cet été à Lorient, aux Glénans et dans le port de Concarneau.

**Randy est un grand dauphin mâle de 2,50 m avoisinant les 40 ans et les 300 kg, facilement reconnaissable grâce à sa cicatrice sur son aileron dorsal.**

Il est considéré comme un « dauphin solitaire », qui vit isolé de ses congénères. Malgré son apparence amicale, il est recommandé de ne pas le nourrir et de le tenir éloigné. À la prochaine Randy !

Loïc Bourdon  
APP Odet



# ents

## PLOUGASNOU (29)

### Port en fête

Comme chaque année, l'Amicale nautique de La Méloine, la station locale de la SNSM et le Canot club de Primel, ont organisé l'animation estivale Port en fête le jeudi 15 août 2024 au port du Diben à Plougasnou.



Tout au long de la journée, les vedettes de la SNSM de Locquirec, Roscoff et Plougasnou ont embarqué touristes et locaux pour une balade en mer. Les visiteurs ont pu également profiter de démonstrations de sauvetage en mer, des concerts de chants marins et des stands de vêtements et d'objets de marine vendus par La Méloine et la SNSM. Une buvette et une restauration (moules frites, saucisses frites et crêpes) ont satisfait la soif et la faim de plusieurs centaines de personnes. Jusqu'à l'épuisement des stocks ! Pour clore la journée, un dîner était proposé aux bénévoles dont la disponibilité et la bonne humeur ont permis la réussite de cet événement qui a réuni sur la journée plus de mille deux cents personnes.

Dominique Aymard

administrateur de l'amicale nautique de la Méloine

## BRÉHAT (22)

### Assemblée générale

Les membres de l'Association des pêcheurs plaisanciers et bassiers de l'Île de Bréhat (APPIB), se sont réunis en assemblée générale le 3 août dernier, la SNSM étant l'invitée d'honneur.

Une occasion de passer en revue de nombreux sujets de préoccupations liés à nos activités de plaisance, avec un ressenti de plus en plus sensible de tous sur la façon dont la pêche en mer de plaisance est traitée par les autorités, trop souvent utilisée comme variable d'ajustement face à d'autres enjeux nationaux ou communautaires. À noter en particulier, l'intérêt concernant les développements au sein du groupe de concertation présidé par les sénateurs Alain Cadec et Pierre Médevielle, en particulier concernant demain une possible déclaration biannuelle de tout pêcheur via la signature d'une charte développée en collaboration entre la Confédération Mer & Liberté et les Autorités. La présence du maire a permis d'évoquer les questions portuaires et de la ZMEL.

Le moment fort aura été la présence d'Alain Le Meur, figure incontournable de la SNSM de Loguivy-de-la-Mer, défendant sans relâche le rôle de tous ces bénévoles qui prennent tant de risques pour nous défendre. Il rappelle utilement les règles essentielles de sécurité lors de nos navigations. Il souligne surtout les tristes circonstances du drame de Ouistreham et la peine des familles ; mais aussi les suites judiciaires pour le patron bénévole de la vedette SNSM injustement mis en cause malgré un rapport du BEA limpide et qui n'auront pas été sans conséquences pour la SNSM elle-même.



Face à l'incompréhension et l'impact négatif sur l'engagement des bénévoles, une pétition nationale continue de refléter le soutien nécessaire et mérité de nous tous à la SNSM (plus de trente cinq mille signatures à ce jour – surtout continuez à vous y associer via Internet !).

Heureusement, il est mis fin désormais aux poursuites injustes engagées contre le patron du bateau de sauvetage de Ouistreham. Mais le mal a été fait, et le statut de la SNSM et de ses bénévoles se doit d'être conforté. Le président, Alain Scriban, les remercie chaleureusement par l'entremise d'Alain Le Meur, et en particulier ceux qui ont pris et continuent de prendre des risques ici pour sauver des vies malgré ce drame. Il rappelle le soutien constant et indéfectible de l'APPIB à la SNSM en engageant chacun à apporter sa contribution.

Le bureau de l'APPIB

## BARFLEUR (50)



### L'AUP Barfleur est en deuil

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris la disparition de notre ami Gérard Salley, survenue le dimanche 21 juillet à l'âge de 80 ans.

Beaucoup d'entre nous pleurent le vide laissé par une figure appartenant à l'histoire de notre association qu'il créa avec M. Douchin, président, et d'autres membres le 17 janvier 2005. Il sera ensuite nommé trésorier jusqu'en mars 2020 sous la présidence de notre regretté Gilbert Hamelin.

Toujours partant et disponible pour aider lors de nos vide-greniers et nos concours de pêche, Gérard était apprécié de tous pour sa gentillesse, sa bonne humeur et son amour de la pêche. Des milliers de mots, de phrases, ne suffiraient pas à résumer l'action de notre ami « Gégé » au sein de notre association.

Gérard, les membres du bureau et l'ensemble des adhérents te remercient pour ton dynamisme et ton engagement. Adieu l'Ami ! Nous présentons à la famille nos chaleureuses condoléances.

Le bureau de l'AUP Barfleur





4 personnes  
Préparation 30 minutes  
Temps de cuisson 50 minutes

## TAGLIATELLES AUX FRUITS DE MER

### Ingrédients :

- 300 g de spaghettis
- 20 crevettes bouquet ou/et langoustines
- 400 g de moules
- 400 g de coques ou/et palourdes
- 400 g de calamars
- 2 verres de vin blanc sec
- 1 oignon et 2 échalotes
- 3 gousses d'ail et 1 bouquet de persil
- 30 cl de crème fraîche
- 3 cuil. d'huile d'olive
- 1 bouquet garni (thym, laurier, persil)
- Sel et poivre du moulin



Gratter et laver les moules. Les mettre avec les coques (ou palourdes) dans une marmite avec un verre de vin blanc sec et une pincée de poivre. Couvrir le tout et faire ouvrir les coquillages à feu vif pendant 5 minutes. Les sortir avec une écumoire, les laisser égoutter et refroidir. Conserver le jus de cuisson.

Faire bouillir un litre d'eau salée avec une feuille de laurier et quelques brins de thym. Plonger les crevettes dans ce court-bouillon et les retirer dès la reprise de l'ébullition. Vider et laver les calamars. Bien les égoutter. Les couper en morceaux. Hacher finement l'oignon, les échalotes et l'ail. Faire revenir le tout dans un fond d'huile d'olive bien chaude et ajouter les calamars en versant peu à peu un verre de vin blanc. Ajouter le jus de cuisson des moules et des coques et le bouquet garni. Couvrir et laisser cuire doucement pendant environ une demi-heure. Débarrasser les coques et les moules de leurs coquilles. Décortiquer les crevettes. Porter à ébullition 2 litres d'eau dans une grande casserole et jetez-y les spaghettis, faire cuire à feu vif puis les égoutter dans une passoire dès qu'ils sont « al dente ». Mélanger tous les fruits de mer dans la marmite, ajouter la crème fraîche et le persil haché. Laisser réduire cette sauce quelques minutes puis ajoutez les spaghettis. Mélanger bien. C'est prêt, tout le monde à table !



## Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Trois formules d'abonnement me sont proposées :

**1/** Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région\*. Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 15 € (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

\* Liste des associations de votre région : [fnpp.fr/carte-de-france.htm](http://fnpp.fr/carte-de-france.htm)

**2/** En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : 30 € (18 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

**3/** Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : 20 € (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).



Règlement par chèque à FNPP  
BP n°14 - 29393 Quimperlé Cedex

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Mail .....

FNPP - BP 14 - 29393 Quimperlé Cedex - 09.62.02.00.76 - contact@fnpp.fr - www.fnpp.fr



# Respectons les tailles

✂ Espèces faisant l'objet d'un marquage obligatoire : arrêtés du 26/10/2012 modifié (tailles) et du 17/05/2011 modifié (marquage des captures) - \* Tailles préconisées FNPP

ATLANTIQUE - MANCHE - MER DU NORD

POISSONS					
Alose	30 cm	Lingue bleue	70 cm	Langouste*	✂ LC° 11 cm
Anchois	12 cm	Lotte/Baudroie	50 cm	Langoustine	LT° 9 cm
Baliste	* 23 cm	Maigre	✂ 50 cm	Queues de langoustines	4,6 cm
Bar 2/1 Sud 48°/j/pêcheur	✂ 42 cm	Makaïre blanc	✂ LJFL° 168 cm	Tourteau	13 Sud 48°/15 Nord 48° cm
Bar moucheté	30 cm	Makaïre bleu	✂ LJFL° 251 cm	<b>MOLLUSQUES</b>	
Barbue	30 cm	Maquereau*	✂ 20/30 MN° cm	Bulot	4,5 cm
Bonite	✂ * 40 cm	Merlan	27 cm	Clovisse	4 cm
Cabillaud	✂ 42 cm	Merlu	27 cm	Couteau	10 cm
Cardine	20 cm	Mostelle	30 cm	Coque/Henon	2,7/3 LB° cm
Chapon	30 cm	Mulet	30 cm	Coquille Saint-Jacques	11 cm
Chinchard	15 cm	Orphie	30 cm	Huître creuse	5 cm
Congre	60 cm	Plie carrelet	27 cm	Huître plate	6 cm
Dorade grise	23 cm	Rougets (barbet/grondin*)	15 cm	Mactre solide	2,5 cm
Dorade rose/Pageot rose	✂ 40 cm	Sar commun	✂ 25 cm	Moule	4 cm
Dorade royale	✂ 23 cm	Sardine	11 cm	Ormeau	9 cm
Églefin	30 cm	Saumon	50 cm	Oursin piquants exclus	4 cm
Espadon	✂ LJFL° 170 cm	Sole commune	✂ 25 cm	Oursin (Bretagne) piquants exclus	5,5 cm
Flet	20 cm	Thon rouge	LJFL° 30 kg ou 115 cm	Palourde européenne	4 cm
Hareng	20 cm	Truite de mer	35 cm	Palourde japonaise	3,5/4 CM° cm
Lieu jaune 30 Sud 48°/42 Nord 48° cm		Turbot	30 cm	Palourde rose	4 cm
	2/j/pêcheur ✂	<b>CRUSTACÉS</b>			
Lieu noir	✂ 35 cm	Araignée de mer	12 cm	Pétoncle noir/Vanneaux	4 cm
Limande	20 cm	Crevette bouquet	5 cm	Poulpe	750 g
Limande sole	25 cm	Crevettes (autres)	3 cm	Praïre/Clam	4,3 cm
Lingue julienne	63 cm	Étrille	6,5 cm	Telline/Olive de mer	2,5 cm
		Homard*	✂ LC° 8,7/9 HF° cm	Vernis/Palourde rouge	6 cm
				Vénus spissule	2,8 cm

• MN : Mer du Nord, HF : Hauts-de-France, LB : La Baule, CM : Calvados Manche.

MÉDITERRANÉE

POISSONS				CRUSTACÉS	
Anchois	9 cm	Mostelle	30 cm	Crevettes rose	LC° 2 cm
Bar commun/Loup	✂ 30 cm	Pageot acarné	17 cm	Homard*	✂ LT° 30 cm
Cernier	45 cm	Pageot rouge	15 cm	Langouste*	✂ LC° 9 cm
Chapon	30 cm	Pagre commun	✂ 18 cm	Langoustine	LT° 7 cm
Chinchard	15 cm	Raie pastenague	* 36 cm	<b>MOLLUSQUES ET AUTRES</b>	
Congre	60 cm	Raie torpille marbrée	* 36 cm	Coque/Henon	2,7 cm
Denti	✂ * 50 cm	Rougets	15 cm	Coquille Saint-Jacques	10 cm
Dorade commune/Pageot rose	✂ 33 cm	Sar commun	✂ 23 cm	Huître creuse	6 cm
Dorade grise	23 cm	Sar à museau pointu	18 cm	Huître plate	6 cm
Dorade royale	✂ 23 cm	Sar à tête noire	18 cm	Oursin piquants exclus	5 cm
Maigre	✂ 45 cm	Sardine	11 cm	Palourde européenne	3,5 cm
Maquereau*	✂ 18 cm	Sole commune	✂ 24 cm	Palourdes (autres)	3 cm
Marbré	20 cm	Sparaillon	12 cm	Praïre	2,5 cm
Merlu	20 cm	Thon rouge	30 kg ou 115 cm	Telline	2,5 cm

**AUTRES ESPÈCES SANS TAILLE** faisant l'objet d'un marquage obligatoire : dorade coryphène, espadon voilier, marlin bleu/makaïre bleu, pagre, rascasse rouge, thazard, thons albacore/germon/listao/obèse, voilier de l'Atlantique.

**Espèces protégées ou interdites à la pêche de loisir** : corb, espadon (Méd.), esturgeon, mérrou brun, raie blanche, raie brunette (sauf CIEM VII d&e), requin-hâ (pêche interdite à la palangre CIEM4&6 à 8), requin-taupe commun (pêche interdite toutes zones).

**Espèces soumises à quotas** : bar, espadon (Atl.), lieu, thon rouge.

• LJFL : longueur maxillaire inférieur-fourche, LT : longueur totale, LC : longueur céphalothoracique.

\* Par dérogation à l'obligation de marquer les captures dès la mise à bord, le marquage du maquereau, du homard et de la langouste peut intervenir avant le débarquement.

**Attention, homard susceptible de passer à 9 cm toutes zones au cours de l'été 2024.**

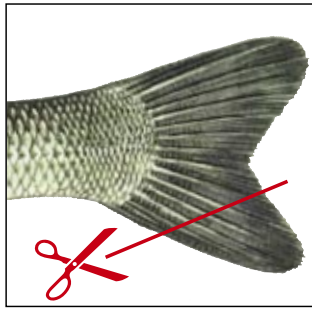


# Comment marquer vos prises ?

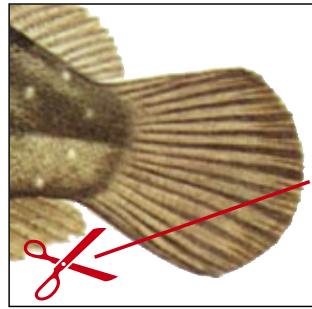
Schéma de marquage

Le marquage consiste à **couper la queue des poissons et crustacés**. Il est **obligatoire** pour pouvoir **identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir** et en **interdire la revente**. Ce marquage doit être **effectué de façon précise** et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Caudale bifide inférieure



Caudale arrondie



Crustacés

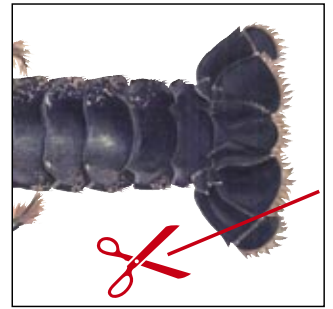


Tableau des tailles minimales de capture au verso.



Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

## Les outils FNPP

The collage features several key items:

- RESPECTONS LES TAILLES** brochures for the Atlantic-Manche-Nord and Mediterranean regions, listing various fish species and their minimum catch sizes.
- bonnes pratiques** brochures for fishing in the sea, including a 'Sub-métal découverte mer' guide.
- A **CALENDRIER** (calendar) for the 2020 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2021 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2022 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2023 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2024 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2025 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2026 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2027 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2028 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2029 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2030 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2031 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2032 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2033 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2034 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2035 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2036 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2037 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2038 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2039 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2040 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2041 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2042 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2043 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2044 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2045 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2046 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2047 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2048 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2049 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2050 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2051 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2052 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2053 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2054 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2055 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2056 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2057 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2058 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2059 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2060 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2061 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2062 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2063 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2064 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2065 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2066 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2067 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2068 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2069 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2070 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2071 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2072 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2073 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2074 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2075 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2076 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2077 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2078 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2079 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2080 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2081 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2082 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2083 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2084 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2085 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2086 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2087 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2088 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2089 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2090 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2091 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2092 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2093 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2094 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2095 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2096 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2097 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2098 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2099 fishing season.
- A **CALENDRIER** for the 2100 fishing season.

Bonne mer, bon vent à tous.

fnpp.fr • contact@fnpp.fr

**FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PÊCHES EN MER**

Accueil | Actualités | La FNPP | Pêche Plaisance | Associations | Partenaires | Services | Rejoignez-nous

Dernière minute | Newsletter | Presse | FNPP | Décrets-Arrêtés | Associations | Adhésions

FNPP(SF) - BP14 - 29393 Quimperlé Cedex - Tél: 09 62 02 00 76 - Mail: contact@fnpp.fr